3.30

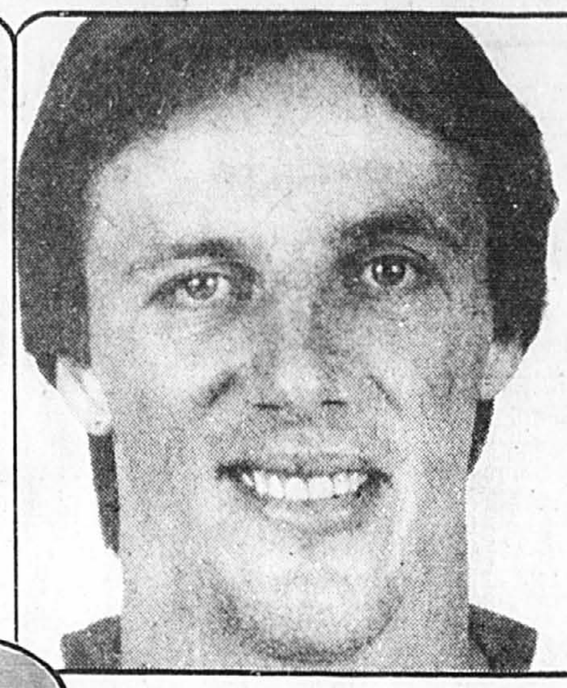
PROPRIÉTÉS DE MIRABEL

OTTAWA AURAIT VIOLÉ LA LOI

SELON L'OPPOSITION

Les conservateurs ont bien l'intention d'embarrasser le gouvernement avec cette affaire de location de propriétés expropriées aux fonctionnaires fédéraux.

page A 3



TABLOÏD SPORTS

PRIX MAURICE-RICHARD

BOSSY EST ÉCARTÉ

page 3

photothèque LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 20 JANVIER 1983, 99e ANNÉE, nº 16, 70 PAGES, 4 CAHIERS •

Entrepôt d'alimentation Héritage la solution

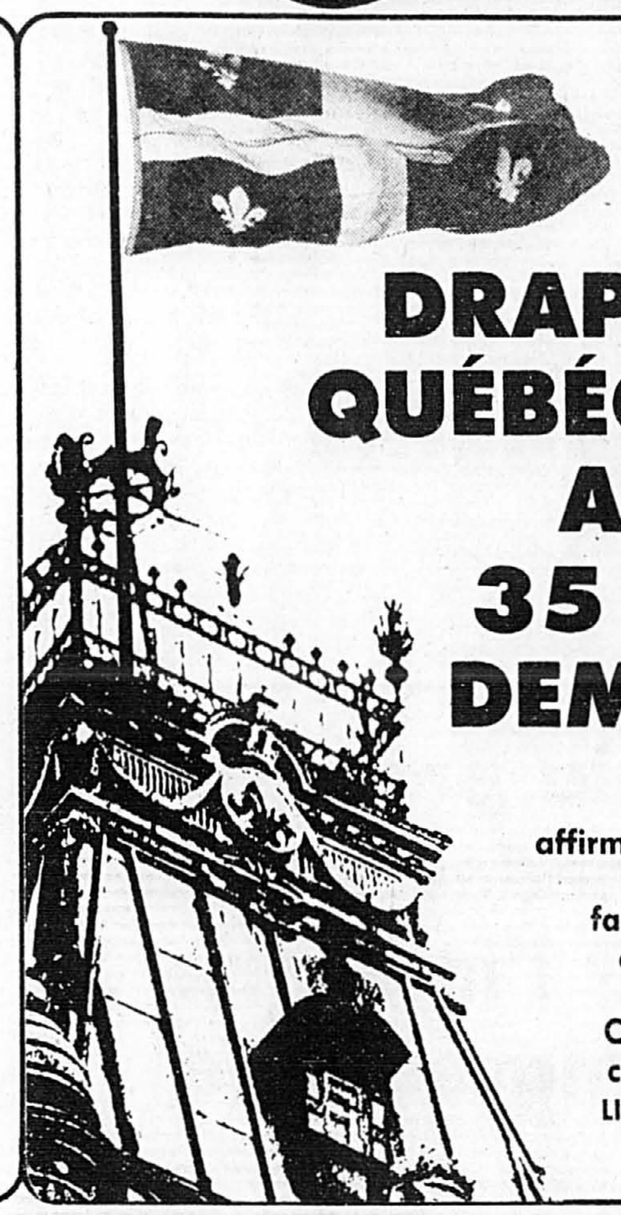
LA CRISE DU SECTEUR PUBLIC

LÉVESQUE SE DIT CONFIANT D'ÉVITER L'AFFRONTEMENT

A l'issue d'une réunion du conseil, hier, le premier ministre avait bon espoir, disait-il, « de finir par éviter un affrontement coûteux et stérile » avec les employés de l'Etat. Il doit reprendre aujourd'hui le dialogue avec les leaders des trois centrales syndicales et leur présenter de nouvelles propositions.

...ET PARIZEAU PROJETTE UN PLAN DE RELANCE DE $400 MILLIONS

page A 2



LE DRAPEAU QUÉBÉCOIS AURA 35 ANS DEMAIN

« ...la plus solennelle affirmation du fait français à la face du monde depuis 1867, année de la Confédération canadienne. »
LIONEL GROULX

page A 2



PREMIER CHOIX

TÉLÉ PAYANTE ET FILMS ÉROTIQUES

LE CRTC ÉTAIT AU COURANT

C'est ce qu'a admis hier le président de l'organisme fédéral de surveillance, M. John Meisel, au sortir d'un entretien avec le ministre des Communications, M. Francis Fox.

page A 2

photothèque LA PRESSE



CONGRÈS DE WINNIPEG

$150 000 POUR LES PRO-CLARK DU QUÉBEC

C'est ce que coûte l'opération visant à s'assurer de la présence des délégués favorables au leader conservateur. Au moins 20 p. cent de cette somme qui sert à payer les frais des délégués québécois vient des coffres de la permanence du parti, à Ottawa.

page A 15

ÉDITO

CHOIX DE SOCIÉTÉ DOUTEUX

PAR VINCENT PRINCE

page A 6



photo Jean Goupil, LA PRESSE

« JEUNE », BEAU, BON, PAS CHER...

page B 1

L'ÉCONOMIE

■ LE PORT DE MONTRÉAL S'EN TIRE ASSEZ BIEN

Malgré une baisse de trafic de 18 p. cent, le port affiche un bénéfice net de $16,3 millions pour l'année 82. Le marché s'est tassé. Mais avec un volume de plus de 20 millions de tonnes métriques, Montréal conserve sa part relative.

■ AIR CANADA OFFRE DES SOLDES DE PRINTEMPS

page C 1

SOMMAIRE

Annonces classées - C 7, C 10 à C 14 et sports 15
Arts et spectacles
—Informations- B 9 à B 13
—Cinéma ---------- C 8
Carrières et professions C 2, C 3
Décès, naissances, etc. --- C 15
Économie ---------- C 1 à C 7
Êtes-vous observateur? --- C 11
FEUILLETON « Les lilas fleurissent à Varsovie » ------- C 11
Horoscope ---------- C 12
Le monde ---------- C 9
Météo ---------- A 2
Mots croisés ---------- C 13
Quoi faire aujourd'hui ----- C 8
Télévision ---------- B 10
—Télé-câble ------- B 10
Tribune libre ---------- A 7
Vivre aujourd'hui ---- B 1 à B 6
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées --------- 14
Mots croisés ---------- 14

Trust Royal

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Le Trust Royal vous ouvre des portes.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite
Prêts hypothécaires

Achat et vente de maisons

Le fleurdelisé fête ses 35 ans

Le drapeau du Québec aura 35 ans demain.

C'est le 21 janvier 1948, en effet, qu'un décret du gouvernement de Maurice Duplessis proclamait officiellement le fleurdelisé emblème national du Québec.

En 1946, le gouvernement fédéral avait échoué dans une timide tentative de doter, à la demande du Québec, le Canada d'un drapeau distinctif, et le Red Ensign continua de flotter sur les édifices gouvernementaux.

Pendant ce temps, à l'Assemblée législative du Québec, René Chaloult, député indépendant, ne cachait pas sa répugnance « à devoir prêter le serment d'allégeance au roi d'un pays étranger et à siéger sous le signe d'un drapeau étranger également et qui, de plus, représente le symbole de notre défaite ».

Le 19 novembre 1946, il inscrivait donc au feuilleton une motion demandant que la Chambre « invite le gouvernement du Québec à arborer sans délai un drapeau nettement canadien qui symboliserait les aspirations du peuple de cette province ».

Dès la présentation de la motion Chaloult, on devait assister à plusieurs tentatives de torpillage du projet, émanant directement ou indirectement de Duplessis, pour qui le fleurdelisé était un emblème « séparatiste ».

Cependant, la population québécoise avait énergiquement pris parti pour le fleurdelisé. Et le 21 janvier 1948, soit quelques mois avant les élections, le conseil des ministres adoptait à l'unanimité un arrêté ministériel demandant que « le drapeau généralement connu sous le nom de drapeau fleur de lis soit adopté comme drapeau officiel de la province de Québec »: l'après-midi même, la Chambre adoptait à l'unanimité la motion Chaloult.

Il semble que ce soient les pressions populaires, sans cesse croissantes à mesure qu'approchaient les élections, qui aient finalement amené Duplessis à changer d'idée, sans compter le désir de voir le fleurdelisé passer à l'histoire comme « son » drapeau.

« Le mérite de Duplessis », devait souligner plus tard Me Chaloult, « c'est d'avoir manoeuvré de manière à éviter tout débat qui aurait divisé les esprits, plaçant ainsi les Britanniques devant un fait accompli. »

Car le premier souci de Duplessis était toujours la minorité anglophone du Québec (elle formait environ 12 p. cent de la population) qui, toujours selon Me Chaloult, alimentait sa caisse électorale et détenait par conséquent le pouvoir réel. Duplessis s'inquiétait beaucoup de la réaction des journaux anglais; mais il manoeuvra si bien qu'ils ne trouvèrent aucune opposition à formuler.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, le fleurdelisé n'est plus le « drapeau de Duplessis »: il représente le Québec au Canada et dans de nombreuses régions du monde, et plusieurs dictionnaires le placent à côté du drapeau canadien, même s'il n'est qu'un emblème provincial et ne possède par conséquent aucun statut international.

Ciaccia propose des « remèdes » pour guérir l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique québécoise est malade et le député libéral de Mont-Royal, John Ciaccia y est allé, hier, de ses solutions pour empêcher l'exode des cerveaux dans cette industrie qui est à la haute pointe de la recherche scientifique.

Si l'on veut empêcher que ne se ferment les laboratoires de recherche, dit-il, il faut que les deux gouvernements, celui de Québec et celui d'Ottawa, repensent tous deux leur législation, laquelle selon lui serait préjudiciable à cette industrie.

PIERRE VENNAT

Dans une conférence de presse fort courrue, et dénuée de ton partisan, M. Ciaccia, s'est défendu d'être le porte-parole de l'industrie pharmaceutique et a affirmé ne vouloir sauver que des investissements et des emplois. Il est d'avis que la question qui se pose en est essentiellement une d'ordre politique: le gouvernement devrait-il chercher à réglementer la fourniture de médicaments de maniere a donner l'impression que les Canadiens profitent de prix réduits, ou devrait-il stimuler l'industrie et par voie de conséquence accroitre l'embauche et rechercher d'autres méthodes susceptibles de venir en aide aux patients démunis qui peuvent avoir besoin de ces produits?

Pour M. Ciaccia, la réponse est toute trouvée: afin de sauvegarder et d'appuyer l'industrie pharmaceutique, les gouvernements fédéral et provincial doivent supprimer toute loi restrictive et promouvoir les efforts de recherche et de mise au point au pays.

Le député libéral de Mont-Royal déplore que la loi fédérale élimine, en fait, le droit de propriété d'un nouveau médicament tandis que la législation provinciale, toujours selon lui, n'a eu pour effet que de réglementer davantage cette industrie et d'enlever à l'innovateur la possibilité de recouvrer une part convenable de son investissement.

Après avoir fait remarquer que depuis l'adoption de la loi fédérale, les sociétés Horner, Abbott, Pharma-Research, Smith, Kline & French et Hoffman-Laroche ont toutes fermé leurs laboratoires de recherche, M. Ciaccia s'alarme du fait que c'est maintenant au tour de la compagnie Ayers de vouloir fermer son laboratoire de recherche au Québec, lequel emploie 300 personnes.

Il a rappelé, cependant, qu'en 1976, 61 p. cent de l'industrie pharmaceutique canadienne était située à Montréal, pourcentage qui a décliné à 36 p. cent en 1983.

L'industrie pharmaceutique a, depuis 1969, coupé de moitié ses dépenses annuelles en recherche et mise au point.

M. Ciaccia admet que suite aux législations qu'il dénonce, le consommateur a payé ses médicaments légèrement moins cher. Mais, affirme-t-il, ces politiques, à long terme, aboutissent à un décroissement de l'investissement en recherche, à une augmentation du nombre de sans emplois, à une réduction du produit de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt personnel, en plus d'une perte de stimulation de l'économie.

D'où le choix politique qu'il demande aux deux gouvernements d'opérer.

Voulant sauver des emplois, M. Ciaccia ne croit pas que le fait de placer les chercheurs d'Ayers sous l'autorité de l'Institut Armand Frappier de l'Université du Québec, comme certains l'ont suggéré, soit une solution idéale, bien qu'il ne l'écarte pas complètement.

Ce qui est préférable, dit-il, c'est de garder les emplois dans l'industrie. La Société générale de financement, rappelle-t-il, vient d'entrer dans le domaine de la biotechnologie. Si la législation fédérale ne change pas, son investissement risque d'être compromis.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -24 Max.: -12
GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT ET FROID

La Quotidienne
Tirage d'hier: 3276 | Numéro-boni: 674524

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−15	−15	Ennuagement
Outaouais	−22	−12	Ensoleillé
Laurentides	−26	−18	Ensoleillé
Cantons de l'Est	−26	−15	Ensoleillé
Mauricie	−24	−13	Ensoleillé
Québec	−26	−17	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	−24	−15	Ensoleillé
Rimouski	−24	−15	Ensoleillé
Gaspésie	−24	−15	Ensoleillé
Baie-Comeau	−26	−15	Ensoleillé
Sept-Iles	−26	−15	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	8	
Edmonton	− 8	− 2	
Regina	−12	− 3	
Winnipeg	−13	− 5	
Toronto	− 9	− 5	
Fredericton	−23	− 2	
Halifax	−18	− 0	
Charlottetown	−18	− 2	
Saint-Jean	−10	− 6	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	4	9	Nlle-Orléans	5	9
Buffalo	− 8	−16	Pittsburgh	−17	− 3
Chicago	−11	− 4	S. Francisco	− 7	−13
Miami	13	23	Washington	− 8	− 1
New York	−11	− 5	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	− 5	1	Madrid	3	14
Athènes	8	18	Moscou	− 3	− 2
Acapulco	21	32	Mexico	8	18
Berlin	1	6	Oslo	− 8	− 3
Bruxelles	0	6	Paris	:5	9
Buenos Aires	18	23	Rome	4	11
Copenhague	− 1	5	Séoul	− 7	− 3
Genève	− 4	13	Stockholm	− 6	− 3
Hong Kong	7	16	Tokyo	1	9
Le Caire	7	16	Trinidad	23	30
Lisbonne	6	14	Vienne	10	13
Londres	2	6			

À QUELQUES HEURES DE SA RENCONTRE AVEC LES CHEFS SYNDICAUX

Lévesque a bon espoir d'éviter l'affrontement

QUEBEC — Le premier ministre Lévesque s'est dit optimiste quant aux résultats de la rencontre qu'il aura aujourd'hui avec les présidents des trois centrales syndicales. « J'ai bon espoir qu'on va finir par éviter un affrontement coûteux et stérile », a-t-il dit aux journalistes en quittant son bureau hier soir.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

M. Lévesque n'a pas voulu donner de précisions sur les propositions qu'il entendait présenter aux représentants du Front commun. Cependant, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avait confirmé hier à sa sortie du Conseil des ministres l'existence d'un fonds de $400 millions qui pourrait servir à la création et au maintien de l'emploi de même qu'à l'accélération de l'investissement. Ce projet aurait été présenté aux chefs syndicaux lundi soir et comprendrait certaines mesures à l'intention du secteur public.

Parmi les mesures destinées à amadouer les syndicats du secteur public, il a été fait mention ces derniers jours de la protection du revenu des employés à temps partiel entre janvier et avril et d'une formule d'enrichissement des salaires pour l'année 1985. Selon certaines informations, le gouvernement aurait présenté à l'intention des enseignants une formule d'étalement en ce qui concerne l'alourdissement de la tâche de façon à minimiser l'impact du nombre des mises en disponibilité au cours de la prochaine année scolaire.

L'élimination de la récupération salariale de 0 à 19.5 pour cent chez les employés à temps partiel représenterait une somme variant entre $15 et $18 millions pour les trois premiers mois de l'année. Quant à l'enrichissement des salaires pour la troisième année de la convention collective, cela peut représenter des dizaines de millions dépendant du pourcentage accordé (1 pour cent de la masse salariale équivaut à environ $100 millions).

Quant à l'étalement des mesures tendant à alourdir la tâche des enseignants, cette disposition ne pourra avoir d'effet que sur le prochain budget 1983-1984 puisque les décrets touchant les enseignants ne doivent s'appliquer qu'à la prochaine rentrée scolaire de septembre.

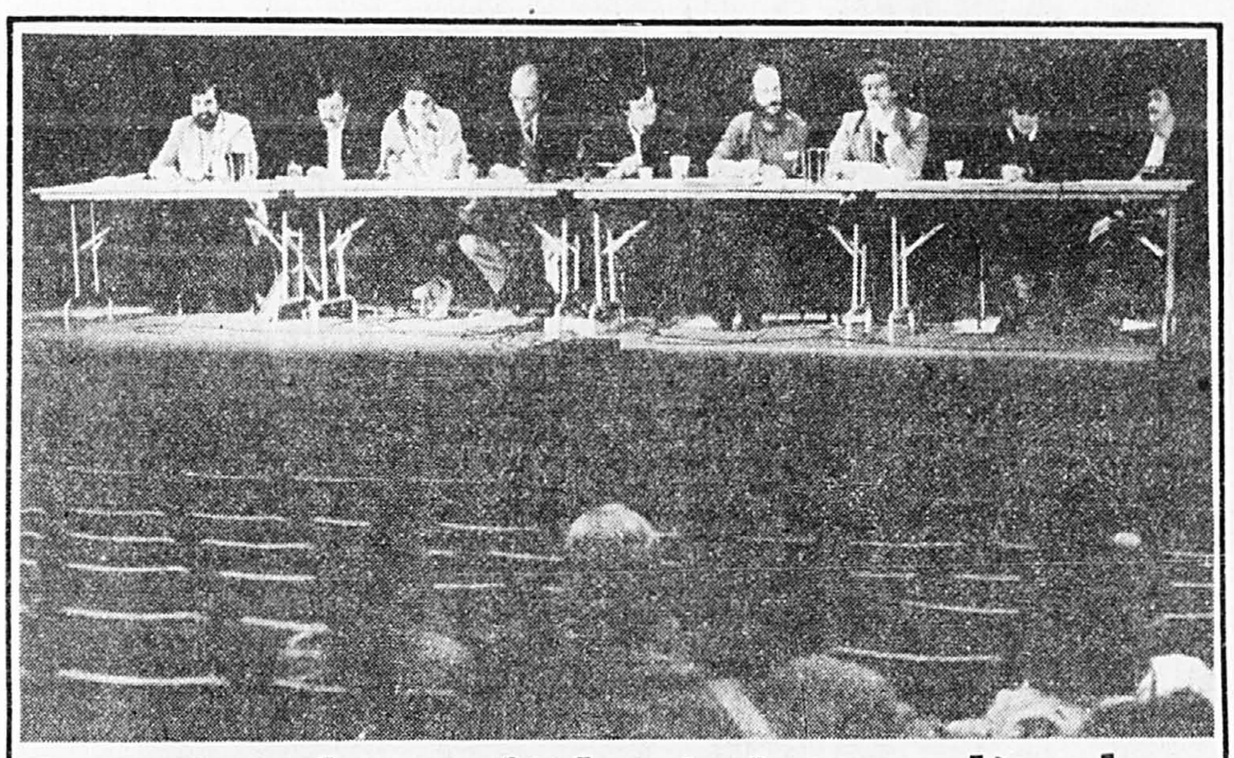
Quoiqu'on ne connaisse pas les modalités d'une telle mesure, il est possible d'établir quelques hypothèses. Au primaire et au pré-scolaire où les décrets font passer la charge d'enseignement de 22 heures à 24 heures dès septembre 1983, on pourrait envisager une progession sur trois ans. La même chose pourrait être envisageable au secondaire où la charge de travail passe de 18.3 heures à 21 heures. En ce faisant, on diminuerait l'impact du nombre des mis en disponibilités qui devrait atteindre 8,800 cette année si on appliquait intégralement les décrets.

Il n'est pas assuré que ce type d'accomodement touchant l'Education soit accepté d'emblée par la CEQ mais au moins il a le mérite d'alléger l'impact initial.

Divers aménagements possibles aux décrets auraient fait l'objet d'un examen entre les parties syndicale et patronale hier alors que le négociateur du gouvernement, M. Lucien Bouchard, accompagné de haut-fonctionnaires du Conseil du trésor, aurait rencontré ses vis-à-vis syndicaux dans un endroit secret.

Plusieurs ministres interrogés au cours de l'après-midi semblaient raisonablement optimistes sur l'issue du sommet d'aujourd'hui. Certains comme les ministres Biron, Ouellet et Clerc semblaient favoriser la création d'emplois dans le secteur privé tandis que d'autres telles Mesdames Pauline Marois et Denise Leblanc-Bantey semblaient prévilégier le jumelage de programmes de développement social avec des projets de développement économique. La ministre de la Fonction publique semblait assurer que le gouvernement trouverait la marge de manoeuvre nécessaire pour contenter les travailleurs des secteurs public et parapublic.

Les députés du Parti Québécois ont été convoqués à un caucus cet avant-midi au cours duquel le premier ministre Lévesque devrait les informer des propositions qu'il compte présenter cet après-midi à Messieurs Laberge, Corriveau et Charbonneau.



Soirée de solidarité syndicale

Quelque 200 personnes ont répondu hier soir à l'appel de solidarité lancé par environ 25 syndicats CEQ, CSN et FTQ dans le cadre de la tournée provinciale des représentants du Front commun. L'auditorium du cegep Montmorency à Laval, qui contient plus de 700 places, manquait de vie pour ce « premier regroupement de tous les syndicats de la région ». Les représentants du Front commun étaient Yvon Charbonneau pour la CEQ, Pierre Marcil pour la CSN et Henri Massé pour la FTQ. Quelques porte-parole de syndicats locaux ont brièvement expliqué leurs préoccupations et les raisons du déclenchement prochain de la grève.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Le député Beauséjour expulsé de son syndicat

GRANBY (PC) — C'est par un vote majoritaire à main levée que les quelques 450 travailleurs de l'enseignement de la Haute-Yamaska ont expulsé le député d'Iberville, Jacques Beauséjour, de leur unité d'accréditation syndicale.

C'est lors de l'assemblée générale de mardi soir que les enseignants ont pris cette décision à la suite d'une proposition du président du syndicat, M. Gaston Tétreault. Dans une lettre adressée au député qui est toujours enseignant à la polyvalente P.G. Ostiguy de Saint-Césaire, le président lui reprochait d'avoir par trois fois voté des lois brimant le droit des travailleurs.

En 1979, M. Beauséjour avait voté pour la loi 62 qui suspendait le droit de grève des employés du secteur public. En 1982, c'est la loi 70 sur le gel des salaires et la loi 105 qui impose par décret la prochaine convention collective qu'on reproche au députéBeauséjour.

Dans cette même lettre, le député était invité à venir se défendre lors de l'assemblée de mardi.

Toutefois, le député Beauséjour a décliné l'invitation alléguant que les reproches portaient sur son statut de député et non d'enseignant.

FILMS ÉROTIQUES À LA TÉLÉ PAYANTE

Le CRTC était au courant des intentions de Premier Choix

OTTAWA — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) était au courant depuis le tout début que la compagnie Premier Choix ainsi que d'autres réseaux de la télévision payante avaient l'intention de présenter des films érotiques.

Telle est la déclaration qu'a faite hier soir le président du CRTC, M. John Meisel, devant un groupe de journalistes, alors qu'il sortait d'une réunion avec le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

« Bien sûr que non, cela n'est pas nouveau pour nous, nous suivons ces choses très étroitement », a répondu M. Meisel à un journaliste qui lui demandait s'il n'avait appris que récemment la volonté de Premier Choix de présenter du cinéma érotique.

L'organisme fédéral qui régit les ondes connaissait les intentions des propriétaires des compagnies de télévision payante depuis le moment des audiences publiques, alors que ceux-ci ont témoigné pour obtenir leur permis de diffusion.

« Au moment des audiences, tous les candidats, d'une manière ou l'autre, ont fait mention qu'ils présenteraient probablement des films pour adultes à certaines heures du jour. Nous étions bien au courant de cela, évidemment ».

La déclaration de M. Meisel contredit les affirmations du ministre Fox qui a dit plus tôt cette semaine que si le CRTC ou le gouvernement canadien avaient connu les intentions des réseaux de télé payante de présenter des films érotiques, alors ces derniers n'auraient pas obtenu de permis.

Tant au niveau du ministre que du CRTC il y a présentement peu de recours contre la présentation de films osés sur les ondes de la télé payante.

Toutefois, devant la controverse qui fait rage autour du contrat signé entre Playboy et la compagnie Premier Choix et devant les inquiétudes du ministre Fox, le président du CRTC convoquera les dirigeants de cette compagnie à venir s'expliquer cette semaine, a déclaré également M. Meisel.

Le président du CRTC espère obtenir plus de détails sur les plans de cette société au sujet de sa programmation pour adultes. « Après quoi, nous prendrons une décision », a-t-il dit.

Mais, il a été très vague sur les projets de l'organisme dans les prochains jours. « Attendons de voir la rencontre avec Premier Choix », a dit le président du CRTC.

Il semble bien qu'il faudra attendre de voir les « fameux » films à la télé avant que le gouvernement intervienne. Le ministre Fox a dit hier que le « Parlement avait laissé aux tribunaux le soin de juger ce qui était pornographique ».

De son côté, M. Meisel croit qu'il y a peu de recours à part une plainte au criminel en vertu de la loi sur l'obscénité pour que Premier Choix et les autres sociétés soient empêchées de présenter les films en question.

Mais, dans toute cette affaire, le ministre Fox comme le président du CRTC craignent que le geste de Premier Choix n'entraîne la télévision en général vers une concurrence effrénée pour présenter du cinéma érotique. C'est cela finalement qu'ils veulent éviter.

GRÂCE À UN APPAREIL SPÉCIAL

Les parents pourront empêcher les jeunes de voir les films osés

OTTAWA — Les abonnés de la télévision payante qui voudront éloigner leurs enfants de l'écran lorsque des films érotiques seront à l'affiche disposeront désormais de l'équipement technique pour le faire.

Grâce à une petit appareil spécial, qui ressemble à une serrure dans laquelle on insère une clé, les parents qui auront à sortir de la maison les soirs où des fims osés passent à l'écran tard en veillée pourront bloquer le visionnement du canal en question et ainsi protéger la moralité de leurs enfants.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le dit appareil sera disponible dans quelques jours au Québec aux abonnés de la télé payante qui veulent interdire aux plus jeunes le visionnement des modèles de Playboy dont on parle tant depuis quelques jours ou des films réservés pour adultes sur les canaux de la télé payante. Il sera distribué par les différents câblodistributeurs.

« Cet équipement sera loué ou vendu à tous ceux qui voudront en faire la demande », a déclaré à LA PRESSE M. André Chagnon, le président de la société Cablevision Nationale de Montréal.

« Il s'agit d'une pièce qui est installée à la sortie du décodeur et dont une espèce de clé permet de bloquer la réception du signal pour le canal qui présente les films érotiques », d'expliquer M. Chagnon.

Les parents apportent la clé avec eux quand ils sortent et ainsi leurs jeunes ne sont pas « contaminés ».

Cet équipement existe déjà depuis quelques années aux Etats-Unis. Le dirigeant de Cablevision Nationale ne pouvait dire hier encore à quel prix l'appareil sera loué ou vendu. Il a souligné que la demande pour ce produit aux Etats-Unis est très faible, toutefois.

« Les gens qui s'abonnent à la télé payante veulent justement voir un type de cinéma un peu plus osé », a dit-il affirmé. Par contre, un équipemnent technique permet de respecter les opinions morales de chacun.

« Le produit est là et nous le mettront à la disposition des gens qui voudront se le procurer », de dire M. Chagnon.

EN VENDANT DE SES PROPRIÉTÉS À DES FONCTIONNAIRES

Ottawa aurait contrevenu à la loi dans le cas de Mirabel

La Société immobilière du Canada a agi contre la Loi canadienne de l'expropriation en vendant à ses propres fonctionnaires des propriétés immobiliaires qui lui appartiennent sans d'abord les offrir aux propriétaires originaux, expropriés il y a 14 ans afin de construire l'aéroport de Mirabel.

PIERRE GINGRAS

C'est ce qu'a soutenu hier à la Chambre des Communes le chef de l'opposition, M. Joe Clark, lors d'une série de questions adressées au ministre des Travaux Publics Roméo Leblanc, au sujet de la vente récente de maisons, propriétés la société d'Etat, à six de ses employés, ainsi que *La Presse* en faisait état la semaine dernière.

On sait que la Société immobilière du Canada a entrepris à la fin de l'année dernière un programe de vente de résidences sur un territoire de 30 000 acres, exproprié en trop il y a 14 ans. Selon ce programme, ce sont les locataires actuels de ces maisons qui ont la priorité d'achat de ces propriétés mises en vente, selon la société, à 85 p. cent de leur valeur marchande. Jusqu'à maintenant, 160 locataires ont acheté la maison qu'ils occupaient, dont six fonctionnaires fédéraux. Il s'agit d'un directeur de la société et d'employés cléricaux. La société-gouvernemantale emploie 105 personnes à Mirabel.

Quant au ministre Leblanc, il a répondu que les employés de la Société immobiliaire du Canada n'étaient pas des fonctionnaires fédéraux au sens traditionnel du terme. De plus, a t-il dit, chaque transaction impliquant des employés de l'organisme avait été surveillée de tres près afin que ceux-ci ne soient pas avantagés par rapport aux autres acheteurs éventuels. Tout en affirmant qu'il examinerait l'aspect légal de ces transactions, M. Leblanc estime en outre que le nombre de fonctionnaires qui se sont portés acquéreurs de ces résidences est très faible.

Pour sa part, celui qui ouvert le débat sur cette question aux Communes, le député conservateur Scott Fennell, critique de l'opposition en matière de travaux publics, a affirmé à *La Presse* qu'il avait avisé en novembre dernier l'ex-ministre des Travaux public Paul Cosgrove, au sujet des ventes de résidences aux fonctionnaires fédéraux. Ce à quoi M. Cosgrove aurait répondu que le gouvernement avait décidé d'appliquer ses propres règles dans le cas de Mirabel.

Questionné à ce sujet, le représentant de la Société immobiliaire du Canada, M. Pierre Brien, a réaffirmé qu'aucun fonctionnaire n'avait été privilégié, et que l'argument invoqué par le chef de l'opposition quant à l'illégalité des transanctions ne tenait pas, puisque tous les expropriés avaient été payés pour leur biens.

Par ailleurs, selon M. Ed Gallagher, responsable des terrains et immeubles de la Couronne à Pickering, en Ontario, aucune des 350 maisons et des 120 fermes expropriées en 1973 par le gouvernement fédéral en vue d'y construire un aéroport, n'a été louée à des fonctionnaires qui gèrent ce territoire.

M. Gallagher a expliqué à *La Presse* qu'une telle attitude serait à l'encontre des politiques du ministère fédéral des Travaux publics. «Nous avons décidé de ne louer aucune maison aux membres de notre personnel, afin d'éviter tout conflit d'intérêts», a t-il dit.

Précisons que le nombre de fonctionnaires chargés de l'administration de ce territoire n'est que de 12 personnes (il a déjà atteint 28 personnes), parce que la construction d'un aéroport à cet endroit a été définitivement abandonnée, depuis plusieurs années déjà, à la suite de pressions du public. Le ministère des Travaux publics administre le territoire, alors que l'entretien des immeubles a été confié à des entrepreneurs privés.

Les changeurs du métro ont la psychose des agressions

Soumis à une tension continuelle en raison d'un public qui se fait de plus en plus exigeant, voire méprisant et même agressif à leur endroit, les changeurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal sont à ce point mal à l'aise dans leur travail qu'ils ont développé une véritable psychose des agressions.

ANDRÉ CÉDILOT

D'après des employés de la CTCUM rencontrés au hasard d'une course dans le métro, on ne compte plus les changeurs qui tombent subitement malade les jours où ils sont affectés dans des stations très achalandées ou reconnues pour leur taux de criminalité élevé. Plusieurs, comme M. Michel Plante, 35 ans, ont carrément demandé leur mutation à un autre poste.

Situation intenable

«La situation est devenue absolument intenable depuis quelques années. Les gens nous traitent comme des animaux; et voilà maintenant qu'il faut se méfier des agressions à main armée...», a déclaré M. Ernest Carbonneau qui, à 55 ans, prendra prématurément sa retraite dans les prochaines semaines.

«Je n'en pouvais plus. J'étais tellement nerveux que je ne pouvais pas dormir le soir. J'attribue à mon travail une large part des facteurs qui ont contribué à une défaillance cardiaque subie il y a six mois», a-t-il dit. Selon lui, la situation est à ce point graveque les changeurs hésitent à rappeler à l'ordre les clients qui ne paient pas leur droit de passage.



photos René Picard, LA PRESSE

Mal à l'aise dans son travail de changeur, M. Ernest Carbonneau, 55 ans, a tout simplement décidé de prendre sa retraite.



Selon M. Pascal Iammatéo, il est urgent qu'on améliore la sécurité des changeurs qui travaillent dans le métro.

Hier encore, à la station de métro Georges-Vanier, un changeur a été assailli dans sa loge après avoir bloqué l'accès à un jeune client qui avait pris l'habitude de ne pas payer. L'inconnu, un colosse de six pieds, selon les témoins, a fracassé la vitre de la porte afin de s'attaquer au changeur.

«Tant que l'un d'entre nous ne se fera pas tuer, on n'améliorera pas la protection des employés», se plaint Pascal Iammattéo, 32 ans, appelé à remplacer la victime qui a dû être traitée pour un choc nerveux à l'Hôpital général de Montréal.

Dans la seule journée de mardi, 41 incidents (vols, tentatives de vol, arrestations de flâneurs, etc.) ont été enregistrés à la grandeur du métro. Deux coups de feu ont été tirés, l'un dans la vitrine arrière d'une rame qui allait quitter la station de l'Eglise, et l'autre à l'occasion d'un vol dont a été victime... un changeur de la station Beaudry. Le coup serait parti accidentellement au moment où le bandit prenait la fuite avec le butin.

De l'avis à peu près général des changeurs, la solution à tous ces vols serait de «blinder» les loges. Il faudrait aussi augmenter le nombre des policiers et, par ricochet, la fréquence des rondes de surveillance. En cas de détresse, il faut souvent plusieurs minutes avant d'obtenir du secours. Les changeurs travaillent généralement seuls et quittent à la fermeture du métro, au début de la nuit.

LE MEURTRE DU GARDIEN DENIS RIVARD

«Il vit encore, finissons-en!»

Avant de pendre le jeune gardien Denis Rivard, des détenus l'ont frappé avec une patère, le tiroir en métal d'un classeur et une pelle. Ils ont ensuite laissé tomber sur son corps un lourd bureau. Quelqu'un a crié: «Il vit encore, finissons-en!».

MARTHA GAGNON

Petit, bedonnant, yeux ronds très noirs, Claude Langlais, 46 ans, le troisième témoin qui raconte ces évènements en inculpant les dix accusés d'Archambault, contraste avec les délateurs précédents. Condamné pour le meurtre de sa femme en 1980, il n'a pas d'autres antécédents judiciaires. Il s'exprime clairement sans utiliser le jargon du milieu carcéral. D'ailleurs, il semble qu'il ne se soit jamais vraiment intégré au groupe des détenus.

Le 25 juillet dernier, il a vu beaucoup de choses. Il se souvient avec précision des gestes et de ceux les ont posés. Il nomme tous les détenus assis au banc des accusés comme ayant participé à la prise d'otages. A cet instant, l'un d'eux éclate de rire très fort. Choqué, le juge Jean-Guy Boilard, intervient: «Il n'y a pas de quoi à rire. Je peux vous faire sortir de la salle si ça se reproduit». Le calme revient.

La version Langlais

Langlais demande à s'asseoir, pousse un soupir et raconte que, ce soir-là, il a d'abord vu les détenus Christian Perreault et Yvon Martin qui tenaient en otage les gardiens Van Abelle et Mooney. Perreault criait: «Ouvrez les portes!». Devant le refus des officiers, il «piquait» son otage à l'abdomen avec un couteau. Martin, lui, a frappé la tête de Van Abelle sur la rampe d'escalier.

Il a ensuite vu les détenus Michel, Boulet, Hudon, Gallant et Poirier sortir de son bureau le gardien Léandre Leblanc. A un certain moment, Christian Perreault a passé une corde autour du cou du gardien Mooney.

Folie collective

C'était la folie collective. Des gardes effrayés couraient d'un bord et de l'autre. Seul Denis Rivard a tenté de calmer les détenus en disant: «On va discuter, les gars, laissez-moi une chance». A cet instant son cauchemard a débuté. Ils se sont mis à six pour le frapper. C'est Serge Robidoux qui l'a soulevé pour permettre à Wilfrid Larose de passer un boyau d'arrosage autour de son cou.

Alors qu'il regardait la scène, le témoin a entendu Serge Robidoux lui dire: «Viens voir mon — ou «notre» — (il ne sait plus) chef-d'oeuvre. C'est là qu'il s'est avancé pour apercevoir le gardien pendu. Au haut de l'escalier, Larose levait les bras en l'air «comme s'il s'agissait d'un trophée». Pendant ce temps, Réal Girard frappait le corps avec une pelle.

Langlais dit avoir tenté à quelques reprises de s'enfuir dans sa cellule. Mais il y avait trop de monde qui bloquait le passage. Deux jours plus tard, il a demandé à voir les policiers pour leur fournir une liste des participants.



Guy Pinard

Peu de résultats tangibles à Mirabel

Les députés fédéraux Robert Gourd, d'Argenteuil, et Pierre Deniger, de La Prairie, s'inquiétaient récemment des piètres résultats obtenus à l'aéroport international de Montréal à Mirabel depuis que le Conseil des ministres fédéral a décidé de ne pas suivre les recommandations de ses professionnels.

Il est difficile de ne pas dire aux deux députés que cette situation était prévisible dès le départ à cause de la nature même du *statu quo* communiqué par M. Jean-Luc Pépin, ministre des Transports, quant au transfert de la presque totalité des vols de Dorval à Mirabel.

Pour une bonne compréhension du dossier, revoyons d'abord quels étaient les volets de cette décision: prolongement de 30 jours à deux ans de la période d'entreposage sans frais de douanes; élimination des taxes sur le carburant (kérosène) acheté à Mirabel (pour une réduction de 23,6 p. cent); réduction du tarif d'atterrisssage (pouvant atteindre jusqu'à 62,1 p. cent dans le cas d'un B-747); invitation à la société Flying Tiger pour qu'elle instaure un service tout cargo régulier entre Chicago et Mirabel; instauration d'un service hebdomadaire «combi» de CP Air entre Tokyo et Mirabel; droits d'atterrissage pour les sociétés d'outre-mer transportant des cargaisons qui ne sont pas destinées au Canada; permission aux transporteurs d'outre-mer de transporter des passagers entre Mirabel et Toronto.

Une réponse négative

Or, selon le directeur de l'aéroport, M. Rubin Ginzburg, la réponse a été plutôt négative jusqu'à ce moment, même s'il s'empresse d'ajouter que le plan de relance n'est pas le seul responsable de la situation. Il mentionne que la situation s'est détériorée dans tous les aéroports canadiens.

Mais en revanche, il reconnait que les mesures décrétées par le ministre n'ont pas encore produit de résultats, à l'exception peut-être du retour d'Aer Lingus (un vol semaine), d'Air India, et de l'addition d'un septième vol par semaine chez Air France.

M. Ginzburg ne surprend personne quand il admet bien candidement qu'il ne s'agit pas d'une «*recette-miracle*», d'autant plus que le volet le plus important de la démarche, celui de l'élimination de la taxe sur le carburant, n'est toujours pas en vigueur à cause de tiraillements au niveau du gouvernement.

Le résultat? L'achalandage atteint actuellement le creux d'une vague avec 2,3 millions de passagers, si on inclut *généreusement* les 800 000 voyageurs en transit.

Sur le plan financier, la situation n'est heureusement pas catastrophique. Même, selon M. Ginzburg, l'aéroport montre un profit au niveau de l'exploitation, les revenus couvrant d'emblée les dépenses normales d'un aéroport.

Toutefois, dit-il, le bilan financier de 1982 montrera un déficit comptable de $6 à $7 millions, en partie à cause de la dépréciation, en partie à cause de dépenses anormales pour un aéroport normal (Mirabel doit par exemple assumer les frais du siège social régional de Transports Canada).

Mais ce déficit serait évidemment beaucoup plus élevé s'il avait fallu ajouter le service de la dette de $32 millions. On sait que le gouvernement fédéral a transformé en équité la dette de $365 millions accumulée depuis la construction de l'aéroport.

Enfin, M. Ginzburg n'était pas particulièrement heureux de la décision de son ministre qui, dit-il, a dû subir un énorme lobbying après qu'il eût clairement indiqué sa préférence pour l'option six (déménagement à Mirabel de tous les vols à l'exception de ceux entre Montréal et Toronto, Ottawa ou Québec, accompagné d'une amélioration aux moyens de communications terrestres entre Mirabel et le centre-ville), notamment devant quelques journalistes montréalais en mai dernier.

Et M. Ginzburg se montre plus particulièrement sévère pour la Communauté urbaine de Montréal qui, par son lobbying contre l'option six, a repoussé un investissement de $200 millions à une époque où il aurait été bienvenu. Il n'a jamais dit si vrai!

Nomination à la RIO

Le nouveau président directeur général de la Régie des installations olympiques, M. Jean Deschamps, est heureux d'annoncer la nomination de Mme Monic Houde à un des sept postes d'administrateur. Responsable des relations publiques à la régie avant d'accéder à un poste de vice-présidente adjointe en Marketing chez Bell Canada, l'été dernier, Mme Houde succède à M. Raymond Beauchemin.

M. Deschamps précise qu'il ne s'agit pas d'une nomination politique, et que c'est plutôt à sa demande que M. René Lévesque, toujours ministre responsable de la régie (eh oui!), a accepté sa recommandation.

Les autres comprennent, outre M. Deschamps et Mme Houde, l'ex-président, M. Lucien Saulnier, M. Roger T. Trudeau, et trois administrateurs dont le mandat a été renouvelé, soit MM. Pierre Bernier, André Tétreault et André Thibodeau.

Un secret bien gardé

Il y a maintenant près d'une semaine que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a divulgué les grandes lignes des réformes gouvernementales au Conseil d'administration de la Société des alcools du Québec et aux dirigeants de l'Association des industries manufacturières des boissons alcoolisées du Québec (AIMBAQ), à l'occasion de deux meetings séparés.

Or, lors de ces meetings, le ministre a eu recours à des manoeuvres étranges pour «convaincre» les intervenants de l'opportunité de ne pas parler aux journalistes. Il fallait éviter que les médias d'informations soient mis au courant de ces réformes AVANT que monsieur le ministre ne condescende à les en informer. C'était une manoeuvre pour le moins étonnante de la part d'un gouvernement qui se dit «transparent».

Heureusement, grâce à notre collègue, Michel Roesler, une partie des informations a transpiré malgré l'interdit du ministre, et les craintes qu'il a suscitées dans l'industrie. Une belle victoire pour la presse!

Et aux informations divulguées par notre collège des pages économiques, on peut ajouter la suivante. Le président-directeur général actuel de la SAQ, M. Daniel Werminlinger, terminera son mandat qui expire en mai prochain. D'une part parce qu'il serait dégueulasse de le remplacer aussi près de la fin de son contrat de cinq ans, et d'autre part parce que pour scinder ses fonctions de président et de directeur général, il faudra procéder par législation, le décret ministériel ne suffisant pas dans ce cas précis.

OUTRAGE DES MÉDIAS

La requête entendue le 26 janvier

C'est mercredi prochain, le 26 janvier, que le juge Jean-Paul Bergeron de la Cour supérieur, entendra la requête de la Couronne en rapport avec l'accusation d'outrage au tribunal portée à l'endroit de cinq médias d'information et de M. Jean-Claude Bernheim, à la suite d'une conférence de presse que ce dernier avait donnée relativement aux événements survenus à l'Institut Archambault, l'été dernier.

C'est le juge James K. Hugessen, de la Cour supérieure, qui, après avoir rencontré les procureurs des différents médias impliqués, a décidé de remettre la cause à la semaine prochaine.

Les médias impliqués sont *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette*, le *Journal de Montréal* et Radio-Canada.

Johnny Lévesque se dit «un homme mort»



photothèque LA PRESSE

Johnny Lévesque ne sait s'il terminera son «temps»...

Johnny Lévesque ne cherche pas à attirer la sympathie; il sait que ce témoignage fait de lui un «homme mort» et... ça fait son affaire.

MARTHA GAGNON

Le corps bien droit, il avoue sans détour qu'il a participé à cinq ou six meurtres et commis une vingtaine de hold-ups pour lesquels il n'a jamais été condamné. A 36 ans, il possède une feuille de route impressionnante. «J'ai été un criminel et je le suis encore», avoue-t-il.

Johnny Lévesque n'a plus rien à perdre, et c'est pourquoi il parle. Il a plusieurs ennemis à Archambault. Bien avant qu'il ne témoigne au procès des «dix», on a déjà tenté de le «passer»... le tuer. Lui-même admet avoir participé au meurtre d'un détenu, Robert Richard.

«Tout le monde a peur à Archambault; il y a eu au moins 12 ou 13 meurtres ces dernières années», déclare-t-il. L'avocat de la défense, Me Parcigneault, qui représente l'accusé Maurice Michel, lequel se serait confier à Lévesque après l'émeute, demande: «Pourquoi a-t-on voulu vous tuer?».

— J'avais des problèmes avec un petit groupe de détenus qui se droguait et prenait des pilules. Pourtant, à venir jusqu'à aujourd'hui, j'étais parfait, un vrai gars de cellule. Je n'avais jamais «marché» avec la police.

Johnny Lévesque avait toutefois dû être retiré de la population carcérale pour être gardé à l'infirmerie de la prison, un endroit plus sécuritaire. Avant l'émeute, il avait demandé à être transféré dans un pénitencier de l'Ouest. Les policiers lui ont-ils fait des promesses à la suite de son témoignage? On l'ignore.

Il nie avoir eu des relations sexuelles avec des détenus. Il nie aussi être le «protecteur» de Fabrice Chatelier, celui que tout le monde appelle ironiquement le «fils à Johnny». A ce sujet, il dit simplement: «Je l'aime bien; j'ai déjà failli épouser sa mère. Je ne voulais pas qu'il devienne un délinquant».

Quant à savoir si certaines blessures ont laissé des séquelles à son cerveau, il répond: «Faudrait le demander à un psychiatre. Je me porte très bien». Condamné pour le meurtre d'un homme et d'une femme, il ne devrait pas être éligible à une libération conditionnelle avant 1995. Il ignore comment il terminera son «temps», — et s'il le terminera...

Johnny Lévesque s'attend à tout.

AFFICHE CONDAMNANT LES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

La Fédération des journalistes souhaite que la SSJB-M porte sa cause en Cour suprême

QUEBEC — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) souhaite que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en appelle à la Cour suprême du jugement de la Cour d'appel du Québec lui défendant de distribuer une affiche dans laquelle elle qualifie de traitres les députés québécois qui ont voté en faveur du rapatriement unilatéral de la constitution.

Dans un communiqué publié hier, la FPJQ, qui regroupe près de 1 000 journalistes Québécois, se dit particulièrement préoccupée des restrictions sérieuses que cette décision risque d'imposer à la liberté d'expression.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

On se rappellera que dans une décision partagée rendue au début du mois, la Cour d'appel avait fait droit au pourvoi de quatre députés fédéraux et renversé la décision du juge Jules Deschênes de la Cour supérieure, qui avait rejeté leur demande d'injonction contre l'affiche. Les juges Crête et L'Heureux-Dubé avaient retenu les arguments des appelants voulant que le texte de l'affiche, publié d'abord sous forme de publicité dans le quotidien Le Devoir, constitue un appel à la violence. Le juge Mayrand s'était par contre dit d'accord avec son collègue de la Cour supérieure, estimant que les propos diffamatoires de l'affiche représentaient une critique acceptable dans le cadre d'un débat public où la liberté d'expression doit être très large.

Dans une société démocratique, écrit la FPJQ qui dit se ranger à l'opinion du juge Mayrand, le système judiciaire n'a pas à se substituer au peuple pour juger de la validité d'une opinion politique et décréter lesquelles sont acceptables. Si les qualificatifs de « traitre » et de « collaborateur » sont interdits, poursuit l'organisme, « combien d'articles de nos journaux et revues, combien d'entrevues de nos médias électroniques et combien de déclarations fracassantes de nos personnages publics faudra-t-il censurer? »

Le Conseil de presse

Le secrétaire général du Conseil de presse, Jean Baillargeon, trouve également souhaitable que la Cour suprême revoie le jugement de la Cour d'appel. Au cours d'une conversation téléphonique avec LA PRESSE, il a dit estimer que cette dernière décision constitue un certain danger pour la liberté d'expression et la liberté de la presse parce qu'elle peut avoir comme conséquence de restreindre le débat politique et de punir en quelque sorte le délit d'opinion.

Un tel jugement, poursuit-il, amoindrit le droit à la critique et conduit à la censure ou à l'autocensure autant les médias que les groupes qui veulent s'exprimer dans ce genre de débat.

M. Baillargeon estime enfin qu'une certaine éthique serait mieux appropriée pour assainir nos moeurs politiques que la menace d'une règle ou d'une ordonnance judiciaire dont l'effet serait de tarir le débat démocratique.

Joint à Montréal, le président de la SSJBM, M. Gilles Rhéaume, a indiqué que son organisme déciderait au cours des prochaines semaines s'il en appellerait de la décision de la Cour d'appel.

Who's who des ethnies: le rapport déposé jeudi

QUEBEC (PC) — La Commission des droits de la personne sera saisie jeudi prochain du rapport d'un de ses enquêteurs, André Morel, au sujet de la liste des personnalités ethniques dressée en 1978 par le cabinet du ministre de l'Immigration du Québec.

Une porte-parole de la Commission, Mme Paule Sainte-Marie, a indiqué hier à la Presse canadienne que le rapport Morel serait soumis le 27 janvier à l'assemblée régulière des commissaires.

C'est en novembre dernier que le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, avait soulevé ce dossier à l'Assemblée nationale à partir de révélations du quotidien Toronto Star.

On y apprenait que le cabinet du ministre québécois de l'Immigration, Jacques Couture à cette époque, avait dressé une liste des principaux leaders de la communauté anglo-québécoise.

Quel devrait être le facteur décisif dans l'achat d'une résidence?

Le prix

Quand vous achetez une propriété, il est essentiel de s'assurer que vous obtenez le maximum pour chaque dollar investi.

Évaluez d'abord le prix réel au pied carré.

Au Sanctuaire du Mont-Royal, le prix de vente est déterminé d'après la surface nette habitable. On n'ajoute pas la superficie des balcons — ou l'épaisseur des murs — dans le but de compliquer les comparaisons.

Ensuite, à surface égale, considérez aussi l'efficacité de l'aménagement intérieur.

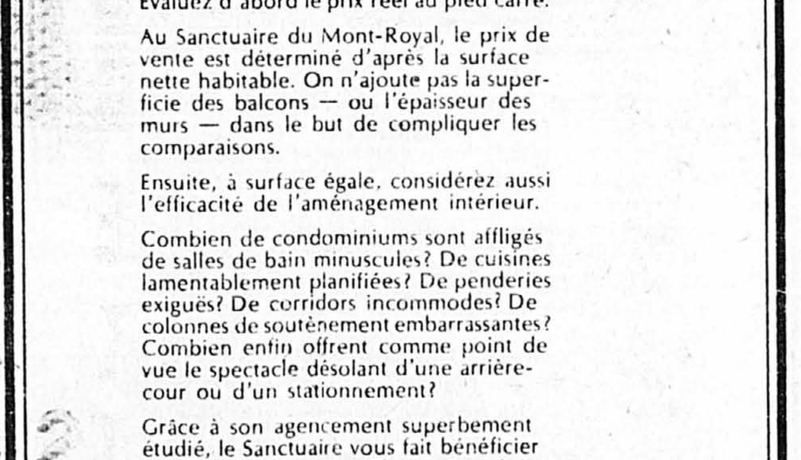
Combien de condominiums sont affligés de salles de bain minuscules? De cuisines lamentablement planifiées? De penderies exiguës? De corridors incommodes? De colonnes de soutènement embarrassantes? Combien enfin offrent comme point de vue le spectacle désolant d'une arrière-cour ou d'un stationnement?

Grâce à son agencement superbement étudié, le Sanctuaire vous fait bénéficier de pièces vastes et magnifiquement aérées, d'immenses salles de bain et de vues panoramiques majestueuses, en plus de multiples autres avantages.

Quand vous achetez une propriété, pourquoi ne pas en avoir vraiment pour votre argent?

Un prix incomparable

le sanctuaire du mont-royal
6000 chemin Deacon, Montréal



• PHASE 1 - MARS 1983
• MURB CLASSE 31
• 2 CH. À C.:
1 400 PI CA.
114 500$ ET PLUS
• 3 CH. À C.:
1 800 PI CA.
142 500$ ET PLUS

BUREAU DES VENTES:
738-6000
SEMAINE: 10H À 18H.
WEEK-END: 13H À 17H.
(SUR RENDEZ-VOUS)



Fréchette contesté par les militants péquistes de Sherbrooke

Après avoir été désavoué par ses collègues du Conseil des ministres sur le dossier des casinos, le ministre du Travail et député du Parti québécois dans le comté de Sherbrooke, **Reynald Fréchette**, est maintenant confronté à ses militants.

Cet ancien animateur d'une émission radiophonique de ligne ouverte a en effet été convoqué à une « assemblée générale spéciale » des membres de l'association de ce comté qui aura lieu dimanche soir. A cette occasion on tentera de déterminer s'il est un « vrai péquiste » et s'il contrevient à la philosophie de « transparence » qui a constitué l'un des thèmes de la campagne électorale du PQ en 1976.

La convocation de cette assemblée est le résultat d'une pétition signée par 27 membres et qui avait été pilotée par un péquiste de la première heure, **Julien Richard**, un enseignant qui était l'un des organisateurs de Fréchette lors de la dernière élection. Il veut faire adopter par les membres une motion de blâme à l'endroit du ministre qui a refusé d'expliquer publiquement la philosophie du gouvernement dans le conflit qui l'oppose à ses travailleurs.

Trois autres pétitions de ce genre sont d'ailleurs en cours pour le même motif dans les comtés de Saint-Francois et Johnson, représentés à l'Assemblée nationale par les députés péquistes **Réal Rancourt** et **Carmen Juneau** et dans le comté d'Orford représenté par le libéral **Georges Vaillancourt**.

Texte de la pétition

Le texte de la pétition qui a été reçu par le président de l'Association du comté de Sherbrooke, **Roger Le Clerc** se lit comme suit: « La présente est pour vous demander de bien vouloir convoquer une assemblée générale spéciale des membres du Parti québécois du comté de Sherbrooke pour blâmer le ministre-député du comté de Sherbrooke d'avoir refusé de se présenter à une réunion des délégués syndicaux du syndicat des enseignants de l'Estrie afin d'exposer les vues du gouvernement du Québec dans les présentes négociations ».

L'agent de liaison du ministre Fréchette dans le comté, **Bernard Larouche**, a déclaré à LA PRESSE que cette situation créait dans l'entourage du député une « relative inquiétude ». Tout dépendra évidemment de l'ampleur de la réunion, a-t-il précisé.

Si effectivement le vote de blâme est pris par une quarantaine de personnes, le ministre Fréchette pourra vivre assez facilement avec cette situation. Mais s'il y avait 200 personnes et plus, la situation serait évidemment toute autre. Selon M. Larcouche, le PQ a environ 1,200 membres en règle dans le comté.

Inquiétudes

Pour sa part, Julien Richard craint que les règlements et les statuts du parti « soient tripotés » lors de cette réunion. Selon les dispositions de la Constitution de cette formation politique, lors de la convocation d'une assemblée extraordinaire, il ne peut y avoir à l'ordre du jour qu'un seul sujet. Selon lui, le débat ne devrait porter que sur la motion de blâme à l'endroit du porte-parole du Parti québécois dans la région de l'Estrie.

Le ministre Fréchette, pour sa part, a déjà indiqué dans des déclarations aux médias locaux, qu'il n'entendait pas se limiter à se défendre sur la motion de blâme. Il veut profiter de l'occasion pour brosser un tableau général en abordant toutes les facettes de la crise que le Québec traverse actuellement.

Julien Richard n'entend pas laisser faire le ministre qui semble vouloir essayer de noyer le poisson. « Si on veut faire ce genre d'opération, il va y avoir du grabuge et je suis capable d'en faire », a-t-il affirmé à LA PRESSE. Et si le ministre réussissait son opération, il n'écarte pas la possibilité de porter cette affaire devant les tribunaux.

Depuis qu'il est en politique, **Reynald Fréchette**, a eu une carrière assez tortueuse. Diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke, il a d'abord été élu comme député de l'Union nationale en 1966. A sa défaite en 1970, il venait d'accéder quelques semaines auparavant au poste de président de l'Assemblée nationale.

Puis après un purgatoire où il s'est refait une virginité politique auprès de l'opinion publique en animant une ligne ouverte sur les ondes d'une station radiophonique locale, il a de nouveau plongé en politique, cette fois sur la scène fédérale. Il était l'un des principaux organisateurs du candidat créditiste **Jacques Bianchette** lors de l'élection de 1979. Ce parti était alors dirigé par **Fabien Roy**.

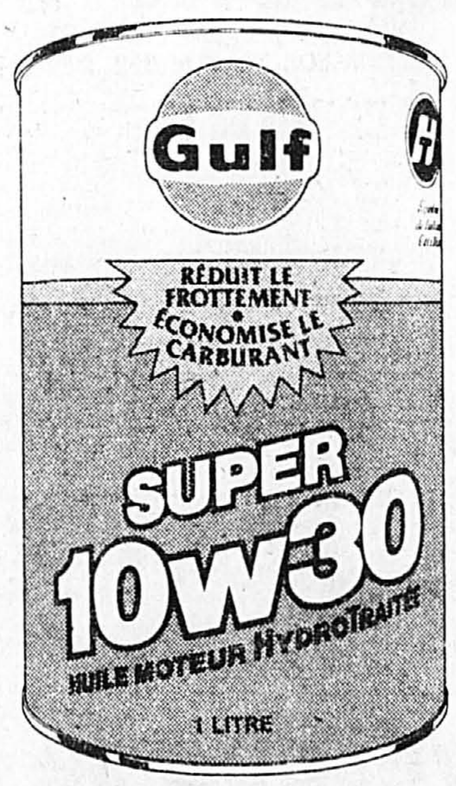
Finalement, c'est à la demande de **René Lévesque** qu'il décida de se représenter en 1981. Le 16 mars 1981 il se présenta à la réunion de mise en candidature contre le député péquiste sortant, le travailleur social **Gérard Gosselin**. Il réussit à le défaire et il fut réélu à l'Assemblée nationale.

En accédant au ministère du Revenu, il avait assuré à la population de la région qu'il implanterait des casinos en vue de relancer l'industrie touristique. Il n'avait pas réalisé qu'il devrait mener le combat à un senior du cabinet, le ministre des Finances **Jacques Parizeau**.

OFFRE SPÉCIALE
des détaillants Gulf
VIDANGE D'HUILE ET FILTRE

Comprend un filtre à huile neuf et jusqu'à cinq litres d'huile moteur super 10W30 Gulf.

SEULEMENT 13.95* OU MOINS



VOTRE PROTÈGE-MOTEUR

L'huile moteur super 10W30 Gulf contribue à diminuer le frottement acier contre acier des pièces internes du moteur de votre voiture, un frottement qui peut accroître l'usure du moteur et la consommation de carburant. Les basses températures et les déplacements de courte distance endommagent un moteur. C'est pourquoi la plupart des constructeurs d'automobiles recommandent de vidanger l'huile souvent dans de telles conditions. Adoptez l'huile super 10W30 Gulf. Sa formule spéciale protégera mieux votre moteur lors de démarrages à basse température. C'est l'huile protège-moteur.

Renseignez-vous aussi sur l'Offre spéciale

PRÉVENTION DES PANNES 9.95* OU MOINS

*Pour la plupart des voitures et des camions légers, chez les détaillants participants.

JUSQU'AU 28 FÉVRIER 1983.

ou VISA ou MasterCard

Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'usager inscrit Gulf Canada Limitée.

Gulf
Ça, c'est de la performance!

AVOUANT SA CULPABILITÉ

Le chef du clan Provençal écope de 62 mois à l'ombre

Le clan Provençal, qui avait montré des signes évidents de dislocation, ces derniers mois, par la défection de deux membres de la famille immédiate de celui qui détenait à tout le moins les droits d'aînesse, Roger Provençal, 48 ans, s'est partiellement effondré hier.

LÉOPOLD LIZOTTE

Comme on le prévoyait déjà depuis quelques heures, ce dernier a profité de la rentrée des jurés, hier matin, pour annoncer par le truchement de son avocat, Me Michel Massicotte, qu'il désirait mettre fin à son procès, entamé il y a huit semaines déjà, en reconnaissant sa culpabilité aux deux accusations de conspiration et de trafic de diverses drogues, fabriquées ou transformées dans un laboratoire clandestin de Laval, sur lequel il avait apparemment pleine autorité.

Brisé physiquement, si on compare sa stature d'aujourd'hui à sa corpulence d'il y a quelques années, c'est sans émotion apparente que le prévenu a admis sa participation à ce réseau démantelé il y a près d'un an.

C'est devant le jury, donc, que le prévenu a battu sa coulpe, mais, pour suivre les prescriptions de la loi en pareil cas, les six hommes et les six femmes qui le composent furent invités à se retirer momentanément pour confirmer, si l'on peut dire, ce « verdict », le juge Pierre Pinard leur faisant remarquer que cet aveu était la meilleur élément de preuve que la Couronne, représentée par Me Yves Berthiaume, pouvait leur offrir dans les circonstances.

Ils devaient revenir 25 minutes plus tard avec une réponse affirmative, évidemment, et le tribunal ayant entériné le tout, ils ne purent être libérés pour autant.

Car Provençal subissait son procès aux côtés de Gilles Forget, et, dès lundi prochain, l'instruction continuera dans son cas, son procureur, Me Jos Silver, soutenant que ce prévenu continuait toujours à protester de son innocence.

En donnant à nouveau un congé temporaire à ceux qui vont continuer à entendre son procès, le juge Pinard les avertit qu'ils ne devaient rien inférer, dans le cas de Forget, du geste-surprise de son compagnon de box des dernières semaines.

Puis Mes Berthiaume et Massicotte procédèrent à leurs représentations sur sentence immédiatement. Celles-si ne peuvent toutefois être rendues publiques parce qu'elles pourraient avoir un certain impact sur l'instruction de la cause du second prévenu accusé conjointement au départ avec Provençal.

Un peu avant midi cependant, l'accusé connaissait déjà son sort : six années de pénitencier, dont on devra toutefois déduire (en double) les cinq mois qu'il a déjà passés à Parthenais.

Au cours des semaines passées, on le sait, le principal témoin à charge contre lui avait été son propre beau-frère, le jeune Paul Gill, qui s'était lui-même décrit comme le « raffineur » des drogues (notamment le haschisch) que l'on achetait en vrac, et souvent à rabais, en raison de sa pauvre qualité.

Dans sa déposition, accablante pour le prévenu, le jeune homme avait donné non seulement le détail du travail exécuté en laboratoire, mais il avait également établi l'organigramme de la... compagnie, décrit les systèmes d'entreposage et de livraison, et, tout aussi bien, le mode de financement et les retombées économiques des opérations, pour ceux qui y participaient activement.



Pierre Foglia

Ce ne sera jamais mon tour!

Je me suis levé avec la certitude d'un bon sujet de chronique. J'avais en poche un billet gagnant du *Lotto 6/49*, seulement $10, mais que Loto-Québec refusait de payer... une histoire de chiffres mal imprimés, un 8 pris pour un 0, je ne sais trop. Ce n'était pas mon billet, son détenteur me l'avait remis en désespoir de cause, après avoir écrit à deux reprises à Loto- Québec qui répondait à chaque fois qu'elle ne pouvait le valider.

Je me suis levé avec l'idée bien arrêtée d'aller collecter Loto-Québec. Et tant mieux si on me faisait des difficultés. Plus ce serait houleux, plus j'aurais matière à vilipender ces suppôts du vice institutionalisé... J'arrive donc rue Berri,la lippe fendante et la tuque basse sur les oreilles : « Allez-vous me payer, ou bedon j'vous embarque sur les petites créances! »... La jeune fille au large sourire de la réception m'a dirigé vers une de ses collègues au sourire plus lumineux encore qui s'est saisi de mon billet, a consulté un registre, pitonné sur un clavier et deux minutes après me remettait un chèque : « Voilà monsieur, avec nos excuses, c'était une petite erreur de notre ordinateur. »

J'avais mes dix piastres, mais je n'avais plus de sujet de chronique!.. et il se faisait bien tard pour en trouver un autre. C'est alors que je me suis souvenu que le chef de l'information de Loto-Québec était un ancien confrère de *Montréal Matin*, Richard Camirand. Plus qu'un ancien confrère, Richard, le chanceux, a eu le bonheur de faire ses premières armes dans le journalisme sous ma gouverne, à Sherbrooke. Je le fis mander sur l'heure et lui expliquai mon problème : « Je suis venu vous chercher chicane, je n'ai pas trouvé. Arrange-moi quelque chose, je ne peux pas partir d'ici les mains vides. Tu me dois bien ça! »

— Tu veux que je fasse ta job!
— T'as tout compris. Rappelle-toi il fut un temps où je faisais souvent la tienne!
— Je peux bien te parler de la crise... Justement on va avoir notre première paye coupée de 20 p. cent demain!.. et comme par hasard, les syndiqués ont leur assemblée le soir même pour un vote de grève...

— Youppi, ça veux-tu dire qu'on n'aura plus de loteries pendant une couple de mois ?
— Ben non, on va travailler, nous les cadres!.. Mais qu'est-ce que t'as contre les loteries ?
— C'est une invention du diable!
— Ah oui ?.. viens, je vais te montrer quelque chose...

Rendus dans son bureau, il a ouvert un dossier préparé par son service (1) sur les loteries au Québec au début de la confédération et même avant dans le Bas-Canada, et même avant durant la colonie, et même avant chez les Indiens...
— Et ça, c'est le diable ?.. me dit Richard, triomphant, en me mettant sous le nez, cette annonce :



La loterie du Sacré-Coeur a vu le jour en 1876, elle offrait comme prix 500 lots à bâtir de $500 chacun, un premier prix de $10,000 *en or*. Etaient aussi tirés 50 chasubles, 42 calices, 12 ostensoirs, 12 garnitures d'autel...Que l'on pense que le prix des billets était de 25 sous, et qu'à l'époque un ouvrier qualifié gagnait un dollar par jour... On organisait des loteries pour la construction d'hôpitaux, d'églises, il y en eut même une en 1872 pour aider à l'édification de Notre-Dame-de-Lourdes... En 1884 le curé Labelle mettait en circulation 100,000 billets d'une loterie dont le premier prix était un immeuble de $10,000...

Aussi loin qu'on remonte, on trouve trace du jeu dans l'histoire de la Nouvelle-France. En 1607, l'avocat en parlement Marc Lescarbot rapporte que les Micmacs jouent aux dés, aux osselets et il ajoute : « *l'adjouteray ici pour l'exercice de noz Sauvages le jeu de hasard, à quoy ilz s'affectionnent de telle façon, que quelquefois ilz joüent tout ce qu'ils ont, **jusques à leurs femmes***»...

Bon admettons. Mais ce n'est pas une raison pour continuer! La mini, la quotidienne, la 6/49, la 6/36, l'inter, la super, la perfecta, hockey-sélect, pis quoi encore ?.. Montrez-moi donc les églises qu'on a construit avec tout ça...

Bon admettons. Les Micmacs jouaient leurs femmes. Mais avouez que ce n'est pas pareil. Au moins eux, avaient le fun de perdre!

(1) Dossier Kébec, nos 2 et 3, publication de Loto-Québec.

Terres de Mirabel: LeBlanc pourrait accepter une rétrocession plus large

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, M. Roméo LeBlanc, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement fédéral est disposé à remettre en vente une nouvelle portion du territoire exproprié de Mirabel si le gouvernement du Québec accepte d'établir des règlements de zonage permanents.

« S'il y a un zonage absolu, qui est à long terme et qui n'est pas changeable selon les gouvernements qui passent à l'horizon, à ce moment-là, il est peut-être possible de réduire la grandeur de l'opération de Mirabel », a dit M. LeBlanc.

« C'est ce que nous examinons, et c'est dans cette philosophie que nous nous sommes inscrits et s'il est possible d'offrir plus de 30,000 acres, cela me fera plaisir », a-t-il ajouté.

Le ministre LeBlanc répondait aux questions du député conservateur de Joliette, Roch La Salle, qui a soutenu que selon les évaluations récentes, il serait possible de rétrocéder 80,000 acres du territoire périphérique exproprié tout en laissant amplement de terrain pour les opérations aéroportuaires.

L'été dernier, Ottawa a décidé de rétrocéder quelque 30,000 acres du territoire périphérique de Mirabel à un prix de 15 p. cent inférieur à celui du marché.

Le gouvernement fédéral a exproprié 97,000 acres pour l'aéroport de Mirabel, dont 17,000 sont déclarés opérationnels.

Un dessinateur réclame $13,000 pour une chute à bicyclette

Un dessinateur à l'emploi de l'hebdomadaire *Allo Police* depuis deux bonnes décennies, et qui, à ce titre, a « tracé » les croquis de centaines d'accusés, de témoins, d'avocats et de magistrats, au fil des années, pourrait avoir une excellente occasion de faire son auto-portait dans le box, à moins qu'il ne préfère y aller d'une caricature acérée sur la mésaventure dont il a été victime, l'été dernier, et dont il s'est plaint en Cour supérieure, hier.

Représenté par Me Josée Ferrari, le sympathique hispano-canadien a en effet déposé contre la Ville de Hampstead une réclamation de $13,555 à la suite d'une chute qu'il a faite à bicyclette, route Hampstead, dans la ville du même nom.

Selon ses prétentions, on venait d'aménager un dos d'âne, ou *policier couché* (plus exactement un grosse bosse en travers de la chaussée), sur cette artère, afin d'y ralentir la circulation automobile. Mais on n'aurait pas installé, en même temps, un panneau-indicateur pour prévenir non seulement les automobilises, mais également les cyclistes, de cet obstacle tout neuf.

Résultat, Galiana a été projeté de sa bécane, il s'est sérieusement blessé, a dû être hospitalisé pendant une dizaine de jours, sa prothèse dentaire a été brisée, et il reste encore victime des séquelles de cet accident et d'une incapacité partielle permanente. Et il soutient évidemment que le tout découle de l'incurie de la Ville, qui n'a pas cru bon de signaler cet obstacle nouveau à ceux qui empruntaient, régulièrment ou non, cette rue.

TAPIS PERSANS
EN SOLDE

Conformément aux instructions reçues de H.A.M. d'Iran, nous sommes chargés, pour la première fois de notre histoire, de tenir un Solde de liquidation en janvier. Par suite des circonstances, des ventes de ce genre ne seront sans doute pas répétées. Les prix de solde sont en vigueur actuellement pour toute notre marchandise, particulièrement sur les pièces de collection comme pure soie Qum, Naein et tapis Isfahan.

35% de réduction durant notre SOLDE DE JANVIER.

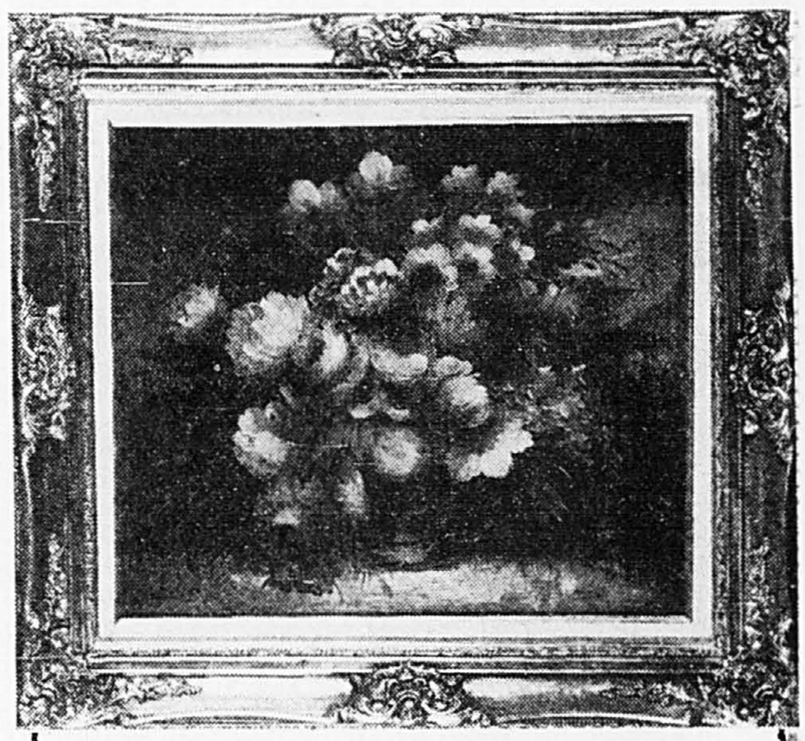
De superbes tapis font partie de cette exposition. Plus de 1,000 pièces provenant de 30 endroits d'Iran. Elle comprend des tapis de toutes dimensions de 1 x 1' jusqu'à 17 x 11'. Nous avons en stock des tapis de toutes les couleurs possibles pour satisfaire tous vos besoins de décoration. Tous les tapis sont tissés main en laine: Imperial Kashan et Tabriz, Royal Sorook et Karman, Joshagan, Baktiar, Belouch, Birjand, Yalemah, Boukhara. Grand choix de tapis de passage, jusqu'à 6 mètres de long, choix de sacs Kalim et «Saddle Bag», ainsi que tapis et carpettes semi-antiques. En vente:

VENDREDI, 21 JANVIER, DE 10H À 21H
SAMEDI, 22 JANVIER, DE 10H À 18H

Lorsque vous visiterez cette expo-vente, vous serez agréablement surpris des bas prix auxquels sont offerts ces tapis.

Voici pourquoi: 1) commandés et tissés voici 2 ans; 2) pouvoir d'achat exceptionnel; 3) fort volume de vente; 4) petits profits; 5) pas d'intermédiaires; 6) pas de frais d'entreposage. Profitez de ces aubaines exceptionnelles avant que nous offrions ces tapis dans d'autres régions du Canada.

SHERATON HÔTEL MONT-ROYAL SALLE CHAMPLAIN



SUPER SOLDE DE TABLEAUX AUX ENTREPÔTS DE LA GALERIE ROYALE
suite 801, au 8e étage,
1420 ouest, rue Sherbrooke (angle Bishop) tél.: 845-4383
LA PLUS GRANDE SÉLECTION DE PEINTURES À L'HUILE AU CANADA DOIT ÊTRE LIQUIDÉE À DES PRIX RIDICULES
Voici quelques exemples
$225 $110 | $400 $150 | $500 $275 | $650 $395 | $850 $425
C'EST UN VRAI SOLDE DES SOLDES
Ouvert tous les jours
Lundi au vendredi.... 9h à 6h
Samedi ..... 9h à 5h
Dimanche ..... 1h à 5h
CHARGEX VISA master charge AMERICAN EXPRESS

C'EST EFFICACE POUR MOI, ÇA LE SERA POUR VOUS!
APPELEZ DES MAINTENANT POUR UN ESSAI GRATUIT
Centre de conditionnement Nautilus®
Anjou 7777 est, Métropolitain tél.: 352-1481 (Club de racquetball Québec)
Brossard 1870, rue Panama tél.: 672-9883 (Club de racquetball Québec)
Laval Centre Sportif Carrefour 3095 Autoroute Laval tél.: 681-6455
Côte de Liesse 8305, Côte de Liesse tél.: 739-2289 (Racquetball)
LaSalle 1050, Shevchenko tél.: 366-3331 (Club de racquetball Québec)
Repentigny Club de Tennis de Lanaudière 740 Montbriand tél.: 582-0961

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Un choix douteux de société

Pour le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, le Québec paye aujourd'hui pour un choix douteux de société qu'il a fait à l'époque de la Révolution tranquille. Selon lui, on a alors trop mis l'accent sur le développement social et négligé, en conséquence, les mesures qui auraient pu solidifier et développer l'économie de la province. Et on ne pourra sortir de la crise actuelle qu'en rétablissant un heureux équilibre entre l'économique et le social et, surtout, en obtenant que tout le monde mette l'épaule à la roue, via la concertation.

Ce diagnostic, aussi bien que le remède proposé, apparaissent réalistes. Dans l'euphorie de la Révolution tranquille on a cru que tout était possible, qu'on pouvait investir sans compter pour faire des Québécois les hommes et les femmes les plus protégés contre les risques de la vie, pour les doter de services de santé et d'éducation pouvant se comparer avec ce qu'il y avait de mieux dans les pays les plus évolués.

M. Blais ne veut pas remettre toutes ces réformes en question. Plusieurs s'imposaient de toute évidence. Mais, n'a-t-on pas voulu aller trop vite? Les Québécois n'ont-ils pas trop exigé de leurs gouvernants à ce chapitre? Ne seraient-ils pas devenus trop gâtés, portés à tout attendre de l'État-providence?

Comme le constate le président du Mouvement Desjardins, on en est rendu aujourd'hui à consacrer $16 milliards du budget de la province à la «mission sociale» (culture, enseignement, santé et services sociaux) contre un maigre $2.4 milliards à la «mission économique». La démesure est évidente.

Et, comme les dépenses «sociales» sont moins directement productives, elles doivent être financées à même des hausses constantes d'impôt. Ce n'est pas par hasard que le Québec, qui a voulu se donner des services plus coûteux que ceux de l'Ontario, doit taxer davantage ses contribuables et ressent plus durement aujourd'hui les effets de la crise économique.

M. Blais reconnaît que les syndicats ont joué un rôle utile en faisant accepter de nouvelles valeurs, souvent en dépit d'une opposition injustifiée de certains employeurs, mais il s'interroge, à bon droit à mon avis, sur la politique de confrontation qu'ils ont adoptée en ces 20 dernières années, particulièrement dans le secteur public. Cette politique, combinée à la faiblesse de tous nos gouvernements successifs qui ont préféré acheter leur paix à prix d'or, n'a pas peu contribué à enfoncer le Québec dans les dettes et à réduire presque à zéro aujourd'hui sa marge de manoeuvre. Tout coûte maintenant trop cher au Québec.

Toujours aussi avec la complicité des gouvernements qui n'ont pas joué vraiment leur rôle de défenseurs du bien commun, les centrales syndicales ont arraché par la négociation sectorielle des salaires et des avantages qui apparaissent excessifs dans le domaine de la construction. Avec quels résultats? Avec le résultat que la construction est devenue prohibitive et que le citoyen moyen évite dans toute la mesure du possible de recourir aux services des hommes de métier. Ces derniers travaillent à des salaires plus élevés, mais plus souvent qu'autrement ils sont en chômage.

En somme, on se rend compte aujourd'hui qu'on a créé presque des monstres insatiables et qu'on n'a plus les moyens de les nourrir. Une après l'autre, des PME sont forcées de fermer parce qu'elles ne peuvent rencontrer leurs obligations. On ne pourra s'en sortir que si on accepte enfin de modérer ses appétits et de substituer la concertation à la confrontation. Notre économie est devenue trop fragile pour continuer d'être constamment paralysée par de tels affrontements.

Vincent PRINCE

La dure survie de l'Université

On entend de plus en plus de gens dire que le Québec est à l'heure des choix: il ne peut plus s'offrir tout ce qu'il désire. Plus que cela: il ne peut s'offrir la qualité de services qu'il pourrait souhaiter. Il ne peut se gâter que selon ses moyens, lesquels semblent de plus en plus limités.

Alors, posons-nous la question: jusqu'à quel point peut-on diminuer la qualité de l'enseignement universitaire? À l'Université de Montréal, on prétend ne pas pouvoir restreindre davantage son budget sans affecter sensiblement l'évolution même du Québec. Si le diagnostic s'avère juste, il faudra peut-être retourner l'équation: le Québec n'aurait pas les moyens de se démunir davantage.

Le recteur, M. Paul Lacoste, prévoit un déficit de fonctionnement de $7 millions pour l'année en cours. Et cela, malgré un sérieux effort d'amincissement, de coupures et de compressions multiples. On ne peut indéfiniment abaisser le nombre de professeurs et de postes d'enseignement sans toucher la qualité de l'enseignement.

On a peut-être rétabli un équilibre nécessaire: dans un passé encore récent, plusieurs professeurs pouvaient profiter de tâches d'enseignement plutôt légères et d'un certain nombre d'avantages qui ne se trouvent guère ailleurs. C'est pourquoi l'Université ne pouvait attirer la pitié sur son sort. De plus, à la faveur d'un certain courant anti-élitiste, dans les milieux sociaux, culturels et politiques, le gouvernement pouvait effectuer des coupures importantes dans l'enseignement universitaire sans crainte de représailles massives. Les universités étaient laissées à elles-mêmes.

Mais c'est un fait que la qualité de l'enseignement universitaire peut être un stimulant pour la vie intellectuelle et pour la valeur professionnelle, technologique et humaine de toute une population. De plus, l'Université de Montréal joue un rôle de premier plan en recherche, au niveau des cycles supérieurs, en collaboration internationale et en études spécialisées. Il faut comparer les universités québécoises: l'Université de Montréal est unique de bien des façons.

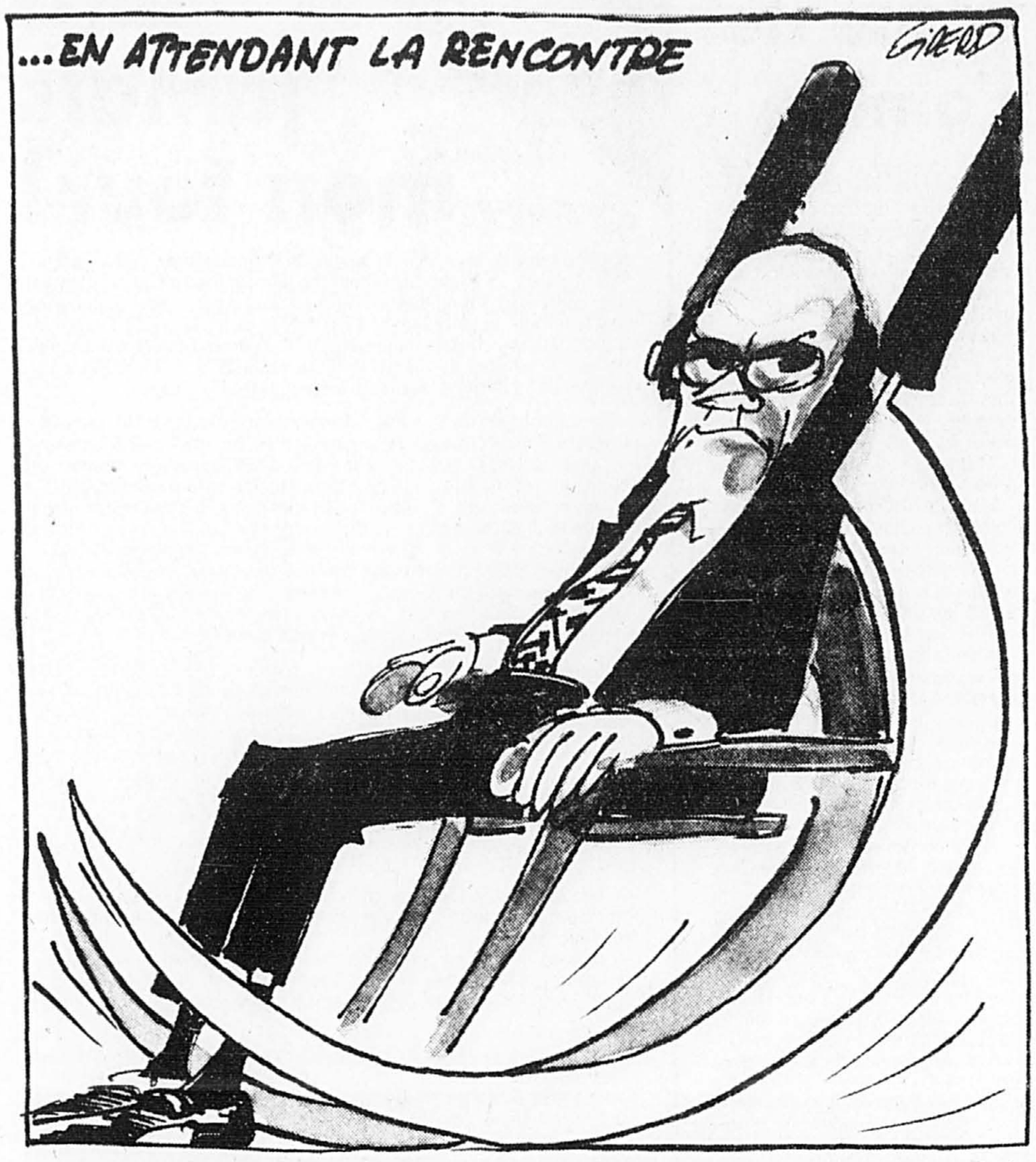
Faut-il demander au gouvernement d'élever ses contributions pour sauver l'Université? La démarche est irréaliste. Il vaut mieux penser aux diverses façons encore possibles pour préserver un bien nécessaire.

Les campagnes de souscription existent et rapportent des dollars; mais relativement peu. Les Québécois n'ont pas le respect de l'alma mater que l'on trouve dans la tradition anglo-saxonne. On manque peut-être de richards ou de millionnaires diplômés. Mais aussi, les souscriptions sont nombreuses et presque concomitantes: l'université Concordia lance une campagne pour ramasser $25 millions à partir du 1er mars prochain. On ne peut donner à tout le monde tout le temps.

Il faut penser à un effort de tous, même des étudiants. Comme les frais de scolarité sont moins élevés ici que presque partout ailleurs en Amérique, on peut penser à les élever. Ils ne représentent que cinq pour cent des revenus, d'accord; mais il faut un effort total.

Le gouvernement devra augmenter son aide aux étudiants; il pourrait surtout affiner et faire respecter son système de prêts. Il faudra se poser la question du nombre et de la participation des étudiants étrangers, celle du chevauchement des écoles ou des départements. Bref, il faut gruger partout si l'on veut éviter de niveler par le bas l'ensemble de notre société.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Marcel Adam

L'anormal phénomène du «mercenariat» municipal

Dans sa chronique de mardi, ma consoeur Lysiane Gagnon soulignait que parmi la vingtaine de directeurs de services municipaux, quatre seulement sont domiciliés à Montréal.

J'ignore la proportion d'employés municipaux qui n'habitent pas Montréal, mais leur nombre est considérable. Même si ce phénomène ne touche pas uniquement Montréal, il s'agit à mon sens d'une anomalie qui n'est pas insignifiante.

Ceux qui n'y voient pas une anomalie devraient se demander s'ils trouveraient normal, au niveau provincial, par exemple, qu'une partie substantielle des employés de l'État fussent des ressortissants de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Jadis il était de règle que les employés municipaux de Montréal soient exclusivement indigènes. C'est pendant la dernière guerre mondiale que cette règle d'embauche a été assouplie, à cause si je ne m'abuse, de la pénurie de logements qui obligeait des employés de la ville à s'installer hors les murs, peut-être aussi parce que la main-d'oeuvre disponible était plus restreinte qu'en temps ordinaire. Une fois ouverte, la porte ne devait plus se refermer. Et le grand exode des années 50 et 60 vers les banlieues n'épargna pas les employés municipaux.

Il n'est pas indifférent qu'un employé civique réside ou non dans la ville où il travaille. À New York, on considère que le fait que plus de 50 pour cent des policiers habitent à l'extérieur affecte sensiblement leur comportement général et la qualité de leurs rapports avec la population.

Un serviteur public qui n'est pas un citoyen de la ville qui l'emploie est en quelque sorte un mercenaire, c'est-à-dire une personne dont la principale, peut-être même la seule motivation, est le salaire. Il lui est difficile de servir la population avec le zèle que devrait en principe y déployer l'employé-contribuable qui aime sa ville et a un intérêt évident à ce que les services publics soient bien assurés, au meilleur coût possible.

En principe. Car si en théorie j'ai raison, il n'est pas sûr que la réalité n'infirme pas mon argument. La notion de service au public a changé. L'altruisme compte pour peu dans les grandes administrations publiques impersonnelles et lointaines, où au surplus les employés sont regroupés dans des syndicats qui ont fait du zèle le contraire d'une vertu civique. Dans ce contexte le fait qu'un employé municipal soit un contribuable ou un «étranger» ne change probablement pas grand-chose, du moins dans les emplois qui n'exigent pas un contact avec le public. Peut-être. Pourtant, en théorie...

L'argument le plus valable contre le «mercenariat» municipal en est un d'élémentaire bon sens, sinon de justice: les services publics ne devraient-ils pas être assurés de droit par les résidants qui, par leurs taxes, en assument le coût?

•

On a beaucoup critiqué l'emploi du temps du premier ministre Trudeau au cours du voyage de dix-huit jours qu'il vient d'effectuer en Asie du Sud-Est. Les journalistes qui l'accompagnent et plusieurs commentateurs lui ont reproché notamment de se réserver ici et là quelques heures de détente au bord de la mer et la visite de lieux pittoresques.

Certains se sont même donné la peine de chronométrer la part de son temps consacré aux affaires et aux loisirs. D'autres ont comptabilisé ses déplacements à l'étranger depuis quinze ans, pour en arriver à la conclusion que visiter 93 pays au cours de 45 voyages, c'est exagéré, allant même jusqu'à insinuer que c'était souvent un prétexte pour s'offrir des vacances et explorer la planète aux frais des contribuables.

Je ne reprocherai pas à M. Trudeau de prendre trop de vacances, comme le font mesquinement beaucoup de journalistes dont la bonne foi n'est pas toujours évidente. Le nombre de semaines de repos que prend chaque année un Premier ministre ne m'intéresse pas s'il ne néglige pas les charges de sa fonction. À cet égard personne ne peut reprocher à M. Trudeau de ne pas donner le meilleur de lui-même dans l'accomplissement de sa tâche. Les premiers à l'admettre seront ceux qui tentent depuis quinze ans de le prendre en défaut dans l'attention qu'il porte aux dossiers dont il a la responsabilité.

J'ajouterai que si M. Trudeau, à 63 ans, continue d'assumer ses responsabilités avec la même énergie, la même vitalité intellectuelle et physique qu'à ses débuts, c'est sans doute qu'il a eu la sagesse de ne pas se laisser dévorer par sa tâche, d'avoir su équilibrer dans sa vie la part du travail avec celle des loisirs.

M. Trudeau voyage-t-il trop au service de la princesse? Si l'on considère qu'il est notre meilleur agent de relations publiques, que le Canada a largement profité du prestige personnel de M. Trudeau dans le monde, alors que le contraire est moins sûr, ces seules raisons — il y en a beaucoup d'autres — suffisent à me convaincre que les voyages du Premier ministre sont, à plusieurs égards, très rentables pour le Canada.

Le vrai choix de Winnipeg

On ne s'étonne plus de l'ampleur du battage qui précède dans les médias le congrès de Winnipeg où sera déterminé dans quelques jours le sort de Joe Clark. Il en va ainsi de toutes les manifestations politiques de cette importance. Mais, entre les rodomontades d'un Peter Worthington et les révélations sur les moyens financiers mis en oeuvre pour couvrir les frais de déplacement des délégués, le Parti conservateur risque par son comportement d'ébranler la confiance que semble lui porter une fraction croissante de l'électorat.

Le public admet sans peine qu'un congrès du genre soit marqué d'incidents qui jettent un éclairage plutôt cru sur les contradictions intérieures d'un parti. Mais, dans le cas des conservateurs, c'est le caractère quasi permanent des intrigues et du climat de contestation qui suscite des doutes dans la population. Comment peuvent-ils prétendre gouverner convenablement s'ils ne cessent de se déchirer et de tendre des pièges à leur chef?

Joe Clark et beaucoup de ses partisans paraissent conscients de ce danger. C'est pourquoi des choix décisifs s'imposent à eux. Pour mettre un terme à la précarité du leadership et à l'instabilité qui en résulte, pour éliminer les divisions et redonner au chef l'autorité nécessaire, il est devenu indispensable de lui voter la confiance à 75% ou 80% des délégués présents. À cette condition, Joe Clark pourrait exercer la direction avec toute la fermeté nécessaire.

S'il ne recueille que 66% des mandats péniblement exprimés en 1981 à Ottawa, il vaut mieux, pour lui-même et le Parti, organiser un congrès de leadership. Car la preuve est faite depuis deux ans qu'il ne suffit pas d'un appui des deux tiers des délégués pour exercer sur le parti un ascendant indiscutable. Les militants seront appelés à choisir une bonne fois pour toutes: un appui massif à Joe Clark ou bien un congrès de leadership au cours de l'année.

Michel ROY

LE MONDE...

Bonn et l'échéance de 1983

M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, n'est certes pas une figure inconnue. À 73 ans, il reste extrêmement actif. Quelle carrière et quelle endurance!

Il a survécu à tous les changements. Staline était encore au pouvoir quand, en 1951, il prit une part considérable aux négociations qui devaient aboutir au règlement du conflit coréen.

M. Gromyko n'est pas ce qu'on appelle un esprit enjoué. On l'a vu rarement sourire. Or, au cours de son voyage à Bonn, on l'a vu rire. Cela ne signifie pas que l'univers a retrouvé l'ambiance de la détente mais tout simplement que la dialectique du Kremlin remporte en ce moment quelques notables succès.

Le voyage à Bonn du représentant soviétique, comme celui qu'entreprendra incessamment le délégué du président Reagan, ne résulte pas des caprices du hasard. L'Allemagne fédérale va s'élire un nouveau gouvernement au début de mars et l'opinion publique dans ce pays est à la fois inquiète et perplexe devant les préparatifs nucléaires des deux camps.

L'Allemagne fédérale a été longtemps considérée par Washington comme l'alliée la plus sûre, la Grande-Bretagne étant, en tout, trop dépendante de l'Amérique et la France jugée trop indépendante, autant sous la présidence de M. François Mitterrand qu'au temps du général de Gaulle, encore que l'équation soit imparfaite.

Les premiers signes d'un certain refroidissement entre Washington et Bonn sont apparus au moment où l'OTAN décidait de moderniser son armement nucléaire. M. Schmidt, qui était chancelier, qui avait succédé à Willy Brandt, donna son accord à l'installation des fusées Pershing II et des missiles Cruise. Mais Schmidt resta fidèle à ses engagements, malgré une révolte au sein de son parti et face à la montée du mouvement pacifiste, dont l'action s'étend à presque tous les pays d'Europe, comme l'ont prouvé les manifestations populaires dans tant de capitales.

Le 1er octobre dernier, le chancelier Schmidt a dû céder la place à M. Helmut Kohl, démocrate-chrétien, qui passe pour un allié inconditionnel de Washington. Allié inconditionnel peut-être, mais pas au point d'omettre d'inviter avec insistance le président Reagan à négocier avec les Russes. C'est que M. Kohl, pas plus que son prédécesseur, ne peut ignorer les sentiments d'un peuple qui voit approcher avec alarme les échéances de 1983.

Résumé cavalièrement, le discours des Soviétiques est simple et vraisemblablement efficace. De quoi se mêlent donc ces Américains, demandent-ils? Ne sommes-nous pas entre Européens? Est-ce que nous ne voulons pas tous la paix, habités que nous sommes tous par le souvenir des désastres passés? Vous voulez des preuves de bonne foi? Nous allons vous les donner. Tenez! nous allons non seulement retirer nos redoutables SS-20, nous allons en détruire quelques-uns. Mais si vous refusez notre main tendue, nous ne répondons de rien. Si vous prenez l'armement américain, tant pis pour vous.

Ce discours est plus ou moins fidèlement relayé par M. Vogel, qui a succédé à M. Schmidt à la tête du parti SPD. Mais il peut aussi atteindre l'opinion publique pour des raisons que les diplomates (parce qu'ils sont des diplomates) ne donnent jamais: l'Europe craint d'être colonisée par l'Amérique. Des «colonies», il est invariablement exigé qu'elles fassent les frais des guerres entre les empires. Les Allemands craignent d'être amenés à jouer les Spartiates au profit de l'allié américain.

Que l'habile dialectique de M. Youri Andropov ait pour résultat sinon pour objectif déclaré de séparer les États-Unis de Bonn est déjà un danger. Mais elle peut aussi brouiller les cartes sur un autre plan. Dans le calcul des équilibres, le Kremlin fait entrer les forces françaises. Cet amalgame agace la France, qui ne fait pas partie de l'organisation militaire de l'OTAN, mais peut aussi brouiller les rapports franco-allemands, qui restent essentiellement fondés sur la raison. Ce n'est pas pour rien que se déploie en ce moment une intense activité diplomatique entre Bonn et Paris.

Les élections allemandes auront lieu à la fin d'un long hiver pour M. Reagan. Qui va parler pour les États-Unis à Genève, où s'ouvre une nouvelle ronde de négociations entre les grandes puissances? L'éloignement forcé de M. Eugene Rostow, chef de l'Agence de désarmement, est l'objet d'interprétations contradictoires, les uns voyant dans ce congédiement un triomphe pour les «durs», d'autres estimant, au contraire, que nul ne s'est montré plus rigide que Rostow.

Qu'est-ce que tout cela annonce? Nul doute que la visite du vice-président Bush, qui entreprend une tournée enropéenne à la fin de ce mois, est attendue avec impatience. Pas seulement à Bonn.

Guy CORMIER

TRIBUNE LIBRE



CTCUM: plus cher moins de service

Je prends ici tout le temps que me laisse de plus en plus la CTCUM à attendre ses autobus sur le coin des rues pour émettre à l'attention des lecteurs mon opinion sur la qualité de certains services de notre commission de transport montréalaise. Puisse les responsables entendre mon appel.

Je ne dois pas être le seul à avoir observé la baisse de la qualité des services de transport de surface de la CTCUM depuis que le métro, lui, s'agrandit et maintient bon an mal an une assez bonne qualité de service. Disons le tout net, plus le métro avance et plus les autobus, eux, se font rares à certains endroits.

Certains circuits ont maintenu leur cadence et le service est relativement adéquat. Je pense par exemple au 160 de la rue Beaubien, au 97 de la rue Mont-Royal, au 80 de l'avenue du Parc. Là-dessus, pas grand-chose à redire. Bravo! Par contre, il y a des quartiers dans Montréal très mal desservis. Je pense notamment à celui où je demeure, Côte-Saint-Paul-Ville-Émard. Le 25 sur De l'Église, le 37 sur Jolicoeur et le 78 sur Laurendeau sont devenus de véritables services fantômes, depuis l'extension du métro jusqu'au Parc Angrignon. Sans parler aussi de la banlieue. Les «tours de ville» des lignes d'autobus dans le genre Ville LaSalle, Ville d'Anjou et Longueuil où règne notamment la stupidité des chevauchements des services de la CTCUM et de la CTRSM et l'odieux double tarif qui nous est imposé. À ce chapitre, on pourrait aussi inclure Laval.

Tout est conçu en fonction du métro, sans égard aux autres besoins de la géographie humaine des quartiers du grand Montréal. Dans le sens banlieue-Montréal, certaines lignes sont très efficaces. Mais quelle horreur quand on sort de ce circuit privilégié.

Voici quelques exemples. Si vous avez du temps à perdre, essayez juste pour le plaisir (!) de vous rendre de Verdun à Lachine en autobus. Essayez de vous rendre de Ville d'Anjou à Rivière-des-Prairies. Essayez de vous rendre de Saint-Henri à Ville Saint-Laurent. Je les ai tous faits, ces trajets, par nécessité. Il est préférable de s'emporter beaucoup de lecture (...)

La carte CAM n'a pas amélioré le service jusqu'ici, nonobstant les inexorables augmentations (en 30 mois, 40% d'augmentation) mais m'a permis d'attendre plus fréquemment ces ineffables chameaux mécanisés dans le désert des sous-quartiers de Montréal. Sans parler des files d'attente aux guichets des métros, carte CAM en main, parce que des voyageurs doivent encore attendre leur monnaie en retour et, malgré eux, bloquent tout le monde. Encore là, de l'action serait bien plus profitable que de la publicité.

Luc LEPAGE
Journaliste à la pige
Radio-Canada International

LA PORNOGRAPHIE

La Ligue des Droits n'a pas de position claire et arrêtée

Le 24 décembre 1982, *La Presse* publiait un article intitulé «Les détenus ont droit au strip-tease comme tout le monde», déclaration attribuée à Jean-Claude Bernheim, coordonnateur de l'Office des Droits des Détenus(es) de la Ligue des Droits et Libertés, en réponse au rapport rendu public par le solliciteur général du Canada, M. Bob Kaplan, concernant la présentation de spectacles érotiques dans les pénitenciers. À ce sujet, le Conseil d'administration de la Ligue des Droits et Libertés et l'Office des Droits des Détenus(es) entendent apporter quelques précisions. Dans sa réaction au rapport, l'Office des Droits des Détenus(es) entendent apporter quelques précisions.

Dans sa réaction au rapport, l'Office des Droits des Détenu(es) exprimait la position de la Ligue des Droits et Libertés qui veut que les détenu(es) aient les mêmes droits et libertés que les citoyens à l'exclusion du droit de circuler librement en société. D'ailleurs cette position de principe a été reprise tant par le solliciteur général du Canada, M. Kaplan, que par le commissaire des pénitenciers, M. Donald Yoemans, dans la brochure «Les droits des détenus», publiée par le Service correctionnel du Canada. (...)

Cependant, l'Office des Droits des Détenu(es) n'a jamais parlé de «droit au strip-tease», pour la bonne raison qu'un tel droit n'existe pas. Malheureusement, le complément de la déclaration de l'Office des Droits des Détenu(es) n'a pas eu l'écho qu'avait reçu la première partie. Or, lors de son assemblée générale du 2 octobre 1982, la Ligue des Droits et Libertés se penchait sur le problème de la pornographie et adoptait la proposition suivante: «Il est proposé par Lucie Laurin, appuyé par Marie Thibodeau, que le Conseil d'administration prenne les dispositions nécessaires à l'élaboration d'une prise de position claire par rapport à la pornographie.»

Pour donner suite à cette proposition, les femmes membres de la Ligue des Droits et Libertés ont été convoquée à une première réunion le 10 décembre dernier, dont les personnes-ressources étaient Mesdames Lise Moisan et Andrée Matteau.

D'autres réunions de réflexion sont prévues dans un proche avenir.

Actuellement, la Ligue des Droits et Libertés n'a pas de position claire et arrêtée sur le problème de la pornographie, mais cela ne saurait tarder. (...)

La ligue des Droits et Libertés profite de l'occasion pour inviter ceux et celles qui voudraient participer à l'élaboration de sa position sur la pornographie à le lui faire savoir.

Lucie LEMONDE
Lucie LAURIN
Jean-Claude BERNHEIM
Gilles TARDIF

Les Chinois et nous

En regardant à la télévision de Radio-Canada la série sur LES CHINOIS, je me disais qu'il y aurait là des éléments de solution à la crise économique, mais à condition de ne pas choisir ce qui fait notre affaire et de rejeter le reste!

Certaines personnes remettent en cause le capitalisme parce que, selon elles, la recherche du profit génère le chômage, alors que chez les communistes c'est le plein emploi.

C'est vrai, tout le monde travaille en Russie ou en Chine. Mais par quels moyens? Par le fractionnement des tâches. Si on met quatre travailleurs là où un seul suffirait, le salaire est nécessairement divisé en quatre... Je suggère donc à nos chefs civils ou religieux de poser aux citoyens la question suivante dans un référendum: «Préférez-vous l'égalité dans la pauvreté en régime communiste, ou la possibilité de vous élever au-dessus de la médiocrité, en régime capitalisme?» La réponse populaire donnerait l'orientation à suivre...

Pour en revenir au modèle chinois, il était largement démontré que, pour réussir, ce système exige deux choses: d'abord et avant tout, une discipline de fer, une stricte OBÉISSANCE aux ordres venus du Parti, même dans les domaines les plus intimes de la vie privée. Il nécessite ensuite une VIE COMMUNAUTAIRE, puisque c'est seulement par la mise en commun des revenus minimes de chacun qu'une famille arrive à survivre. C'est ainsi qu'une grand-mère disait fièrement que son travail à la maison lui valait «tant d'unités de yuans», et ainsi de suite pour le père, la mère et les enfants dans leurs emplois respectifs. Et tous ces petits salaires additionnés permettaient de vivre joyeusement entassés dans un deux-pièces...

En Chine, il n'est évidemment pas question que des jeunes de 18 ans quittent la maison familiale sans avoir d'emploi à l'extérieur ni pour se marier, mais simplement pour avoir plus de liberté. Ou parce que les parents ne sont pas fâchés de se débarrasser ainsi d'éléments turbulents... La majorité à 18 ans, qui a permis cet exode en Occident, a peut-être été un cadeau empoisonné: une fois l'habitude prise, il est difficile de revenir en arrière et on préfère réclamer l'augmentation des prestations d'aide sociale.

Ce sont toutes ces questions qu'il serait peut-être bon d'étudier à la lumière de l'émission sur les Chinois. Qu'est-ce qui, en régime communiste, est un élément de stabilité et de sécurité sociale? Et qu'est-ce qui, en régime capitaliste, pourrait être corrigé pour que ce système soit vraiment une source de liberté individuelle et de progrès? Ce serait peut-être plus positif que de crier simplement haro sur le capitalisme...

Simone BORDELEAU
LaSarre

Une critique qui soulève la critique

M. Claude Gingras
Critique musical

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup de tristesse votre critique du concert bénéfice commandité par les amis des orgues de la Basilique Notre-Dame, à l'occasion de l'inauguration de la chapelle du Sacré-Coeur nouvellement restaurée. (...)

Vous reprochez aux organisateurs de ne pas avoir présenté des artistes ou groupes identifiés au milieu francophone de notre province, bien qu'ils vous aient expliqué que les honoraires demandés étaient exorbitants compte tenu du nombre restreint d'auditeurs (250) et du prix d'admission ($50). Malgré ces explications très précises, vous avez insisté dans vos reproches pour faire porter sur les organisateurs une responsabilité qu'ils ne peuvent avoir, en mentionnant qu'ils auraient dû quand même faire les frais d'une telle dépense afin de sauvegarder le principe que la chapelle du Sacré-Coeur est identifiée au milieu francophone.

Je dois vous dire que pour ma part, la Basilique Notre-Dame et sa chapelle du Sacré-Coeur sont ouvertes à tous les croyants, sans distinction de race, de langue ou de religion. L'église est universelle et n'a pas de frontières nationalistes.

Bien plus, vous reprochez, de façon fausse, que le programme choisi par le Directeur de l'ensemble vocal Tudor, monsieur Wayne Riddell, ne comportait que de la musique anglaise. Là encore il y a une autre preuve évidente de votre manquement dans l'exercice de votre rôle de critique musical et de votre désir de faire de la politique nationaliste étroite et mesquine.

Sachez monsieur Gingras que la musique est universelle, qu'elle n'a pas de frontières et qu'elle est donnée aux humains comme message de paix et de concorde.

L'admirable Maureen Forrester avait même payé elle-même son voyage de San Francisco à Montréal pour participer gratuitement à cette manifestation.

Il eut été plus juste que vous vous interrogiez sur le refus des francophones de participer gratuitement pour une occasion aussi exceptionnelle et une cause aussi valable! (...)

Enfin, vous devriez savoir que la moitié des chanteurs de l'ensemble vocal Tudor est francophone et que son public est, en général, dans la même proportion.

Emile COLAS, c.r.
Montréal

(N.D.L.R. LA PRESSE s'excuse de publier cette lettre avec un certain retard.)

Le socialisme, un fléau?

Dans votre édition du 6 janvier, Madame Michelle Roland nous met en garde contre le socialisme, nouveau fléau de Dieu. Elle s'emballe parce que le PQ a demandé son adhésion à l'internationale socialiste.

Je ne suis qu'une vulgaire Québécoise pure laine, sans cousin polonais ou oncle allemand, sans mère italienne ni mari algérien. Cependant, je me crois assez informée pour ne pas confondre le socialisme moscovite avec le socialisme parisien, Bruno Kreisky avec Youri Andropov.

J'espère, Madame, que dans votre fourre-tout de bons conseils, vous trouverez bien un vieux Maréchal (nous voilà!) en réserve de la démocratie...

Mireille BARRIÈRE
Sainte-Foy, QC



Lysiane Gagnon

Où commence la censure?

J'avoue ma perplexité devant les manifestations auxquelles donne lieu l'inclusion des productions *Playboy* dans la programmation de la télévision payante.

Je sympathise profondément avec les manifestantes qui s'indignent à la perspective de voir la télé envahie par des productions qui présentent la femme comme un simple objet de plaisir, à jeter après usage. A vrai dire, la conception de la sexualité diffusée par *PLayboy* et ses disciples me semble encore plus pitoyable que révoltante. Il me semble s'agir d'une conception infantile et fort pauvre de la sexualité, et personnellement, je ne miserais pas cher sur la maturité des hommes pour qui le film ou la revue soi-disant érotique constitue un recours systématique et essentiel. Mais je suis plutôt portée à me dire que c'est leur affaire (ou plutôt leur problème), et que l'Etat n'a pas à se mêler des fantasmes des gens.

Malgré le vague mépris que m'inspirent les productions de ce genre, je comprends mal que l'on puisse en réclamer l'interdiction sur les ondes de la télé payante. Voici pourquoi.

1- La télévision payante n'est pas un service public et n'est pas financée par les deniers publics. Si Radio-Canada mettait ce type de film à son horaire, il serait certes légitime de jeter les hauts cris, mais il s'agit ici d'un réseau privé, auquel personne n'est forcé de s'abonner, et qui, de surcroît, diffuserait cette partie de sa programmation tard le soir.

2- Les productions dont il s'agit ne relèvent pas du « hard core ». Cela, de toute évidence, serait interdit sur les ondes, ne serait-ce qu'à cause du seuil de tolérance de l'opinion publique. On peut trouver les productions *Playboy* infantiles, vulgaires, de mauvais goût ou insultantes — auquel cas on ne les regarde pas —, mais elles ne sont, à ce que je sache en tout cas, ni violentes, ni sadiques, et elles relèveraient plus du sexisme ordinaire et de la niaiserie que de la perversion ou de l'incitation à l'agression.

3- Et si l'on décidait d'interdire les productions de ce genre à la télévision, pourquoi alors ne pas interdire les films de « soft porn » à l'affiche dans certains cinémas? Pourquoi ne pas interdire les magazines dont elles s'inspirent? Et aussi, selon la même logique, le livre, la photo, la sculpture érotiques..., et livrer tout le domaine de l'art à la police, puisqu'après tout la distinction est souvent loin d'être évidente?

4- C'est au Canada anglais surtout que cette initiative de la télévision payante a soulevé les passions. Ma consoeur Louise Cousineau, critique de télévision à *La Presse*, me dit que le câble diffuse au Québec depuis fort longtemps, et sans soulever de révolte, des films de ce genre le vendredi soir.

Au Canada anglais, la censure du film est généralement plus sévère qu'au Québec. Ainsi, les Ontariens n'ont pu voir le magnifique « *Tambour* » de Schlöndorff et « *L'Empire des sens* » de Nagisa a été interdit à Vancouver. O ironie, même le film anti-porno, « *It's not a Love Story* », a été interdit en Ontario!

Ce qui nous amène à la question centrale, qui est le problème de la censure.

• • •

Où s'arrête-t-on quand on s'engage dans la voie de l'interdiction? Si l'on censure *Playboy*, que censurera-t-on demain? Etablir, même pour une bonne cause, un système de censure, c'est créer des censeurs. Or les censeurs font inévitablement abstraction de la dimension « qualité » — d'autant plus que la qualité, on le sait, est une notion essentiellement relative et subjective —, et s'en tiennent à la lettre de la loi ou du règlement. Pour eux, un coït est un coït, indépendamment du contexte, du scénario et du mouvement de la caméra. De la même façon qu'au moment où la police montréalaise, il y a une vingtaine d'années, a arrêté les ballets africains, elle n'a pas fait de distinction entre l'art, le folklore et le critère de l'époque, « l'indécence ».

Cela me rappelle, justement, une époque que je n'ai pas envie de revivre. L'époque où l'on n'avait pas pu voir, sur l'écran du cinéma Elysée, le « *Hiroshima* » de Resnais au complet parce qu'il y avait une scène d'amour entre un homme et une femme non-mariés. L'époque où, dans certains collèges classiques (mais grâce au ciel et surtout grâce à mes parents, pas dans celui que j'ai fréquenté), on interdisait Sartre et même Camus et même les grands catholiques comme Bernanos!

Qu'aujourd'hui, notre Bureau de surveillance du cinéma soit l'un des plus libéraux en Amérique est à mes yeux un titre de gloire et de fierté. Et je suis prête, pour préserver cet acquis, à en payer le prix même s'il est désagréable. Le prix à payer c'est de tolérer qu'il y ait des journaux à scandale, des livres sexistes, des magazines vulgaires et même dégradants, des films un peu dégueulasses, etc. La liberté, en matière culturelle, c'est comme la liberté de presse: c'est le droit d'exister pour tous les journaux y compris pour les « mauvais ».

• • •

Là où il faut arrêter, là où moi aussi je tirerais la ligne, c'est quand, de la porno « légère », on passe à la porno fondée sur le sadisme, qui incite clairement à l'agression et utilise des enfants.

Mais en dehors de ces cas extrêmes qui appellent d'autres types de réaction, tout se complique et se complexifie quand on essaie de déterminer où s'arrête la liberté. Le mieux est souvent l'ennemi du bien, et il n'y a pas de plus grand danger, ***pour les femmes aussi bien que pour les hommes,*** que l'instauration d'une mentalité autoritaire, répressive et censurante.

Les féministes progressistes doivent prendre bien garde de faire le jeu de la droite, qui monte partout en Amérique — des fondamentalistes protestants à la *moral majority* américaine en passant par les intégristes catholiques — et ne pas se laisser récupérer par ce courant-là, qui a déjà commencé à utiliser le thème de la pornographie pour imposer sa propre moralité... dans le but de pouvoir un jour interdire des oeuvres comme « *Les Fées ont soif* ».

Ma « solution » à moi n'a rien d'instantané ni de miraculeux, elle est à long terme mais elle respecte toutes les libertés : elle réside dans l'éducation des enfants et la transformation des rapports entre les hommes et les femmes.

Plus les futurs adultes auront été élevés dans le respect de l'autre sexe et sans stéréotypes, plus ils seront capables de maturité sexuelle, et moins ils s'intéresseront aux sous-produits des commerçants du sexe. Et plus les adultes d'aujourd'hui transformeront, sous l'influence éclairante du féminisme, leurs comportements et leurs attitudes, plus ils seront capables d'inventer un autre érotisme que celui du commerce et de l'exploitation.

Je rêve en somme du jour où M. Heffner sera ruiné... non pas parce que l'Etat l'aura censuré, mais parce qu'il n'aura plus de clients!

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

audio centre
SÉMINAIRE
BANG & OLUFSEN
20-21-22 janvier, pendant les heures d'ouverture.
Écoutez la HI-FI à son meilleur!
Un représentant de l'usine répondra à toutes vos questions.
PRIX SPÉCIAUX
482-4420
5260, rue Sherbrooke ouest, Montréal

LE SUMMUM DE L'EXCELLENCE À PRIX ABORDABLE!
NAD RÉCEPTEUR 7120
NAD, connu mondialement pour sa renommée dans le monde du HI-FI, vous présente son champion audio: un syntonisateur AM/FM digital, avec un ampli d'excellence. Un gagnant.
Dual LA DUAL GS-505-1
La platine tourne-disque du connaisseur
Paradigm
Le haut-parleur qui est un exemple de ce qui devrait se faire. Le Paradigm 7
$847
Ensemble complet
Réservez dès maintenant
RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE
TDK TDK-SA-90 $3.97
maxell MAXELL UDXL11-90 $3.97
MAXELL UDXL11-S90 $5.97
FUJI FUJI FR11-90 $3.97
FUJI FR-METAL 90 $7.97
RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE
LE STUDIO DU SON INC.
6932 ouest, Sherbrooke
Métro Vendôme
Autobus 105
487-4270
6891 rue St-Hubert
(près Bélanger)
Métro Jean-Talon
495-1759

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901
ANNONCES CLASSÉES
Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h 285-7111
Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

LE GRAND SOLDE
H.R.
POUR HOMMES

UN JOUR SEULEMENT!
LE VENDREDI 21 JANVIER

Les portes ouvrent à 8h30. Magasin principal seulement.

COMPLETS POUR HOMMES
Rég. 265-495 Maint. 132$

Tailles	36	37	38	39	40	42	44	46
Rég.	6	4	19	16	108	114	32	13
Grand.					7	22	18	5
Pet.	3	5	8	6	14	18		

VESTONS SPORT Rég. 155-385 Maint. 93$
PANTALONS Rég. 40-95 Maint. 22$
CHEMISES HABILLÉES Rég. 39.50$ Maint. 19$
CRAVATES Rég. 18-37.50 Maint. 9$
CHEMISES SPORT Rég. 42.50-70 Maint. 19$

TRICOTS Rég. 37.50-150
VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR Rég. 125-495 1/2 PRIX

GROUPE SPÉCIAL . . . DE CACHEMIRES
Encolures en V, Rég. 155$
Cols roulés, Rég. 165$
Cardigans, Rég. 170$ Maint. 98$

Achats sur place seulement • Pas de retouches • Ventes fermes

HOLT RENFREW
SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

ENQUÊTE SUR LA POLICE DE TROIS-RIVIÈRES

25 policiers qui astiquent ... les camions d'incendie

■ NICOLET — Des civils en quête d'emplois ne pourraient-ils pas remplacer avantageusement 25 policiers qui n'ont pour seule tâche spécifique que de conduire des camions du service des incendies? Ces dernier,qui gagnent plus de $30 000 par année, profitent d'une garde-robe complète fournie par la municipalité et ne parcourent qu'une centaine de milles par année à travers les rues de la ville.

ANDRÉ PÉPIN

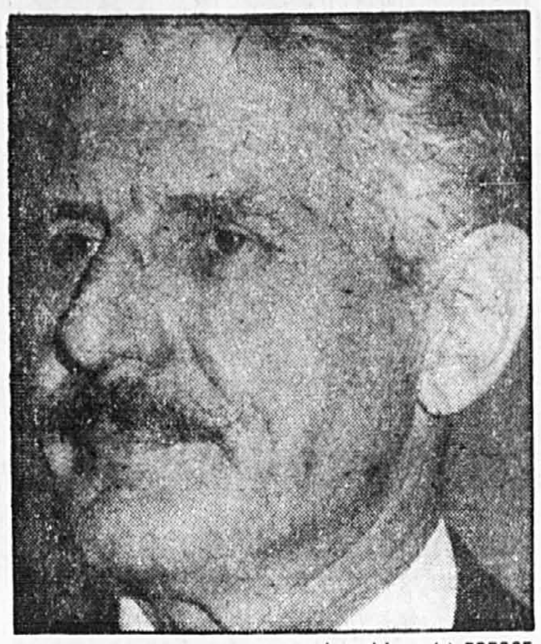
Le juge Denys Dionne, qui préside àl'enquête publique sur l'administration du corps de police de Trois-Rivières, s'est interrogé hier sur la pertinence de garder des policiers confinés dans les casernes pour astiquer les camions, alors que les autres services souffrent d'un manque de personnel, que les municipalités se plaignent de la situation économique, et que bon nombre de chauffeurs de camion se cherchent du travail.

Ce problème d'affectation des policiers résulte du fait que tous les policiers trifluviens sont aussi pompiers. Le chef de police, M. Guy-Paul Simard, a d'ailleurs indiqué qu'il réclame depuis plus de dix ans que le conseil scinde les deux services.

L'association syndicale des policiers indique, pour sa part, que ce phnomène des deux services en un seul provoque un taux d'encadrement élevé, lacune dénoncée hier. On sait que nulle part ailleurs au Québec, on ne retrouve autant de policiers per capita qu'à Trois-Rivières.

Les communications

La lourdeur de l'appareil administratif pose d'ailleurs de sérieux problèmes de communication. Le chef Simard a admis hier devant les commissaires que les objectifs de son service n'étaient que très peu connus des policiers de la base. Par exemple, seul le chef et ses proches collaborateurs savaient l'an dernier qu'il fallait réduire le taux de criminalité de 5 p. cent. M. Simard admet volontiers qu'il devra multiplier les communications avec ses hommes. C'est ce même directeur de police qui affirmait, au début de l'enquête, qu'il ne comprenait pas pourquoi la Commission de police tenait des audiences publiques sur l'administration de son service.



photothèque LA PRESSE
Le chef de police de Trois-Rivières, M. Guy-Paul Simard

Au cours des audiences d'hier, le juge Dionne s'est indigné des propos tenus récemment dans un quotidien local par le président de la Fraternité, M. André Poitras. Ce dernier reprochait à la Commission de se contenter de demi-vérités durant l'enquête.«Lorsqu'un policier fabrique de fausses preuves, lorsqu'un autre livre de faux témoignages, lorsque des armes à feu disparaissent d'un poste de police, lorsque des vols sont organisés etc, devons-nous conclure qu'il s'agit de demi-vérités? Lorsqu'un présidentt de syndcat, l'auteur même de ces propros, distribue de l'argent à ses membres sans en aviser le fisc, devons-nous parler de demi-vérité? s'est interrogé le magistrat d'un ton agressif. Selon lui, les policiers s'attirent tout au plus par ces façons l'indignation et le mépris de la population.

SUR LA MORT DU TRAVAILLEUR MICHEL BERNIER

Expro soutient que la CSST n'a pas le droit d'enquêter

■ L'enquête publique de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sur les circonstances entourant la mort, le 15 janvier, de Michel Bernier, un employé de la compagnie Expro, de Valleyfield, s'est embourbée dès son départ sur une question de taille.

La CSST peut-elle tenir une enquête publique sur un accident de travail impliquant la mort d'un ouvrier, ou doit-elle se restreindre à une enquête administrative et privée sur les circonstances entourant cet accident?

LISA BINSSE

Voilà le problème que doit trancher aujourd'hui le juge Jean Marquis, de la Cour supérieure de Valleyfield. Cette décision porte sur une demande par le procureur de la compagnie, qui vise à empêcher temporairement la tenue d'une enquête publique par la CSST sur les circonstances entourant la mort de M. Bernier, âgé de35 ans.

Le Syndicat national des produits chimiques (CSN) attribue cette mort à une intoxication par des vapeurs d'acide nitrique. Trois autres ouvriers de cette usine sont morts en 1980 lors de l'explosion d'un séchoir à poudre. On y fabrique des explosifs et des produits chimiques.

Me Michel Décary, le procureur patronal (ancien sous-ministre de la Justice), avait d'abord demandé le huis-clos. Lorsque cette demande lui fut refusée, il a répliqué par une requête pour l'émission d'un bref d'évocation et d'une ordonnance de sursis.

Il y allègue que Jules Roireau, l'inspecteur-chef de la direction régionale de la CSST de Longueuil, qui préside l'enquête de la commission, n'a pas le droit de tenir une enquête publique.

«Ultra vires»?

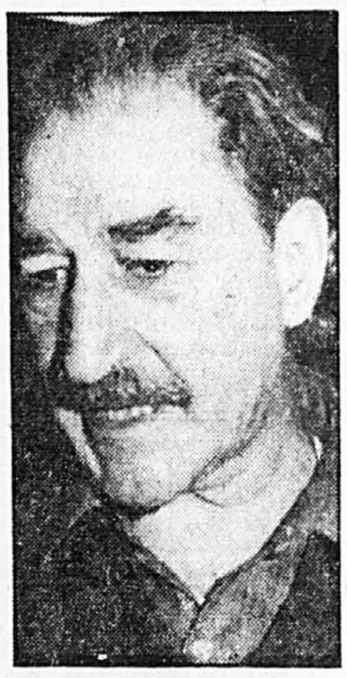
Ce pouvoir lui serait interdit par la Loi sur la santé et la sécurité au travail, qui ne prévoit pas la tenue d'une enquête publique de ce genre. Seul un coroner, dit-il, a le droit de faire une enquête publique sur les circonstances entourant un décès. Cette prétention est évidemment contestée par l'avocat de la Commission, Me Robert Senay.

Le procureur patronal a déclaré par ailleurs que la compagnie ne s'opposait pas à la tenue d'une enquête publique qui serait présidée par un coroner. D'ailleurs, il semble que ce sera Me Gilles Perron, de Valleyfield, qui présidera à l'enquête du coroner, dont la date reste à déterminer.

Devant cette situation, M. Roireau n'a eu d'autre choix que de reporter son enquête à ce matin, la première que la CSST tient publiquement sur un cas de décès. Quant au syndicat, il soutient qu'il ne s'agit que d'une tactique patronale pour gagner du temps et pour attaquer la clause de santé-sécurité de la convention collective, présentement en négociation. Dans ses offres, la compagnie chercherait à réduire la portée de cette clause.



Me Michel Décary, procureur d'Expro



M. Michel Chartrand, représentant de la CSN



photos Rhéal St-Jean, LA PRESSE
M. Jules Roireau, inspecteur-chef de la CSST

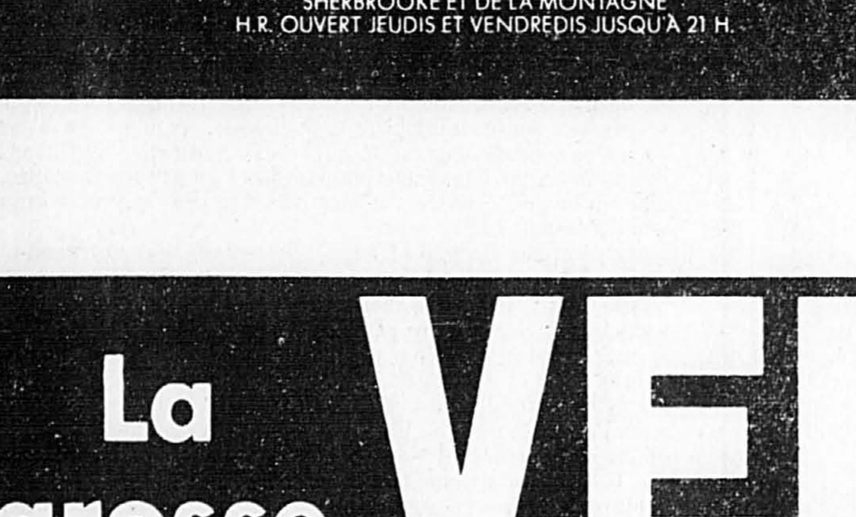
La grosse VENTE DE CUIR ET TISSU

se termine le 29 janvier.

Venez profiter de ces aubaines immédiatement

RÉDUCTION 20% À 50% SUR NOS ETIQUETTES CARRÉ D'OR

et sur toute commande d'un salon cuir . . . 30% de réduction





315 ouest, boul. Saint-Martin
LAVAL Tél.: 382-0564

le spécialiste du salon
tousalon

7205, boul. Taschereau
BROSSARD Tél.: 445-1544

ENCAN PUBLIC
Tapis de Perse et d'Orient
en règlement de notes payables
HÔTEL BONAVENTURE - SALON LACHINE
Le jeudi 20 janvier à 7 heures p.m.
(inspection à partir de 6 heures)
MAISON D'ENCAN (INT'L)
861-3123

APPRENEZ L'
ANGLAIS
SPÉCIAUX
4 semaines INTENSIVES
ou
10 semaines RÉGULIÈRES
Pour une démonstration et un test gratuits, appelez
GALOIS®
844-5060
Depuis 1965
1410, rue Stanley, métro Peel Permis 749-755

Kobalenko est parti ce matin pour le Labrador

■ C'est ce matin, à 6 heures, que le Montréalais Gérald Kobalenko a quitté Montréal pour se rendre dans la région de Churchill Falls, où il se lancera à la conquête du Labrador qu'il entend traverser en ski de randonnée, et ce en solo pendant 40 jours sous un froid glacial.

MICHEL GIRARD

Kobalenko, un jeune journaliste-pigiste de 28 ans, à la stature athlétique, a pris l'autobus avec ses « deux compagnons de voyage », c'est-à-dire deux traîneaux remplis de matériel et d'équipement de survie, qu'il devra tirer derrière lui lors de son expédition, soit une charge de 110 kilogrammes (240 livres).

Il arrivera à Sept-Îles, ce soir. Ensuite, il prendra le train jusqu'à Churchill Falls, où un bon Samaritain, avec sa camionnette, le conduira au Lac Smallwood, le point de départ de son odyssée sibérienne.

Si tout va bien, Kobalenko prévoit débuter, lundi ou mardi prochain, son dangereux périple dans la partie la plus septentrionale du Labrador : il parcourera 650 kilomètres, soit du Lac Smallwood jusqu'à Nain.

Rappelons que c'est la première fois qu'un homme tentera de réussir semblable exploit dans notre Sibérie canadienne.

C'est un Kobalenko tout feu tout flamme que LA PRESSE a interviewé hier : « Le grand Jour est enfin arrivé. Les feux verts sont allumés. Je suis plein d'optimisme après avoir testé, la semaine dernière, mon équipement et mon matériel ».

Pour se familiariser avec son matériel, il est allé passer un petit week-end dans les Laurentides où il a dormi à la belle étoile. « Il faisait environ -29 degrés Celcius. J'ai dormi avec seulement mon habit de neige, sans sac de couchage, et j'avais chaud. Donc, cela prouve que je serai capable d'affronter les grands froids du Labrador (jusqu'à - 40 et -50 degrés Celcius) et ses grands vents (jusqu'à 160 km/h) ».

Seul facteur d'inquiétude : Kobalenko s'est également amusé à tirer ses deux traîneaux et il s'est aperçu qu'une charge de 110 kilogrammes était extrêmenent difficile à manoeuvrer sur une neige poudreuse et molle.

« J'espère qu'au Labrador, la neige sera dure, de manière à me faciliter la tâche. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu de pouvoir réussir », dit-il avec assurance.

Par son expédition, Kobalenko, un amant des grands espaces, veut prouver que l'homme est capable de survivre pendant 40 jours, en plein hiver, dans ce désert menaçant qu'est le Labrador.

Ce n'est qu'au trois-quart du trajet de 650 kilomètres que Kobalenko sera en mesure de donner signe de vie, par le biais d'une radio portative.

Dans 30 jours, si son épouse n'a pas reçu de nouvelle de lui, elle alertera les corps policiers pour se lancer à sa recherche.

LE VOL DE $120 000 DANS LE MÉTRO

Une douzaine d'arrestations

■ L'important vol de $120 000 qui a été commis dans le métro, à la fin d'août, vient d'être éclairci par l'arrestation d'une douzaine de personnes reliées à une bande de braqueurs de banques qui s'intéressent également au trafic des drogues.

ANDRÉ CÉDILOT

Selon les informations obtenues par LA PRESSE, il y a un bon moment déjà que les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont acquis la certitude que des membres de ce gang du nord de la ville ont participé à des vols dans le métro. On s'est bien gardé d'ébruiter l'affaire afin de ne pas nuire à des enquêtes parallèles menées par la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada et des collègues de leur propre service de lutte aux narcotiques.

C'est une information privilégiée de la GRC qui a amené les enquêteurs du poste 25 (boulevard de Maisonneuve, à l'ouest de Guy) à orienter leurs recherches dans le milieu des trafiquants de drogues afin de découvrir la piste des suspects. Jusque là, l'enquête se déroulait péniblement, les policiers n'arrivant pas à relier entre eux de façon efficace les nombreux indices qu'ils avaient recueillis.

On se rappellera que ce vol de $120 000, le plus important dans l'histoire du métro, avait été commis le matin du 28 août dernier. Les suspects, qui étaient au moins quatre, disait-on à l'époque, s'étaient alors emparés du contenu des coffres-forts de onze stations du réseau souterrain de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Deux des bandits étaient déguisés en gardiens de la Brink's, cependant qu'un troisième, en civil et muni d'une carte d'identification de la CTCUM, s'était fait passer pour un ravitailleur. Les suspects étaient également en possession des clefs et des combinaisons de toutes les loges qu'ils avaient visitées.

La minutie et l'audace dont ils avaient fait preuve avait étonné et les policiers et les hauts dirigeants de la CTCUM. À un tel point qu'on était pratiquement assuré que les auteurs du vol avaient profité d'une complicité de l'intérieur.

Tant à la police de la CUM qu'à la GRC, on refusait, hier, de commenter la nouvelle, affirmant que tous les détails de cette affaire seraient dévoilés aujourd'hui lors d'une conférence de presse qui se tiendra au quartier général de la police de la CUM, rue Bonsecours.

Il restait aussi, hier, à décider des accusations précises qui allaient être portées contre certains des individus appréhendés en rapport avec cette complexe enquête.

Solde annuel
LUCAS
Réduction de
20 à 50%
sur une sélection de marchandises

Quelques exemples de nos spéciaux
(disponibles au magasin de la rue Sherbrooke seulement)

— Montre Piaget pour dames or 18 carats, sertie de diamants — Ord. 14 500 $ — Spéc. 6 000 $
— Montre Lucas pour dames or 18 carats, sertie de diamants — Ord. 5 350 $ — Spéc. 2 400 $
— Montre Baume & Mercier or 18 carats, sertie de diamants — Ord. 12 000 $ — Spéc. 5 000 $
— Bague aiguemarine 28 carats + 28 diamants = 2.35 carats — Ord. 21 500 $ — Spéc. 9 500 $
— Bague émeraude 4.41 carats + 16 diamants = 1.00 carat — Ord. 12 950 $ — Spéc. 5 500 $
— Bague opale 15 x 17 mm + 32 diamants = 0.75 carat — Ord. 3 800 $ — Spéc. 1 600 $

Sujet à une vente au préalable.

LUCAS
JOAILLIERS — ORFÈVRES

1476 ouest, rue Sherbrooke
933-3691

Westmount Square
933-6761
(Westmount Square seulement de 9h à 21h, les jeudi et vendredi)

Toutes les ventes sont finales

AMERICAN EXPRESS — VISA — MASTER CARD

coussinets
COUSSINETS À BILLES ET À ROULEAUX DE TOUTES MARQUES

1326 ouest, rue Notre-Dame	937-7423
3898, rue Hochelaga	254-6038
6879 est, rue Jarry	326-0471
1908, boul. des Laurentides	668-5330
805, boul. Sainte-Foy	679-2550

CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE

ADC • ACOUSTIC RESEARCH • CERWIN VEGA • KEF • JANIS • MELOTONE • DISCWASHER • DECCA • PHILIPS • MALLORY • MATTEL • IMAGIC • COMMODORE •

ATLANTIQUE

Certains articles sont disponibles aux 2 entrepôts seulement.

HITACHI — TÉLÉCOULEUR DELUXE 26" — TS 1213 — 100% transistorisé, Touche sensible, Système Luminaire, Boîtier deluxe, Circuit à mémoire — GARANTIE 4 ANS — PRIX ATLANTIQUE $799.99

QUANTITÉS LIMITÉES — IntelliVision — Jeux vidéo, Intellivision vous parle, Voix humaine, Installation facile, Contrôle à 16 positions, Action à 4 boutons — PRIX ATLANTIQUE $299.99 CASSETTE GRATUITE

SANYO — TÉLÉCOULEURS PORTATIF 20" — 91 C500 — Châssis haute performance, Syntonisation automatique, Cabinet deluxe, Haut parleur 4 — GARANTIE 4 ANS — PRIX ATLANTIQUE $499.99

PHILIPS — CONVERTISSEUR DE CABLE — Fonctions entièrement télécommandés sans fil, Choisit n'importe quel canal au hasard ou en séquence, Syntonisation à mémoire des canaux préférés, Indication de l'heure — PRIX ATLANTIQUE $119.99

FISHER — MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VHS — FVH - 510 — Système d'éjection amortie, 12 canaux préréglés, Contrôle par ordinateur, Commutateur de lecture automatique — PRIX ATLANTIQUE $699.99 — AVEC ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE ENTREPÔT À UN CLUB VIDÉO

HITACHI — TÉLÉCOULEUR PORTATIF 14" — CT 1322 — GARANTIE 4 ANS — Sélecteur de canaux de 70 position UHF, Système luminaire 20, Syntonisation à mémoire, Cabinet deluxe similinoyer — MEILLEUR PRIX EN VILLE

SYSTÈME PIONEER — RÉCEPTEUR AM/FM — 40 watts RMS, Indicateur DEL — TABLE TOURNANTE — Cartouche magnétique incluse, Entraînement par courroie, Moteur à courant direct, Suspension coaxiale — HAUT PARLEURS JANIS — Deux haut parleurs à 3 voies, Haute fidélité, Boîtier deluxe — GARANTIE 5 ANS — PRIX ATLANTIQUE $499.99

JUSQU'À 60% DE RÉDUCTION SUR ÉQUIPEMENT AUDIO

NOUVEAUTÉ FLASH
ATLANTIQUE A OUVERT UN DEUXIÈME ENTREPÔT AU "MALL WEST ISLAND"

SANYO — MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE — Chargement à l'avant, Format BETA, Programmable 3 jours, Système recherche, Télécommande, Horloge à chiffres électronique — PRIX ATLANTIQUE $649.99 — AVEC ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE ENTREPÔT À UN CLUB VIDÉO

SONY — TÉLÉCOULEUR TRINITRON PORTATIF 20" — Kv-1916 — Système Trinitron, 100% transistorisé, Syntonisation électronique — GARANTIE 5 ANS — PRIX ATLANTIQUE $699.99

SANYO — TÉLÉCOULEUR PORTATIF 14' — Régulateur d'accord fin, Régulateur de fréquence et de phase, Prise d'écouteurs, Boîtier antichocs blanc deluxe — GARANTIE 4 ANS — PRIX ATLANTIQUE $399.99

TÉLÉVISION PORTATIF NOIR ET BLANC 12" — Très compacte et léger, Parfait pour le chalet ou pour la salle de jeu, Marque réputée, 100% transistorisé — PRIX ATLANTIQUE $89.99

SONY — MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE COULEUR — SL 5101 — Télécommande sans fil, "Betascan", Minuterie incorporée, Recherche avant et arrière — PRIX ATLANTIQUE $949.99 — AVEC ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE ENTREPÔT À UN CLUB VIDÉO

SONY — MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE COULEUR — SL 5000 — Système recherche, Minuterie incorporée, Format BETA, Télécommande sans fil — PRIX ATLANTIQUE $799.99 — AVEC ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE ENTREPÔT À UN CLUB VIDÉO

ENTREPÔT DE L'EST: 253-8880
6060 boul. Métropolitain Est, sortie Lacordaire

ENTREPÔT DE L'OUEST: 683-7871
Centre d'achats "West Island," sortie boul. des Sources

COMMANDE TÉLÉPHONIQUE ACCEPTÉE

92 magasins - Partout près de chez vous

ALMA Carrefour Alma
ALMA Galeries Lac St-Jean
BELOEIL Mall Montenach
BROCKVILLE Islands Mall
CHÂTEAUGUAY Centre régional de Châteauguay
CHICOUTIMI Place du Royaume
CORNWALL Cornwall Square
DORVAL Dorval Gardens Shopping Center
DRUMMONDVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GATINEAU Promenades de l'Outaouais
GRANBY Galeries Granby
HULL galeries de Hull
HULL Place du Centre
JOLIETTE Galeries Joliquière
JONQUIÈRE Place Centre Ville
KINGSTON Cataraqui Town Center
KINGSTON Kingston Shopping Center
KINGSTON 100 Princess Street
LACHINE Galerie Lachine
LASALLE Place Newman
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LÉVIS Galeries Chagnon
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
LONGUEUIL Place Longueuil
MONTRÉAL Centre d'achat Forest
MONTRÉAL Galeries d'Anjou
MONTRÉAL Galeries Dupuis
MONTRÉAL Place Alexis Nihon (métro level)
MONTRÉAL Place Alexis Nihon (3rd floor)
MONTRÉAL 482 ouest Ste-Catherine
MONTRÉAL Place Bourassa
MONTRÉAL Centre d'achat Boulevard Pie IX et Jean Talon
MONTRÉAL Plaza Côte-des-Neiges
MONTRÉAL 6060 est boul. Métropolitain
MONTRÉAL Place Ontario
MONTRÉAL Place Versailles
MONTRÉAL Plaza St-Hubert
OTTAWA Merivale Shopping Fair
OTTAWA Harongate Mtl
OTTAWA Sparks Street Mall
OTTAWA St. Laurent Shopping Center
POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Carter
QUÉBEC Entrepot Quebec
560 Marie de l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Canadienne
QUÉBEC Place Fleur de Lys
REPENTIGNY Place Repentigny
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
RIVIÈRE-DU-LOUP Centre comm. Rivière du Loup
ROSEMÈRE Galeries des Milles-Îles
SCARBOROUGH Scarborough Town Center
ST-BRUNO Promenades St-Bruno
STE-FOY Place Laurier
STE-FOY Place Ste-Foy
ST-HYACINTHE Centre St-Hyacinthe
ST-JEAN Galerie Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
STE-MARTHE Promenades Deux-Montagnes
SEPT-ÎLES Mail de Place-Ville
SHAWINIGAN Plaza Mauricie
SHERBROOKE 180 nord, rue Wellington
SHERBROOKE Galeries les Quatre-Saisons
SOREL 65 rue Georges
TERREBONNE Galeries Terrebonne
THETFORD MINES Carrefour Frontenac
TORONTO 2nd Warehouse Location
TORONTO Main Store and Warehouse
TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto Hi-Fi
TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
TROIS-RIVIÈRES 4542 boul. Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois Francs
VALLEYFIELD 50 Dufferin
VAL D'OR Carrefour du Nord
VILLE ST-LAURENT Galeries Normandie
VILLE ST-LAURENT (Place Vertu Audio)
VILLE ST-LAURENT Place Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall

VISA — MasterCard

AUDIO TECHNICA • SHURE • PICKERING • ORTOFON • SENNHEISER • KOSS • MAXELL • BASF • TDK • STANTON • DURACELL • DYNACHARGE •

EMERSON • PIONEER • YAMAHA • LUXMAN • HARMAN KARDON • DUAL • TECHNICS • TEAC • TELEC • SONY • RCA • HITACHI • QUASAR • ZENITH • PANASONIC • MAGNAVOX • JVC • FISHER •

CONTRE LES FRAIS DE SERVICES

Valleyfield: boycottage d'une filiale de Québécor

VALLEYFIELD (PC) — Plusieurs citoyens de Valleyfield n'ont pu se procurer, mercredi, leur exemplaire du Journal de Montréal.

Une soixantaine de dépositaires viennent d'entreprendre une campagne de boycottage des Messageries Dynamiques, filiale du groupe Québécor.

Cette décision a été prise, mardi soir, au cours d'une assemblée générale de l'Association des petits détaillants du Québec, section Valleyfield, à laquelle s'étaient joints une trentaine d'autres marchands.

Le porte-parole du groupe, Réal Miron, a affirmé que les dépositaires veulent ainsi protester contre l'imposition de frais de services hebdomadaires par cette division de Québécor.

Selon M. Miron, si la position de Québécor n'est pas modifiée, le mouvement de boycottage pourrait s'étendre aux 1 200 membres de l'APDQ à travers la province.

LE CONGÉDIEMENT DU JOURNALISTE RIVARD

Le procès de CKAC: choix d'un nouveau juge le 3 février

C'est hier que devait normalement débuter, devant le juge Avila Labelle, le procès de la station radiophonique CKAC, accusée d'avoir transgressé la loi électorale du Québec en congédiant le journaliste Jean Rivard, quand il s'était porté candidat libéral dans la circonscription de Bourget, lors des dernières élections provinciales.

Il y a quelque temps, le juge Labelle avait rejeté les objections de la station, qui avait allégué que les relations avec ses employés étant régies par le Code canadien du travail, on ne pouvait l'inculper en vertu d'une loi provinciale.

Le magistrat en était toutefois venu à la conclusion que la législation adoptée pour améliorer le système électoral, la loi électorale québécoise pouvait ête invoquée, dans les ciconstances, puisque l'accusation portée ne touchait qu'indirectement sur les conditions de travail des employés.

Cette décision préliminaire n'ayant pas été portée en appel, on devait donc procéder sur le fonds, mais, entre-temps, l'heure de la retraite est venue pour le juge Labelle, qui, aprés avoir longtemps siégé à Hull, avait présidé la Cour des poursuites sommaires à Montréal, au cours des dernières années, comme surnuméraire.

L'affaire a donc été référée au juge en chef Yves Mayrand, qui décidera, le 3 février et de la date du procès et du choix du juge qui sera appelé à le présider.

L'AFFAIRE ANDRÉ LAFOREST

Accusé de séquestration: la demande de l'inspecteur Hugo déboutée en cour

Le juge Gilbert Morier a rejeté hier la demande de la défense qui visait à faire casser les accusations qui pèsent contre l'inspecteur Laurent Hugo, de la GRC, accusé d'avoir enlevé et séquestré un dénommé André Laforest le 4 octobre 1971 dans le but de faire de Laforest un indicateur de police.

Se basant sur une volumineuse jurisprudence et tenant compte de la nouvelle charte canadienne des droits et libertés, le magistrat n'a pu trouver de point de droit pouvant donner raison à la défense et ainsi mettre un terme aux procédures contre le policier. Le juge Morier a de plus affirmé que la plaidoirie de l'avocat de la défense ne l'avait pas convaincu non plus.

La défense avait invoqué la semaine dernière que la Couronne avait mis trop de temps à engager des procédures contre le policier. Les faits reprochés à l'inspecteur de la GRC remontent à 1971 tandis que les procédures contre lui ont été engagées en août 1981.

La requête a donc été rejetée et la cause a été reportée au 28 janvier prochain où respectivement la défense et la poursuite tenteront de convaincre le juge à prendre une décision favorable à leur égard.

POUR AVOIR FRUSTRÉ LE FISC FÉDÉRAL

La firme Bissonnette et son principal actionnaire débourseront $103 434

Une firme de construction de Saint-Philippe de Laprairie, la compagnie Ronald Bissonnette Ltée, ainsi que son principal actionnaire, M. Ronald Bissonnette, ont été condamnés à un total de $103 434 d'amende, pour avoir frustré le fisc fédéral de sommes importantes, au cours des années d'imposition allant de 1974 à 1979.

Et la compagnie et son principal dirigeant s'étaient reconnus coupables devant le juge Paul Bélanger, en Cours des sessions de la paix de Longueuil, aux divers chefs d'accusation. Les amendes représentent cinquante pour cent de l'impôt éludé.

Dans les deux cas, un délai de 5 mois a été accordé pour leur paiement. Si la compagnie ne solde pas les siennes, il y aura saisie des actifs. Si M. Bissonnette fait défaut de le faire, il devra purger six mois de prison pour chacun des six chefs d'accusation.

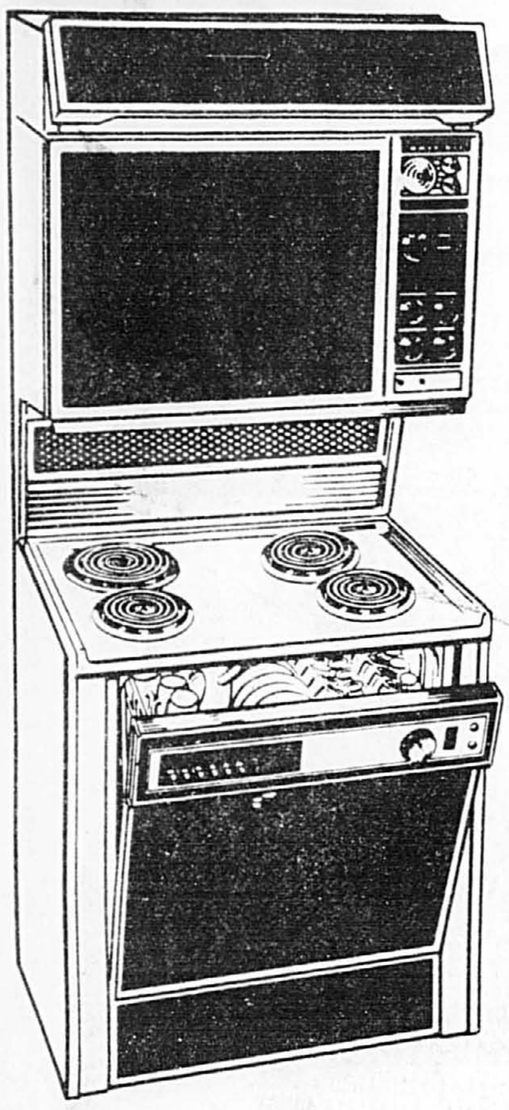
Selon les représentations faite , devant le tribunal, par les procureurs du ministère fédéral du Revenu, les cotisations, dans ce cas, pour l'impôt à payer, les pénalité et les intérêts s'éléveront à plus de $300 000.

Meubles Pascal

Solde de blanc en janvier

Amana®

Les meilleurs électroménagers qui soient !



Centre «Cook-'N-Clean» électrique

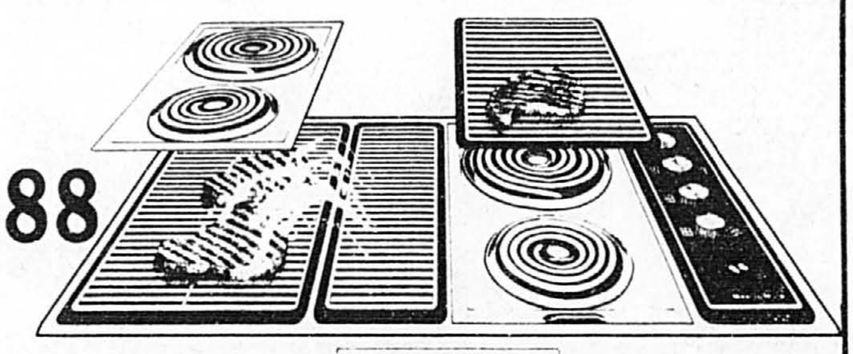
La cuisinière qui lave la vaisselle

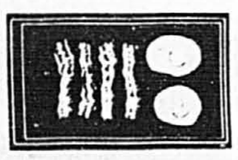
Trois électroménagers en un. Vous pouvez maintenant, sans même faire un pas, préparer des aliments au four ou sur la plaque de cuisson et utiliser le lave-vaisselle, tout ça dans un espace de 30". Ou choisissez individuellement, selon vos besoins.

Solde **1,549.88**

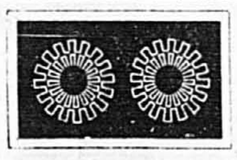
«THE TOP». Une plaque de cuisson vraiment révolutionnaire...

Solde **649.88**

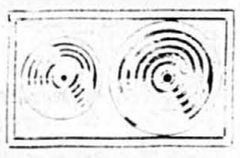




Plaque-gril **79.88 ch.**



Verre céramique **289.88 ch.**

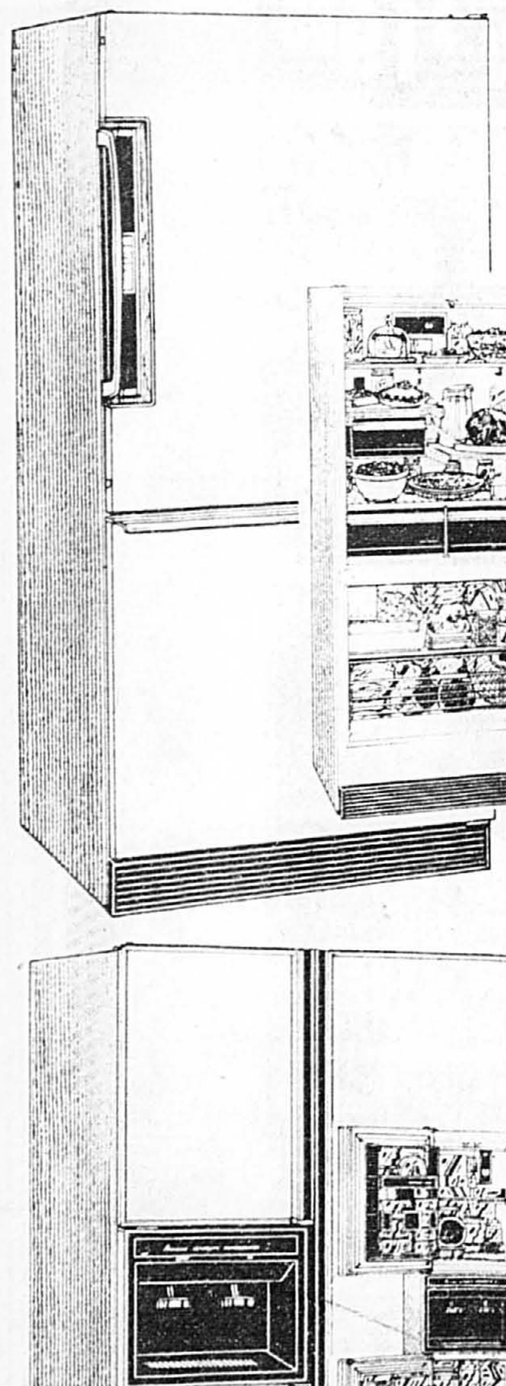


Perma-Coil **159.88 ch.**



Rôtisserie **119.88 ch.**

Transformez votre cuisine en centre culinaire grâce à cette plaque de cuisson encastrée de 36". Vous avez un choix de 5 accessoires de cuisine interchangeables: une grille permettant la cuisson à saveur de charbon à l'année longue, une plaque-gril pour les petits déjeuners copieux, une rôtisserie pour cuire les rôtis et volailles en un tourne-main, un dessus en verre céramique noir absolument somptueux et des éléments Perma-Coil d'une qualité telle qu'ils sont garantis à vie. Pour couronner le tout «The Top» est équipé du fameux système de ventilation Wisp-Air (marque déposée) qui évacue la fumée de la cuisine et de la maison en un clin d'oeil. Sans compter que cet appareil économise l'énergie et est d'un entretien très facile! Avant de construire ou de rénover votre cuisine, assurez-vous de voir «The Top», le summum en plaque de cuisson.



Réfrigérateur — Modèle BC-20

Solde **1,459.88**

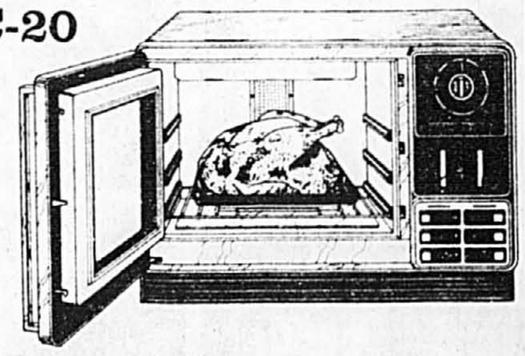
Ampoules intérieures. Oeufrier amovible. Bacs à légumes. Clayettes en verre ajustables très pratiques. Tablette dans le congélateur., Moules à glaçons souples. Casier à glaçons. Deux commandes de température automatiques pour le réfrigérateur et le congélateur. Commande Sensimatic. Modèle sans givre. Roulettes avec frein. Capacité totale 20.1 pi cu. Machine à glaçons facultative (en supplément). Teintes: or, cuivre, avocat, amande et blanc.

Four à micro-ondes et à convection

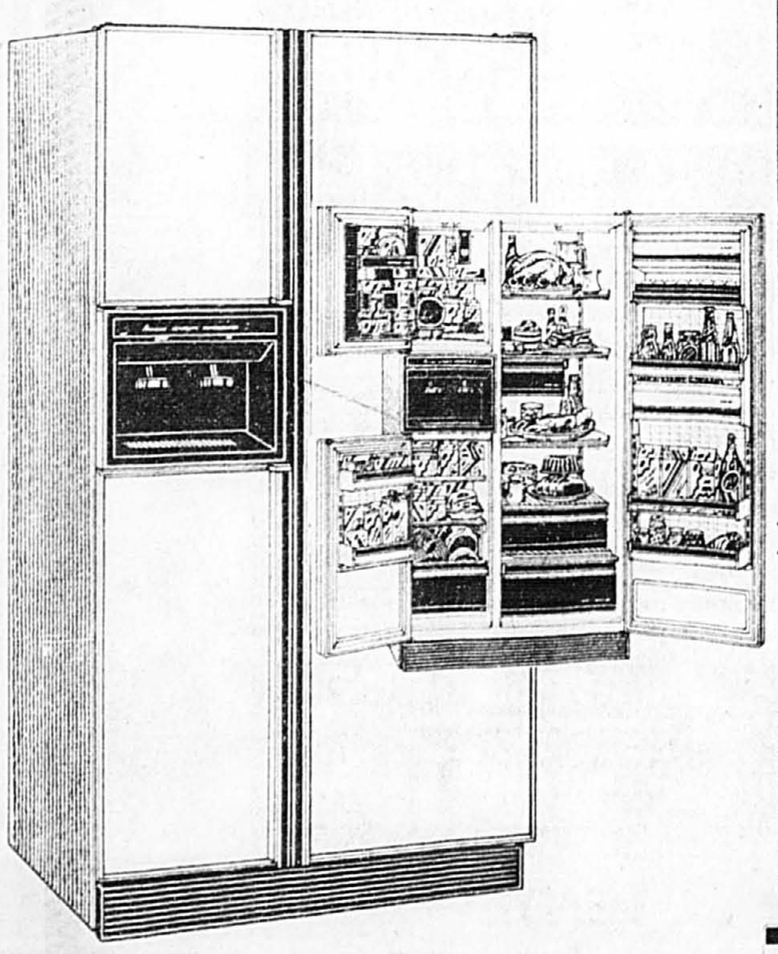
Radarange Plus™

modèle RMC-20

Solde **999.88**



Avantages: système de cuisson au four «Rotawave». Contrôle automatique de la température. Vaste choix de tensions et de vitesses Cookmatic. Fenêtre et éclairage intérieur. Boutons-poussoirs marche/arrêt individuels. Carrosserie entièrement isolée. Intérieur en acier inoxydable. Four très logeable de 1.3 pi cu. Extérieur attrayant en verre brun et similibois. Butoir automatique. Puissance de cuisson de 700 watts. Poids embarqué 100 lb.



Réfrigérateur — Modèle CSDI-25

Solde **2,379.88**

Distributeur de glaçons et d'eau non encastré dans la porte. Section à humidité élevée pour conserver les légumes jusqu'à 3 semaines. Machines à glaçons automatique installée à l'usine. Réservoir d'eau. Casier à fruits transparent et fumé, monté sur glissières. Clayettes réglables dans la porte. Système «réfrigérateur dans un réfrigérateur» conservant les viandes plus longtemps. Roulettes avec frein. Garniture de porte installée à l'usine pouvant recevoir des panneaux décoratifs (offerts en supplément). Capacité totale de 24.8 pi cu. Teintes: or, cuivre, avocat, amande et blanc.

VISA MasterCard

Pascal Ouest
3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est 6800 E. Jean-Talon
à l'ouest des Galeries d'Anjou



ADMISSION GÉNÉRALE, ADULTES $3.75 – ETUDIANTS AVEC CARTE $2.50 – SPÉCIAL POUR GROUPES (ÂGE D'OR) $2.50 – ENFANTS $1.50 (EN-DESSOUS DE 12 ANS)

VENTE DE FINS DE SÉRIES

SAUVÉ FRÈRES

RABAIS JUSQU'À 75%

DÈS JEUDI MATIN 9H30

LES VÊTEMENTS POUR GARÇONS ET GARÇONNETS NON DISPONIBLES AU COMPLEXE DESJARDINS.

POUR HOMMES
LOT DE CHEMISES HABILLÉES
Couleurs et grandeurs assorties
Ord. jusqu'à $26.
SPÉCIAL $9.98
x St-Hubert seulement

POUR GARÇONS
VESTES DE SKI
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à $54.98
SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
VESTES DE SKI
Nylon ou polycoton
Couleurs ass.
Grandeurs 36 à 46
Ord. jusqu'à $80.
SPÉCIAL $44.98

POUR HOMMES
CHANDAILS FAITS À LA MAIN PAR LES ESQUIMAUX
Couleur: ton naturel
100% laine
Ord. $130.
SPÉCIAL $64.98

POUR HOMMES
CHOIX DE CHANDAILS
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $28.
SPÉCIAL $9.98

POUR HOMMES
PANTALONS
Polyester, corduroy ou polylaine
Couleurs ass.
Tailles 28 à 46.
Ord. jusqu'à $40.
SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
ROBE DE CHAMBRE
Couleurs assorties
Ord. jusqu'à $40.
SPÉCIAL $14.98

POUR GARÇONS
LOT DE CHANDAILS, PANTALONS ET JEANS
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $35.
SPÉCIAL $5.98

POUR HOMMES
LOT DE CHANDAILS ASSORTIS
Couleurs et modèles variés
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à $50.
SPÉCIAL $29.98

POUR HOMMES
GANTS DE SKI CUIR VÉRITABLE
Beau choix de couleurs
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à $50.
SPÉCIAL $29.98

POUR JEUNES HOMMES
LOT DE PANTALONS
Modèles, tissus et couleurs ass.
Tailles 28 à 36
Ord. jusqu'à $45.
SPÉCIAL $19.98

POUR GARÇONS
PANTALONS DE CORDUROY
Couleurs et modèles variés
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à $32.
SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
CHEMISES HABILLÉES
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $34.
SPÉCIAL $16.98

POUR HOMMES
ENSEMBLES DE SKI 2 MCX
Couleurs ass.
Grandeurs 36 à 46.
Ord. jusqu'à $190.
SPÉCIAL $99.98

POUR JEUNES HOMMES
VESTONS SPORT
En velours côtelé. Brun, marine, beige, gris ou kaki
Grandeurs 36 à 40
Ord. $85.
SPÉCIAL $49.98

POUR GARÇONS
LOT DE PYJAMAS ET POLOJAMAS
Couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à $16.98
SPÉCIAL $9.98

POUR HOMMES
CHEMISES HABILLÉES
Encolures 14 à 16½. Tons sur tons: blanc, gris, bleu, ivoire.
Ord. jusqu'à $40.
SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
LOT DE PANTALONS
Tissus ass. Couleurs variées
Tailles 28 à 44
Ord. jusqu'à $50.
SPÉCIAL $24.98

POUR JEUNES HOMMES
LOT DE BLOUSONS, VESTES DE SKI OU «CAR COAT»
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 34 à 42 ou P.M.G.
Ord. jusqu'à $90.
SPÉCIAL $44.98

POUR GARÇONS
LOT DE MITAINES
Tons de marine, bleu ou rouge
Ord. jusqu'à $20.
SPÉCIAL $10.98

POUR HOMMES
CHOIX DE PALETOTS
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs variées
Ord. jusqu'à $395.
SPÉCIAL $199.98

POUR HOMMES
VESTES DE SKI
Polycoton. Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 36 à 46.
Ord. jusqu'à $120.
SPÉCIAL $59.98

POUR JEUNES HOMMES
BLOUSONS ET VESTES DE SKI
Couleurs et modèles variées
Grandeurs 34 à 42 ou P.M.G.
Ord. jusqu'à $120.
SPÉCIAL $59.98

POUR GARÇONS
LOT DE CHEMISES SPORT
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à $20.
SPÉCIAL $9.98

POUR HOMMES
LOT DE PALETOTS
Tissus et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $250.
SPÉCIAL $99.98

POUR HOMMES
«CAR COAT» DE STORMSHEILD
Beige
Grandeurs 36 à 46
Ord. $200.00
SPÉCIAL $134.98

POUR JEUNES HOMMES
LOT DE CHANDAILS
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $50.
SPÉCIAL $19.98

POUR GARÇONS
BLOUSONS OU VESTES DE SKI
Couleurs ass.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à $60.
SPÉCIAL $39.98

POUR HOMMES
VESTONS SPORT
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs variées
Ord. jusqu'à $150.
SPÉCIAL $69.98

POUR HOMMES
LOT DE CRAVATES DE QUALITÉ
Couleurs et motifs ass.
Ord. jusqu'à $12.50
SPÉCIAL $5.98

POUR JEUNES HOMMES
CHOIX DE CHANDAILS
Modèles, couleurs et grandeurs variés
Ord. jusqu'à $28
SPÉCIAL $9.98

POUR GARÇONS
ENSEMBLES DE SKI
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $120.
SPÉCIAL $59.98

POUR HOMMES
CHOIX DE VESTONS SPORT
Modèles, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $150.
SPÉCIAL $119.98

POUR HOMMES
LOT DE CHANDAILS
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à $45.
SPÉCIAL $19.98

POUR JEUNES HOMMES
CHEMISES SPORT
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $32.
SPÉCIAL $16.98

POUR GARÇONS
LOT DE CHANDAILS
Modèles, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $40.
SPÉCIAL $14.98

POUR HOMMES
COMPLETS
Tissus, couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $300.
SPÉCIAL $139.98

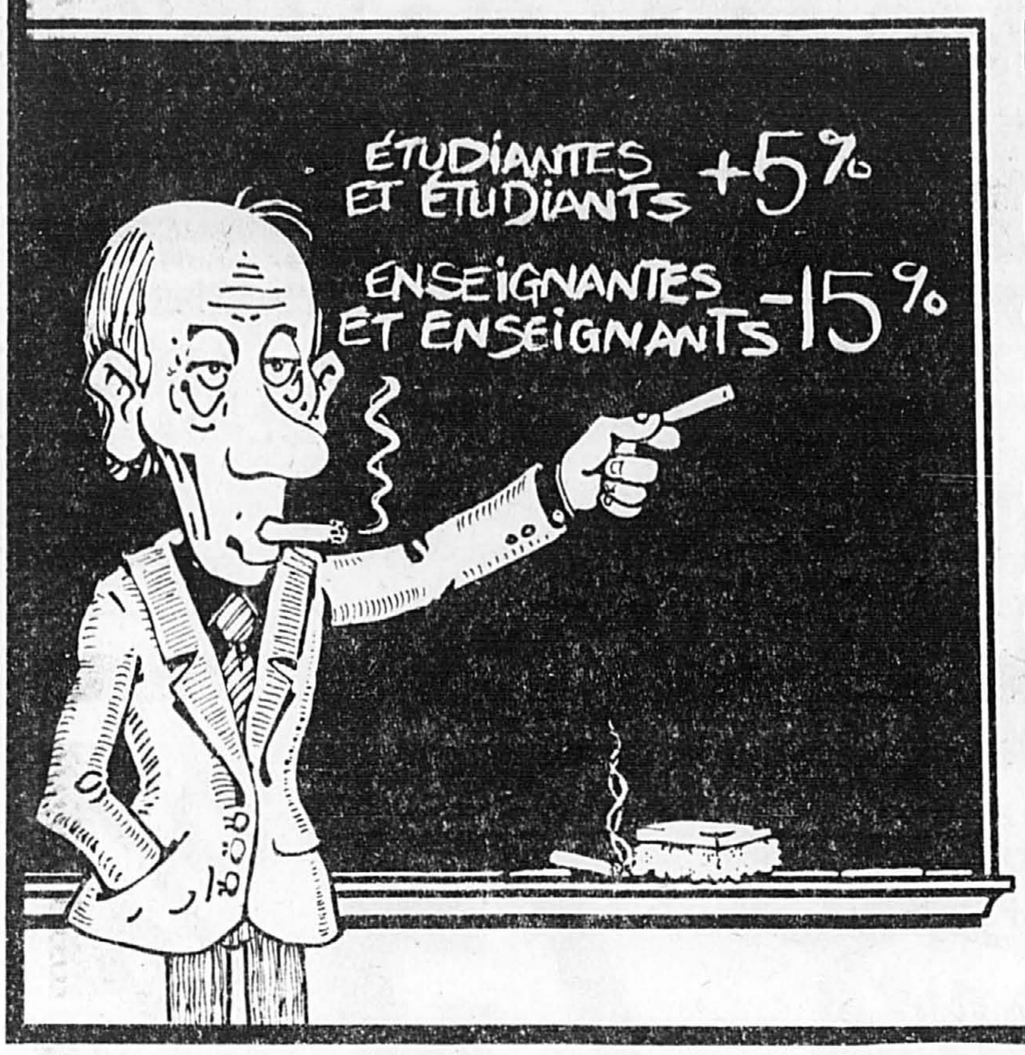
POUR HOMMES
CHEMISES SPORT À MANCHES LONGUES
Modèles et couleurs ass.
Grandeurs P.M.G.TG.
Ord. jusqu'à $50.
SPÉCIAL $19.98

POUR JEUNES HOMMES
JEANS
En denim
Tailles ass.
Ord. jusqu'à $39.
SPÉCIAL $19.98

POUR GARÇONS
CHEMISES EN SIMILI-SUÈDE
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à $55.
SPÉCIAL $19.98

ÉCHANGES OU REMBOURSEMENTS MÊME DURANT LA VENTE

6554 Plaza St-Hubert	Les Galeries d'Anjou	Complexe Desjardins	Centre Laval	Carrefour Laval	Boutique Sauvé Centre Laval
273-6392	351-6810	281-1611	688-6292	681-9213	687-7776



LE CEGEP

UNE INSTITUTION QUÉBÉCOISE.

- Par son décret, le gouvernement "chambarde" cette institution.
- Alors que la population étudiante augmente de façon importante le gouvernement sabre dans les services offerts.
- De plus, il réduit de 15% le nombre d'enseignantes et d'enseignants.

Alors que d'autres choix s'offrent à lui, le gouvernement a pris parti :

POUR LES PATRONS, CONTRE LA POPULATION.

Nous, nos choix n'ont pas changé. Nous avons à coeur un CEGEP au service de tous les Québécois.

FNEEQ CSN FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE CEGEP (CEQ)

L'intrus de Buckingham peut quitter l'hôpital psychiatrique

■ LONDRES (AFP) — Michael Fagan, l'homme qui s'était introduit l'été dernier dans la chambre de la reine au palais de Buckingham, est libre de quitter l'hôpital psychiatrique de Park Lane près de Liverpool où il était interné depuis le mois d'octobre, a décidé hier soir une commission d'experts.

Cette commission, qui s'est réunie à l'hôpital, a estimé que la maladie mentale dont souffre Michael Fagan n'est pas complètement guérie mais que sa détention « n'est plus nécessaire ».

La justice avait décidé que Michael Fagan devait être soigné dans un institut psychiatrique jusqu'à ce que son état soit jugé satisfaisant. De bonne source à l'hôpital de Park Lane, on a indiqué que Michael Fagan était « bouleversé et extrêmement joyeux » et avait l'intention de quitter l'hôpital discrètement.

Manifestation pour Antoly Chtcharansky

■ (PC) — Le Congrès juif canadien a invité hier les Montréalais à participer à une démonstration de solidarité envers Antoly Chtcharansky, jeudi devant le consulat soviétique, pour protester contre le traitement qui lui est infligé.

M. Chtcharansky poursuit une grève de la faim depuis 116 jours, a rappelé le congrès. Sa mère, Ida Milgrom, a été avisée par les autorités pénitentiaires qu'il a été alimenté de force à tous les trois jours.

Selon l'ex-prisonnier objecteur de conscience Yosef Mendelovic, la méthode d'alimentation de force est particulièrement brutale, a noté le congrès juif.

Des renseignements sur les pratiques des Soviétiques en matière d'alimentation de force seront distribués lors de la démonstration, a conclu le communiqué du Congrès juif canadien.

N'hésitez plus

LES ANNONCES CLASSÉES 285-7111

AG

29 BONS ACHATS

DE

A. Gold & Sons ®

JEUDI VEND. et SAMEDI

BLOUSONS DOUBLÉS	$50	Ord. $90 à $100 ÉPARGNEZ	$40 ou $50
Authentiques vestes PARA-MILITAIRE S.W.A.T	$35	Ord. $80 ÉPARGNEZ	$45
PYJAMAS marque renommée	$15	Ord. $25 ÉPARGNEZ	$10
CHANDAILS RAS DU COU ou encolure en V	$18	Ord. $32.50 ou $35 ÉPARGNEZ	$14.50 ou $17
CHEMISES HABILLÉES choisies parmi notre collection régulière. Tissus unis, carrelés, lignés, tons sur tons.	$20	Ord. $35 à $42.50 ÉPARGNEZ	$15 à $22.50
«TEE SHIRTS» à manches courtes pour le golf	$10	Ord. $21.50 ÉPARGNEZ	$11.50
GANTS EN PEAU DE PORC doublés de peluche	$12.50	Ord. $19.50 ÉPARGNEZ	$7
GANTS DOUBLÉS en cuir «Pigtex»	$18	Ord. $26 ÉPARGNEZ	$8
CRAVATES COUTURIER en pure soie	$12.50	Ord. $18.50 à $25 ÉPARGNEZ	$6 à $12.50
BOTTES D'HIVER Nunn Bush «Northern Patrol»	$90	Se vendaient $125 ÉPARGNEZ	$35
PANTOUFLES Valentini	$20	Se vendaient $32.50 ÉPARGNEZ	$12.50
BOTTES HABILLÉES Nunn Bush et Cavendish	$100	Se vendaient $145 à $160 ÉPARGNEZ	$45 à $60
NOS ÉLÉGANTS COMPLETS sélectionnés parmi notre collection courante. Groupes spéciaux	$199	Ord. $295 à $350 ÉPARGNEZ	$96 à $151
MANTEAUX À COL DE FOURRURE cachemire et laine, tweed ou peau de porc. Col en chat sauvage naturel ou à pointes argentées	$399	Ord. $575 ÉPARGNEZ	$176
CHEMISES SPORT bouclées exclusives. Manches longues	$20	Ord. $45 ÉPARGNEZ	$25
CHEMISES SPORT «GUAYABERAS» À manches courtes, de confection cubaine	$16 à $30	Ord. $32.50 à $40.00 ÉPARGNEZ	$10 à $16.50
MANTEAU ¾ EN PEAU DE PORC doublure amovible	$185	Ord. $295 ÉPARGNEZ	$110
MAGNIFIQUES BLOUSONS en peau de porc et velours côtelé	$185	Ord. $295 ÉPARGNEZ	$110
MANTEAUX TOUT LAINE	$228	Ord. $275 ÉPARGNEZ	$47
MANTEAUX cachemire et laine	$258	Ord. $325 ÉPARGNEZ	$67
PARKAS ¾ Capuchon détachable, isolant thermique	$99	Ord. $150 ÉPARGNEZ	$51
CHAUSSURES HABILLÉES Nunn Bush et Cavendish	$65	Se vendaient $90 à $145 ÉPARGNEZ	$25 à $80
CHAUSSURES SPORT	$40	Se vendaient $55 ÉPARGNEZ	$15
CHAUSSURES SPORT et habillées	$50	Se vendaient $65 à $85 ÉPARGNEZ	$15 à $35
MANTEAUX TRENCH en cuir	$268	Ord. $375 ÉPARGNEZ	$107
MANTEAUX TRENCH en peau de mouton	$348	Ord. $425 ÉPARGNEZ	$77
MANTEAUX ¾ en peau de mouton	$398	Ord. $495 ÉPARGNEZ	$97
BLOUSONS en peau de mouton	$278	Ord. $350 ÉPARGNEZ	$72
MANTEAUX ¾ en cuir avec doublure amovible	$199	Ord. $295 ÉPARGNEZ	$96

388 STE-CATHERINE OUEST •
LES GALERIES D'ANJOU •
LE CARREFOUR LAVAL •

A. Gold & Sons ®

• LES PROMENADES ST-BRUNO
• 960 STE-CATHERINE OUEST
• FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

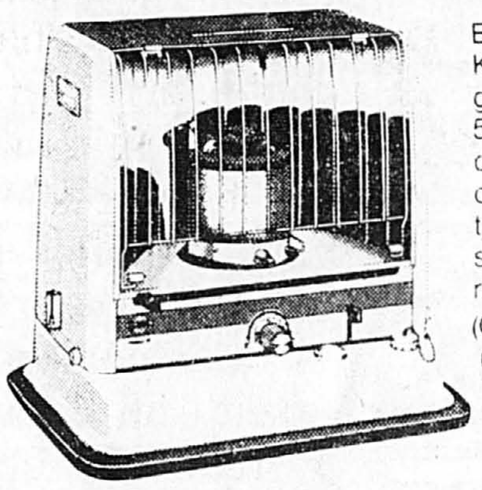
AG AG

Un nécessaire de remplissage de 50$* gratuit avec le no 1 des radiateurs.

Faites une bonne affaire à l'achat d'un radiateur Kero-Sun!

Ils sont efficaces, sécuritaires et ne dégagent ni odeur ni fumée. C'est pourquoi plus de deux millions de familles nord-américaines font confiance aux radiateurs Kero-Sun pour réchauffer leur intérieur ... tout en économisant.

Parmi les neuf modèles, tous certifiés par le Laboratoire des Assureurs du Canada, vous trouverez certainement celui qui répond à vos besoins.



Et à l'achat d'un radiateur Kero-Sun, vous obtiendrez gratuitement un nécessaire de 50$* comprenant: 20 litres de kérosène, un réservoir commode pour entreposer et transporter le kérosène et un siphon à piles qui facilite le remplissage.

(Cette offre n'inclut pas le modèle K à réchaud).

* Valeur approximative.

Offre en vigueur du 13 janvier au 15 février 1983.
POUR OBTENIR LE NOM DU CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT DE VOTRE RÉGION, COMPOSEZ SANS FRAIS 1-800-268-8084.

KERO-SUN MD ULC

VOYEZ NOS DÉPOSITAIRES KERO-SUN

		Entreprise Commerciale Rolac Inc. 10,396 ouest, boul. Gouin Roxboro 684-4142	QUINCAILLERIE BEAUBIEN INC. 3194 Beaubien est, Montréal 727-0525	FERRONNERIE GASTON RIVARD INC. 8627 Hochelaga, Montréal 351-5570
PIÈCES V.T.T. ENR. 265 Ste-Elizabeth, La Prairie 659-1231	MOTO CARTIER INC. 225 boul. Curé-Labelle, Chomedey, Laval 681-1618	YACHTING & SPORTS PIGEON INC. 6767 Henri-Bourassa, Est Montréal-Nord 325-1010	RAVARY HERVÉ INC. 2328 Fleury est, Montréal 381-7760	STUDIO DU FOYER ENR. 2042 Chemin Chambly, Longueuil 651-0016
SPORT WHITEHOUSE INC. 639 o., Notre-Dame, Montréal 284-2776	GOINEAU & BOUSQUET CIE LTÉE 164 boul. Des Laurentides, Pont-Viau, Laval 667-9770	ALBERT DYOTTE INC. 7348 St-Hubert, Montréal 273-8301	LA BUCHE QUI FLAMBE 280 Fort St-Louis, Boucherville 655-1340	MANUFACTURE FINNIE LTÉE 14001 est, rue Notre-Dame Montréal 642-8843
Ener Centre 3343K, boul. des Sources Centennial Plaza, Dollard-des-Ormeaux 683-0424	LA BOÎTE À FEU DE LAVAL INC. 3196 boul. St-Martin ouest, Chomedey, Laval 687-5880	F. LAVALLÉE INC. 3322 rue Allard, Montréal 768-6646	GEROT LE QUINCAILLIER INC. 4451 Beaubien est, Montréal 728-6854	SERVICE AUTO ANTON INC. 7599 Boul. Les Galeries d'Anjou, Centre d'achats Anjou Ville d'Anjou 353-6627
QUINCAILLERIE HOCHELAGA ENR. 3993 Hochelaga Montréal 259-2595	Climatisation Fortier & Frères Ltée 4575, boul. Laurier, Saint-Hubert 678-2110	FERRONNERIE CHARLEROI INC. 4690 Charleroi Montréal-Nord 322-2031	GRAND PRIX KERO-SUN 2 emplacements commodes 2890 o., Notre-Dame Lachine 634-7007 — 279, chemin Saint-Jean Centre d'achats Pointe-Claire 695-1132 Escomptes CJAD les jeudis, vendredis et samedis pour nos spéciaux Kérosène à prix préférentiel pour nos clients Kéro-Sun.	

COUPABLE D'AVOIR MIS LA VIE D'UNE PERSONNE EN DANGER

Marc De Luca purgera deux ans en prison

Marc De Luca, âgé de 25 ans, le fils du directeur André De Luca, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, devra passer les deux prochaines années de sa vie derrière les barreaux. C'est ainsi qu'en a décidé hier le juge Bruno Cyr après que De Luca eut plaidé coupable à une accusation réduite qui pesait contre lui.

Accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un dénommé Denis Therrien, âgé également de 25 ans, De Luca a décidé de plaidé coupable à une moindre accusation. Sur les conseils de son avocat, Me Christian Desrosiers, le jeune DeLuca s'est reconnu coupable d'avoir déchargé une arme à feu dans un dessein dangereux et d'avoir mis la vie d'une personne en danger.

Le drame qui s'était produit dans l'est de la métropole au bar Valentina le 8 novembre dernier, avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Lors du procès, il est ressorti que Marc De Luca qui craignait pour sa vie, portait un revolver de calibre .25 depuis quelque temps. Au cours de l'après-midi du 8 novembre, De Luca aurait ingurgité une forte quantité de boisson alcoolique et aurait été au moment de l'événement en état d'ébriété. Croyant sa vie menacée par Therrien, De Luca aurait tiré trois coups de feu dans le plafond en guise d'avertissement. Voulant éviter le pire, le barman lui aurait empoigné le bras et un quatrième coup de feu serait parti atteignant Therrien à l'abdomen.

Ce dernier n'aurait été que légèrement blessé. Ce n'est d'ailleurs qu'une fois rendu à son domicile qu'il se serait aperçu qu'il avait été atteint par un projectile d'arme à feu.

La peine de deux ans de bagne imposée à Marc De Luca est concurrente à une autre de six mois pour recel d'auto et possession d'arme.

Quant à son frère Denis, âgé de 23 ans, son procès pour bris de condition a été remis pro forma à une date ultérieure.

Barnard en Autriche

VIENNE- (AFP) - Le chirurgien sud-africain Christian Barnard, pionnier des greffes du coeur, prendra « bientôt » la direction d'une clinique privée à Vienne, indiquait hier le quotidien autrichien à grand tirage Kurier.

Selon Kurier, le professeur Barnard, âgé de 60 ans, participera également à l'installation de cette clinique, qui se trouvera vraisemblablement en basse Autriche.

RECHERCHE TESTAMENTAIRE
Les personnes témoins d'un testament signé l'été passé dans le parc Maisonneuve à Montréal sont priées de contacter d'urgence: Françoise Parent 276-8005 ou Luc Parent 622-7594

pour vous abonner à la presse 285-6911 du lundi au vendredi de 7 h à 18 h

LES BELLES CROISIÈRES à partir de 995 $
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
845-8225 (Montréal) 679-3777 (Longueuil) 687-0820 (Laval)
Permis du Québec

PAS EN SOLDE



Tour de passe-pas(se) unique chez IKÉA!

Les soldes IKEA ont lieu uniquement lorsque nous fêtons notre anniversaire. Vous voyez qu'on est loin du compte! Mais nous avons, pour fêter janvier, en vente super spéciale, un ensemble canapé NORRBY dont le prix, naturellement, est aussi impossiblement bas que les autres articles de notre magasin. Mais dépêchez-vous de faire vite: ces ensembles canapés sont en nombre limité, et la présente offre impossible à prix réduit ne sera pas renouvelée. C'est impossible!



NORRBY. Ensemble canapé. möbelfakta Châssis bois massif, habillage coussins pur velours coton. Beige ou brun rouille. ENSEMBLE 3 PIÈCES. Norm. $725
PRIX EN SOLDE $597
(Jusqu'à épuisement de l'article, et cette semaine uniquement.)

KALOTT. Lampadaire/lampe de table. Pied tubulaire chromé, abat-jour rouge signal. Fil et interrupteur compris.
PRIX SANS SOLDE $45



BJÖRN 38/KASPER. Plateau pin massif brut BJÖRN 38. 120 cm x 80 cm x 38 mm. $54
Illustré avec tréteaux pin KASPER, laqué incolore. $20/chacun
BJÖRN 38/KASPER tel qu'illustré PRIX SANS SOLDE $94

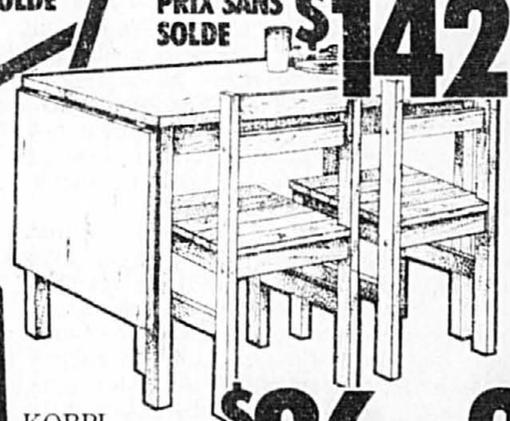


INGO. Table de canapé. möbelfakta Pin massif brut. 40x40 cm.
PRIX SANS SOLDE $28

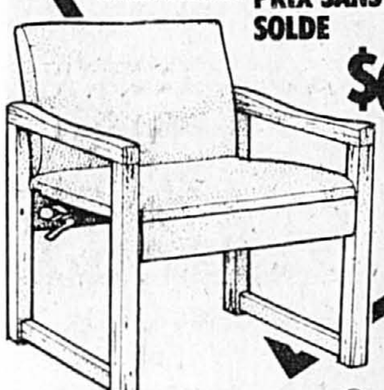


GUTE. Commode. möbelfakta Grand choix de dimensions et finitions. Illustrée: GUTE 126/10, plaqué pin naturel, finition laqué incolore. 126x80x40 cm.
PRIX SANS SOLDE $225

KORPI. Table de s. à manger. Épinette massive laqué plastique incolore. Long.: 120 cm, 170 cm avec rallonge (comprise). Largeur: 75 cm.
PRIX SANS SOLDE $142

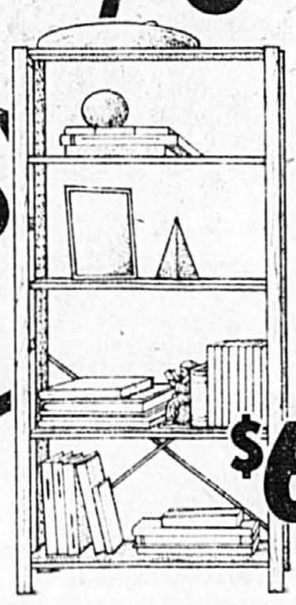


DIANA. Fauteuil. möbelfakta. Châssis pin massif naturel ou brun noyer, finition laqué incolore. Coussin et soutien coloris sable.
PRIX SANS SOLDE $92



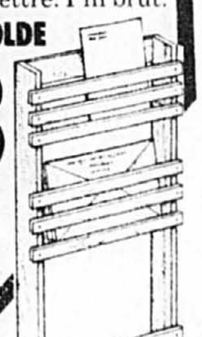
KIMO. Tabourets. Châssis hêtre moulé, finition laqué noir. Siège canné naturel.
Tabouret de bar PRIX SANS SOLDE $58
Tabouret PRIX SANS SOLDE $34





UFFE. Système rangement. Éléments en pin massif brut, combinables de multiples façons impossibles. Peut s'huiler, se teinter, se vernir, se peindre ou rester tel quel.
PRIX SANS SOLDE
Tel qu'illustré $69

GRIP 2. Étagère porte-lettre. Pin brut.
PRIX SANS SOLDE $8



KORPI. Chaises assorties.
PRIX SANS SOLDE $86 les 2



IKEA®
l'impossible magasin d'ameublement de Suède

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5
Heures: lun. à mer. 9h30 à 18h, jeu. ven. 9h30 à 21h, sam. 9h30 à 17h/Tél. (514) 931-IKEA

VISA MasterCard

La CTCUM achètera 100 nouveaux autobus en 1983

Malgré les temps difficiles et les compressions budgétaires, la CTCUM fera l'acquisition de 100 nouveaux autobus en 1983 et les mettra en circulation au fur et à mesure de leur livraison. Ces autobus seront fabriqués par la General Motors et coûteront $3,9 millions aux contribuables de la CUM. Le gouvernement du Québec assumera une partie du coût d'acquisition.

FLORIAN BERNARD

Il s'agira de véhicules complètement différents de ceux qui sont actuellement en usage. Ils seront plus spacieux, plus modernes et offriront un plus grand confort aux usagers.

Le PDG de la CTCUM, Lawrence Hanigan a aussi annoncé hier soir que 100 nouveaux abris d'autobus seront construits en 1983, de façon à accélérer le programme entrepris il y a quelques années. La CTCUM possède actuellement 610 abris. Le gouvernement du Québec finance 75 p. cent du coût de construction des nouveaux abris, mais se réserve le droit de limiter le nombre de nouvelles constructions chaque année.

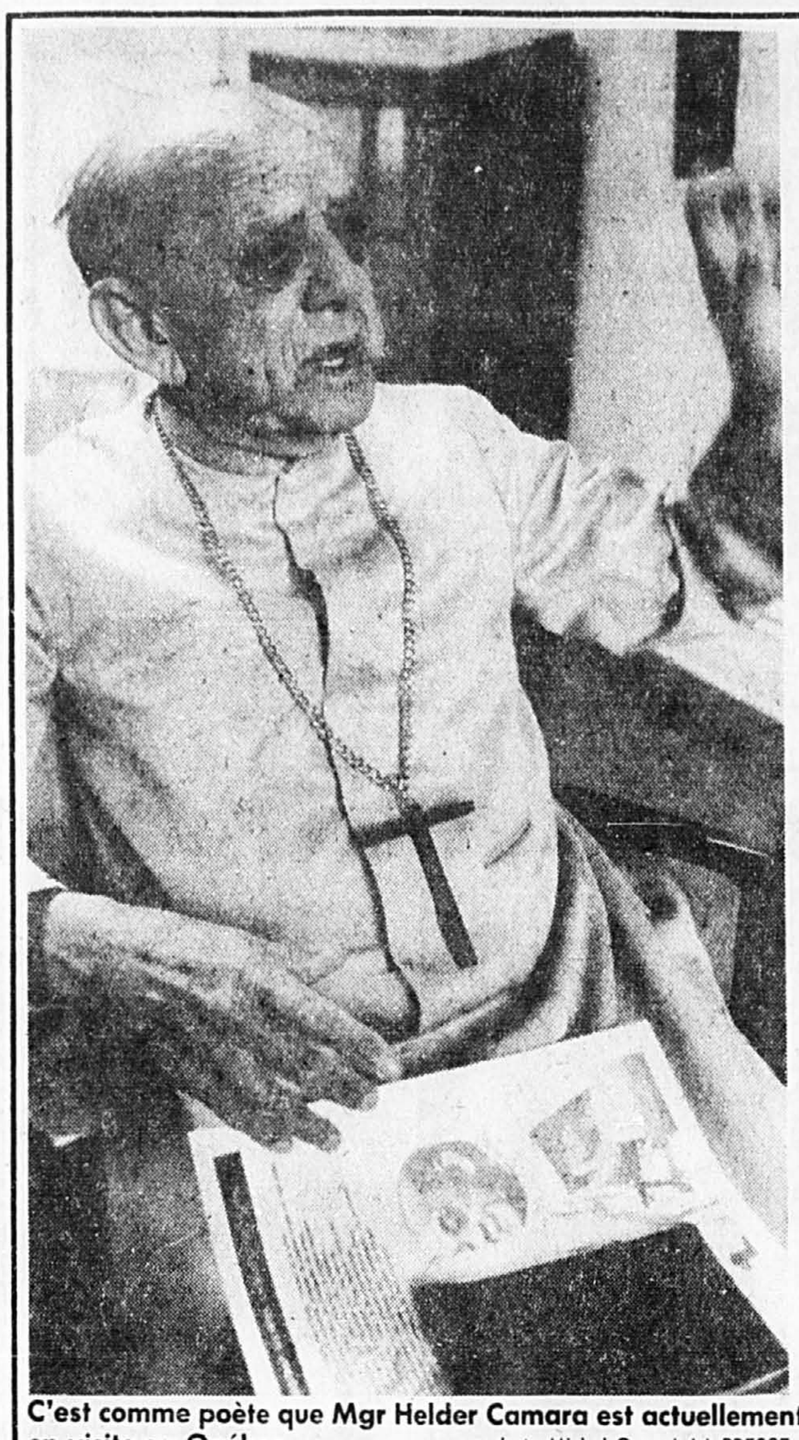
6 p. cent aux cadres

Le président Hanigan a également annoncé que la CTCUM a décidé de limiter l'augmentation de salaire des cadres à 6 p. cent en 1983, sans indexation. Il a enfin déclaré que dans le but de limiter les dépenses d'opération, le temps supplémentaire sera limité le plus possible. M. Hanigan s'est de nouveau élevé contre le taux élevé d'absentéisme des employés. À une question du maire Peter Yoeman de Dorval, il a signalé que durant la période des fêtes, un employé sur trois — ou à peu près — s'est déclaré malade, ce qui a nécessité l'autorisation d'un nombre élevé d'heures supplémentaires. Ce problème de l'absentéisme durant certaines périodes chez les employés de la CTCUM coûte très cher aux contribuables. La direction de la CTCUM cherche actuellement des moyens de diminuer cet absentéisme, mais le président Hanigan a avoué que ce n'est pas facile, à moins de faire une vérification systématique de tous les cas qui sont rapportés.

Poursuite du débat

Depuis mardi les conseillers de la CUM étudient le budget global de cet organisme pour 1983. Ils en ont terminé, hier, avec le transport en commun. Dès demain soir ils commenceront le débat sur les dépenses de la police. L'assemblée se transformera en comité plénier pour recevoir le directeur du service, M. DeLuca, qui devra répondre aux questions des maires et des conseillers.

Le débat se poursuivra ensuite la semaine prochaine alors que le conseil entendra tous les autres directeurs des différents services de la CUM. Contrairement aux années antérieures, le budget de la CUM n'est plus adopté de façon automatique. Les élus ont maintenant — grâce à la loi 46 — le pouvoir de modifier, de rejeter ou d'adopter les budgets soumis par les différents services de la CUM.



C'est comme poète que Mgr Helder Camara est actuellement en visite au Québec. photo Michel Gravel, LA PRESSE

Mgr Camara dénonce la violence et chante l'espérance dans une symphonie

Mgr Helder Camara, archevêque de Recife et Olinda au Brésil, est déjà relativement bien connu chez nous. Il est jusqu'ici venu au Canada sept ou huit fois — il ne sait plus lui-même en faire le compte exact. Et il a rencontré au Québec les groupes les plus divers, dont des communautés de base, des organismes de solidarité internationale et quelque 45 000 membres du Renouveau charismatique réunis en congrès, en 1979, au Stade olympique de Montréal.

JULES BÉLIVEAU

Mais bien peu de monde connaissait ce « pèlerin de la justice », appelé par ailleurs dans certains milieux « l'évêque rouge », comme un poète. C'est pourtant ainsi qu'il apparait dans *La Symphonie des deux mondes*, qui sera présentée samedi soir prochain au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke grâce à une initiative du Carrefour de solidarité internationale et avec la participation de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke. La musique de cet oratorio est due au prêtre et compositeur suisse Pierre Kaelin et les textes, qui seront récités sur la scène par l'évêque brésilien, en ont été écrits par dom Helder lui-même.

« Un jour, a expliqué dom Helder, j'ai découvert la force de la musique. J'ai compris qu'elle pouvait aider, non pas comme un instrument que l'on exploite mais comme moyen dont on connait la capacité collaboratrice, à créer un monde plus respirable, plus juste et plus humain. Et comme je suis quelqu'un qui a faim et soif d'un monde plus humain... »

Poète, le célèbre évêque brésilien, aujourd'hui âgé de 73 ans, démontre bien par ces propos qu'il ne démordera cependant jamais du combat qui fut toute sa vie.

Le texte de cet oratorio pour récitant, solistes, choeur et orchestre, qui a été joué avec sa participation dans trois villes de Suisse, dans deux villes de France, à Rome et à Florence, est aussi une autre démonstration de ce fait. On y voit ainsi dénoncée « la spirale de la violence », faite de la guerre, de la misère et de la répression, et chantée l'espérance de la réunion de « deux mondes » : celui des oppresseurs et celui des opprimés qui, enfin, se donneront la main et vivront comme des frères.

« Plus noire est la nuit,
plus brillante est l'aurore.
Hier est dans l'oubli,
quand renait de la mort,
aujourd'hui. »

Voilà ce que chante notamment cette *Symphonie des deux mondes* à laquelle dom Helder a apporté son talent de poète.

EN DÉPIT DE L'ACCORD DE 81

Taxi «Moderne»: les pratiques discriminatoires n'ont pas cessé

L'arrivée relativement massive, depuis deux ou trois ans, de chauffeurs noirs au sein des petites associations de taxi de l'est métropolitain, a créé un grave état de tension, au sein de cette industrie plus ou moins artisanale. Une tension telle, du reste, que les dirigeants des associations de services devant répartir le travail ont été déchirés entre leur volonté de rendre justice aux immigrants noirs de fraiche date et celle d'apaiser, chez les Blancs de vieille souche, l'angoisse de la concurrence et la peur de la différence.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Le procureur du Comité d'enquête constitué par la Commission des droits de la personne du Québec sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi, Me Ronald Picard, s'est évertué à indiquer hier que les dirigeants de l'association taxi « Moderne », — celle-ci opère depuis longtemps dans la partie nord-est de l'île — ont le plus souvent réglé le dilemme en penchant du côté d'un groupe de chauffeurs blancs qui ne pouvaient souffrir la présence de leurs collègues noirs.

Le président des taxis « Moderne », M. Roger Beauregard, a reconnu, hier, que, malgré une entente intervenue entre son association et la Commission des droits de la personne — un protocole signé en septembre 81 — les pratiques discriminatoires n'ont pas cessé. Elles n'ont pas toutes cessé non plus après qu'un avis émanant des conseillers juridiques de la Ligue du taxi de l'Est les eurent réprouvées et rappelé par écrit qu'elles contrevenaient à des règlements gouvernementaux. Ces pratiques, on le sait, consistaient à prolonger un système de favoritisme par le moyen des appels téléphoniques et sur les stands publics. Il s'agissait principalement d'attribuer à un Blanc la priorité d'une course sur appel téléphonique lorsque le client exprimait le désir de se faire conduire par une personne de cette race.

C'est justement en bon « normand », en quelque sorte, à cause de la forte pression des « radicaux » blancs, pétitions, recontres, menaces de départ collectif, a dit M. Beauregard, que lui-même et ses associés sont à quelques reprises revenus sur leur décision d'agir en fonction des critère de justice sociale. Il leur fallait à tout prix conserver la clientèle présumément rébarbative à l'idée de se faire véhiculer par les Noirs. Et c'est également parce que les chauffeurs noirs se sont révoltés, ont collectivement réclamé une égalité de traitement, que les taxis « Moderne » ont finalement mis fin, en juin dernier, à ces vieilles habitudes problématiques.

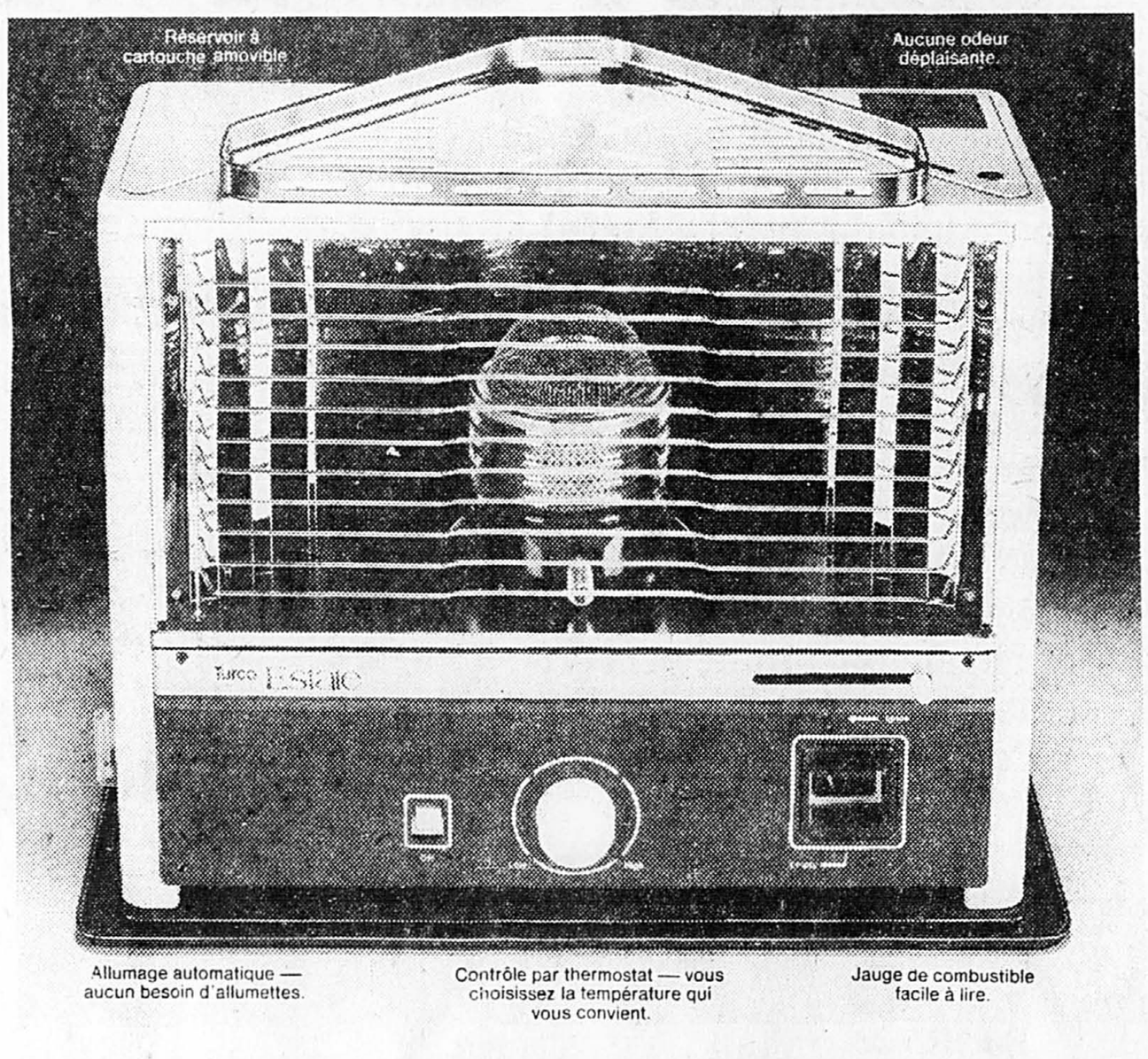
L'homme d'affaires, qui a avoué n'avoir pas poussé sa formation scolaire très loin, a toutefois cherché à s'excuser en affirmant qu'il a incité les chauffeurs noirs nouvellement intégrés à la communauté québécoise à se conduire avec souplesse afin « d'éduquer la clientèle », lui donner la capacité de juger les actes des personnes plutôt que de généraliser au sujet de toute une population d'origine haïtienne. M. Beauregard s'est en tout cas défendu d'être raciste et il a félicité les Haïtiens d'avoir pu réussir à devenir en très forte majorité propriétaires de leurs véhicules.

Un fondé de pouvoir de l'un des copropriétaires des taxis « Moderne », renvoyé depuis, M. François Del Santo, a pour sa part dit croire que tout l'imbroglio prend sa source dans « une administration inconséquente qui prête l'oreille à l'illogisme et qui produit un asservissement des personnes ». Le témoin prêtait ainsi à ses anciens collègues des attitudes racistes et une certaine faiblesse morale.

Le président Beauregard a par ailleurs plaidé avec vigueur en faveur d'une modification des règlements provinciaux qui obligerait toutes les associations de services de taxi à accepter dans leurs rangs des membres des diverses communautés culturelles minoritaires. Il a de même réclamé qu'un système d'examen efficace soit mis sur pied afin d'éliminer les personnes, blanches ou noires, ne connaissant pas suffisamment la ville de conduire des véhicules-taxi. Il n'a enfin pas nié qu'au plus fort de ce conflit social, la direction de sa compagnie a constitué des dossiers disciplinaires.

Le Comité ne reprendra ces audiences publiques que le 26 janvier prochain.

Un radiateur au kérosène de 9500 BTU vous tiendra au chaud... tout l'hiver



Prix Simpsons

$179

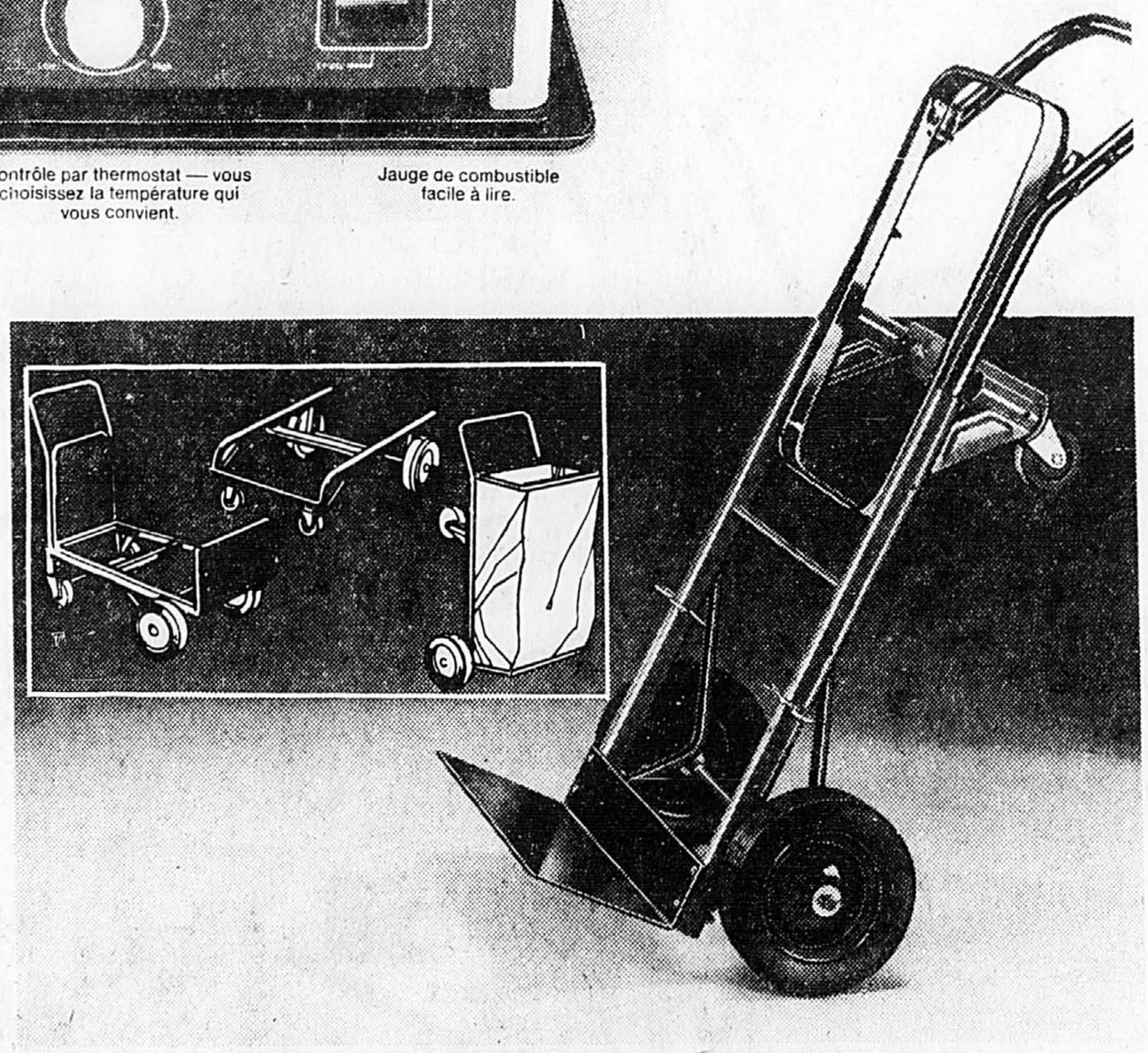
1. Pourquoi gaspiller de l'énergie en chauffant la maison entière lorsque vous pouvez garder une température confortable uniquement dans la pièce que vous occupez? Ce radiateur 9,500 BTU au kérosène vous le permet! Et vous pourrez le transporter facilement d'une pièce à l'autre et vous en servir en toute sécurité dans la salle de jeu ou au chalet. Arrêt automatique si l'appareil est renversé. Fonctionne au kérosène pur. Un réservoir 3.8 litres plein vous procure jusqu'à 14 heures de chaleur réconfortante. 47 x 62 x 39 cm. Modèle 20100.

Réservoir à cartouche amovible, aucune odeur déplaisante, allumage automatique — aucun besoin d'allumettes, contrôle par thermostat — vous choisissez la température qui vous convient, jauge de combustible facile à lire.

Allumage automatique — aucun besoin d'allumettes.

Contrôle par thermostat — vous choisissez la température qui vous convient.

Jauge de combustible facile à lire.



Prix Simpsons

$39

2. DIABLE CALIBRE LOURD À USAGES MULTIPLES. Vous n'aurez plus à soulever des fardeaux trop lourds. Métal robuste, joints de soudure. Manche acier à hauteur réglable. Compact et très pratique. Modèle HC8101.

Robuste et pratique. Peut être utilisé dans plusieurs positions. Comme diable horizontal ou vertical, il peut transporter jusqu'à 300 lb. Vous pourrez aussi l'utiliser comme support pour sacs à ordures.

Rayon 690, quincaillerie, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

solde inventaire Chez Simpsons

LE SOLDE APRÈS-INVENTAIRE CHEZ SIMPSONS se poursuit jusqu'au 22 janvier aux 5 magasins (sauf indication contraire)

Simpsons MD

SEULEMENT AU QUÉBEC

$150 000 pour amener les délégués favorables à Clark à Winnipeg

OTTAWA — L'opération menée par les partisans de M. Joe Clark pour le financement des dépenses de ses délégués en provenance du Québec coûtera la jolie somme de $150,000, dont 20 p. cent, soit $30,000, viendra de la permanence nationale du parti à Ottawa.

LA PRESSE a appris hier de source sure que l'organisation chargée de l'opération a déjà ramassé $110,000, et procédera à un dernier sprint au cours des jours à venir pour compléter sa campagne.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Le principal conseiller et ami de M. Clark, le sénateur Lowell Murray, a présidé hier une réunion de l'organisation opposée à une révision du leadership à l'hotel Ritz-Carlton à Montréal dans le but de s'assurer que la dernière étape de la campagne de financement obtiendra le but visé, et de jeter les bases de la stratégie du groupe à Winnipeg.

L'organisation pro-Clark compte amener 421 délégués québécois sympathiques au chef à Winnipeg, et estime qu'environ une centaine de ces délégués devront être financés à 100 p. cent. Les frais de transport sont de $200 par personne, l'inscription est de $330 et l'hôtel $240. Un certain nombre de délégués seront en mesure d'assumer une bonne partie de leurs dépenses, ce qui fait que le coût moyen des délégués pour le groupe Clark au Québec se situera aux environs de $500.

La campagne de financement de cette opération a été faite essentiellement auprès des entreprises québécoises, mais 20 p. cent du montant recueilli a été versé par un responsable du bureau national du parti à Ottawa, et on ignore sa provenance réelle. « Nous n'avons pas posé de questions » a déclaré à LA PRESSE un membre de l'organisation de M. Clark. Il a été impossible hier d'avoir plus d'explications à ce sujet de la part des responsables du parti à Ottawa.

Le financement des délégués du Québec, qui a été dévoilé par LA PRESSE dans son édition de mardi, a fait du bruit hier dans les provinces anglophones, à la suite de la publication par le Toronto Sun, d'une entrevue avec l'un des principaux lieutenants de M. Clark au Québec, l'avocat Marcel Danis, qui reconnait qu'une opération similaire, mais sur une plus petite échelle, a été menée au congrès de 1981, pour financer les frais d'inscription de 70 délégués.

Joint hier au téléphone par LA PRESSE, M. Danis a expliqué que les frais en question étaient de $240 par délégués, ce qui donne un grand total de $51,800 pour l'opération de 1981.

L'un des anciens ministres sous le gouvernement Clark, M. David Crombie, de Toronto, a déclaré hier que les dépenses des délégués dans les autres provinces sont assumées en partie par les associations de comté, mais il a expliqué qu'on ne fait pas de discrimination envers ceux qui s'opposent au leader. Au Québec, M. Danis a ne voit pas la chose du même oeil : « Tu peux compter sur moi pour ne pas financer personne chez les opposants de M. Clark », a-t-il déclaré.

Le député de Joliette, M. Roch Lasalle, a déclaré que le parti n'avait pas le choix, puisque les adversaires québécois de M. Clark faisaient la même chose. « Il y a des péchés qui sont intéressants et il y en a d'autres qui ne sont pas agréables à commettre », a-t-il expliqué. Est-ce à dire que la fin justifie les moyens ? M. Lasalle répond qu'il s'agit de savoir qui a établi les moyens, faisant allusion aux tactiques menées par le groupe dirigé par M. Jean-Yves Lortie et associé, à tort ou à raison, au président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney.

OTTAWA

De sérieux affrontements à prévoir

Un affrontement se prépare entre le comité excutif national du parti conservateur et l'exécutif du Québec sur le cas des délégués dont le choix a fait l'objet de litiges entre les adversaires et les partisans de M. Clark.

Le comité national des lettres de créances du parti a rejeté hier la décision du comité exécutif qui a confié en fin de semaine à l'exécutif du Québec, le droit de statuer sur le choix de ces délégués. La décision du comité exécutif a été prise à l'insu des partisans de M. Clark, qui avaient quitté la salle au moment du vote. Le résultat d'une telle décision veut dire que l'exécutif du Québec, dirigé par les adversaires de M. Clark, pourrait remplacer une centaine de délégués favorables au chef, par des partisans d'une révision du leadership. Le comité des lettres de créance a fait savoir officiellement hier au président du parti, M. Peter Blaikie, qu'il n'accepte pas cette décision, et l'a prié d'agir en conséquence. Il a été impossible d'obtenir la réaction de M. Blaikie.

LaSalle et Mulroney

Les relations ne sont pas au mieux entre MM. Roch LaSalle et Brian Mulroney, à la suite des déclarations de lundi du député de Joliette, qui a dénoncé le « grenouillage » des « partisans » de M. Mulroney a l'approche du congrès conservateur. Les soi-disant partisans ont fait remarquer à LA PRESSE que M. LaSalle ne devrait pas donner ainsi des coups de couteau dans le dos de celui qui a recueilli une somme de $25,000 il y a moins de deux ans, pour aider à défrayer les dettes du député, après sa défaite à la tête de l'Union nationale. M. LaSalle a reconnu avoir bénéfié de cette aide, mais il a précisé que M. Mulroney avait déclaré alors qu'il ne s'attendait à rien en retour. Le député de Joliette a déclaré par ailleurs qu'il n'a dénoncé que les anciens partisans du président de l'Iron Ore. « J'ai tout lieu de croire que M. Mulroney est fidèle à sa parole » a-t-il ajouté.

Enquête sur Air Canada

Nullement satisfait des explications fournies par Air Canada à ceux qui l'accusent de transférer en douce ses activités hors du Québec, le caucus des députés libéraux a désigné hier un comité spécial pour faire toute la lumière sur cette question.

Le groupe, sous la direction du député de Laprairie, Pierre Deniger, devra faire le point sur la situation des employés de la Société aérienne et présenter un rapport sur ses activités au Québec.

Selon M. Deniger il s'agit d'établir de manière rigoureuse ce qui se passe au sein de la compagnie une fois pour toutes: les emplois augmentent-ils aussi vite chez-nous que dans les autres bases importantes d'Air Canada à Toronto et Winnipeg ? Le Québec obtient-il sa part des investissements au fil des ans ? La nouvelle technologie est-elle ou non implantée ailleurs de manière constante ?

Ces questions et beaucoup d'autres que formuleront les députés intéressent tous les employés de la Société au Québec, c'est leur emploi qui est en jeu. On y va, on y va.

GILLES PAQUIN et GILBERT LAVOIE

Radio/réveil/téléphone «Prosonic»... un appareil innovateur

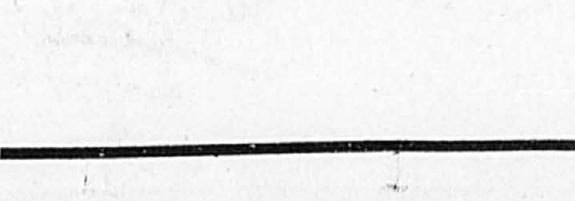


Prix Simpsons
$99

Une innovation que vous apprécierez, surtout dans la chambre à coucher! 3 appareils en 1: radio, réveil... et téléphone. Radio/réveil AM/FM transistorisé d'excellente qualité, avec CAG incorporé pour AM et CAF pour FM, mémoire 24 heures pour réveil, barre-somme à mémoire (jusqu'à 59 minutes) et système d'annulation de fonction «réveil» les fins de semaines. Téléphone vous permettant de parler ou d'écouter sans avoir à tenir le récepteur, par simple pression d'un bouton. Bouton-poussoir pour mise en marche/arrêt de radio. Bouton «mute» permettant de parler sans être entendu par l'interlocuteur. Modèle TR-303. Venez voir cet appareil étonnant aujourd'hui même, chez Simpsons!

Rayon 395, centre de divertissement, au cinquième et rayon 203, calculatrices, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Étant donné l'envergure de notre solde d'entrepôt le samedi 22 janvier, le CENTRE D'AUBAINES, 4895, Rue Hickmore, à Ville St-Laurent SERA FERMÉ AUJOURD'HUI VENDREDI 21 JANVIER

Simpsons MD

ASSISTANCE SOCIALE

Le député Sirros joint sa voix à celle des jeunes

QUEBEC — Le député libéral Christos Sirros joint sa voix à celle des regroupements de jeunes pour demander au gouvernement de mettre fin à sa discrimination à l'égard des bénéficiaires de l'assistance sociale de moins de 30 ans.

L'actuel calcul des prestations d'aide sociale est ainsi fait qu'une personne seule âgée de moins de 30 ans touche $144 par mois, alors qu'une autre ayant 30 ans et plus a droit à $394. « Cette situation est clairement discriminatoire et injuste », soutient M. Sirros.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Au cours d'une conférence de presse, hier, à Québec, le député de Laurier s'est scandalisé de la maigre prestation de $144 par mois, accordée aux moins de 30 ans. « Avec un tel montant, on peut peut-être se payer un logement ou de la nourriture, mais sûrement pas les deux à la fois. Il est impossible de vivre avec $144 par mois de nos jours! », observe-t-il, laissant même entendre qu'une source de revenu aussi modeste est quasiment devenue une incitation à voler pour pouvoir assurer sa survie.

Christos Sirros évalue à environ 90 000 le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans. Il en coûterait donc, selon lui, autour de $22 millions par mois au gouvernement pour corriger cette « injustice ».

« Quand le gouvernement a fait passer ses lois 70 et 105 pour arracher $521 millions à ses employés, il invoquait la crise, rappelle-t-il. Eh bien!, il ne serait que normal qu'il se serve d'une partie de ces millions de dollars pour mieux aider ceux qui sont le plus durement touchés par la crise, soit les jeunes inexpérimentés au travail et qui se trouvent de plus en plus à n'avoir d'autre recours que l'aide sociale. »

Le député Sirros croit, par ailleurs, que tout le système de l'aide sociale, conçu à l'époque pour secourir des individus ayant des problèmes personnels de survie financière (dûs à un handicap physique ou psychologique, par exemple), est à reviser en profondeur. Aujourd'hui, plusieurs personnes sans problèmes personnels particuliers et aptes au travail se retrouvent à l'assistance sociale à cause de la crise. Il faudrait ajuster le système d'aide sociale à la situation nouvelle, conclut-il, invitant le gouvernement à tenir une Commission parlementaire sur la question dans les plus brefs délais.

EN BREF

Le Tivoli Circus aurait réglé ses comptes

■ Les artistes embauchés par le *Tivoli Circus* pour le *Festival international du cirque*, présenté depuis le 28 décembre à l'aréna Maurice Richard, et qui accusaient, mardi, les grands patrons du *Tivoli Circus*, Sergi Sawchyn et Peter Gereck, de ne pas respecter certaines clauses des contrats signés, ont eu gain de cause, hier, et ont mis fin à l'occupation de l'aréna qui empêchait les ouvriers de démonter l'énorme attirail, propriété du *Tivoli Circus*. MM. Sawchyn et Gereck ont pour leur part obstinément refusé de rencontrer les journalistes et de faire la moindre déclaration. Le spectacle du *Tivoli Circus* devait durer jusqu'au 22 janvier.

Un moment de panique, une crise cardiaque, la mort

■ A cause d'un incendie allumé dans une automobile, au sous-sol de l'immeuble situé au 1808 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal, une veuve de 79 ans, Mme Harriet Ross, de Toronto, dont l'évacuation avait pourtant été facilitée par les pompiers, a eu une faiblesse cardiaque et a dû être transportée à l'hôpital Général de Montréal où son décès a été constaté. C'est au moment où elle se retrouvait en sécurité dans le hall d'entrée de l'immeuble qu'elle a paniqué et fait une crise cardiaque. La fumée se dégageant du sous-sol a réussi à s'infiltrer jusqu'au 14e étage, provoquant la panique chez tous les locataires. Cet incendie, qui a nécessité deux alertes, est peut-être l'oeuvre d'une main criminelle.

Les pompiers n'ont pu secourir Robert Ciccore

■ Robert Ciccore, 34 ans, a péri dans l'incendie qui a considérablement endommagé, hier matin, le 6696 De La Roche, une maison de deux étages comprenant trois logements. L'incendie a débuté vers 5h 15 et a mobilisé une soixantaine de pompiers de la métropole qui ont pris plus de deux heures à maîtriser le sinistre. Ciccore habitait au deuxième étage et n'a pu être secouru à cause de la densité de la fumée. Les pompiers ont découvert le corps de la victime vers 7 heures.

Un troisième meurtre à Montréal en 1983

■ La police a dévoilé, hier, en début d'après-midi, le nom de la victime du troisième meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de 1983. Il s'agit de John McGerrigle, 50 ans, qui habitait une luxueuse maison de rapport située au 3404 rue Prud'homme. C'est le concierge de l'immeuble qui a découvert le cadavre de McGerrigle. Celui-ci a été poignardé à plusieurs reprises. Les policiers Raymond Bellemare et André Bisson ont été chargés de l'enquête.

$200 d'amende pour vente de patates... sans permission

■ La compagnie J. B. Laverdure Inc., du 400 Crémazie ouest, a été condamnée à $200 d'amende, hier, par le juge Michel Breton, après avoir reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir vendu 203 sacs de pommes de terre en contravention de la loi sur les normes des produits agricoles, et plus spécialement du règlement 46 sur les fruits et légumes. Le 29 juin dernier, des inspecteurs d'Agriculture Canada, après examen de 203 sacs de 20 livres de tubercules, les avaient mis sous retenue, mais devaient constater, le 6 juillet suivant, qu'ils avaient quand même été vendus. Alors que la compagnie n'avait aucunement reçu permission de les écouler

« Et si demain, c'était vous »

■ La Fondation du Québec des maladies du coeur lançait, hier, sa campagne de souscription annuelle qui se déroulera du 1er au 15 février prochain. Sous le thème « Aujourd'hui, la Fondation a besoin de vous. Et si, demain, c'était vous », cette levée de fonds, dont 88 p. cent des montants recueillis contribueront à subventionner la recherche en cardiologie et à poursuivre l'éducation populaire, vise un objectif de $2 millions. Malgré les progrès accomplis par la médecine à l'heure de la reprise des transplantations cardiaques, les maladies cardio-vasculaires terrassent encore un Canadien sur deux. Cette année, la campagne de la fondation invitera les écoliers à « sauter en coeur » et à recueillir des commandites pour cette épreuve d'endurance. L'organisme promeut en effet un programme éducatif bâti sur le saut à la corde, un jeu qui perd sa banalité quand on apprend qu'il existe 1,000 façons de sauter à la corde.

Nouvelle contestation de la loi 101

■ Corry Motors, un vendeur de voitures usagées des Cantons de l'Est qui refuse de traduire deux affiches en français, a annoncé cette semaine son intention de relancer la constitutionnalité de la loi 101 devant la Cour supérieure. La cour a cité le 8 avril comme date de comparution afin de laisser le temps au procureur du demandeur, Me Claude Armand Sheppard, d'informer le gouvernement du Québec, cité comme défendeur, de la poursuite prise contre lui. Le propriétaire de Corry Motors, un garage situé à West Brome, est M. Geoff Corry. Son cas rappelle celui du papetier montréalais Allan Singer qui, après avoir été accusé d'afficher en anglais seulement, a vu sa cause remise au 10 mai, en attendant une décision de la Cour d'appel concernant une contestation de certains articles de la loi basée sur la constitution canadienne.

Montréalais héroïque en Floride

■ Un touriste montréalais a participé à la capture d'un chauffard qui venait de commettre un délit de fuite, à Fort Lauderdale en Floride. Marc Béland, âgé de 31 ans, est parvenu à coincer la Rabbit du chauffard qui venait de subir une crevaison. Le chauffard, William Richard, âgé de 39 ans, de Hallandale, a été accusé d'homicide involontaire, d'avoir conduit un véhicule alors qu'il avait les facultés affaiblies par l'alcool et de délit de fuite. Quant à la victime, il s'agit d'une femme âgée de 55 ans. Elle a succombé à ses blessures vers 13h 15, mardi après-midi, en face d'un hôtel faisant face à la mer. La quinquagénaire a été projetée à plusieurs pieds dans les airs par le chauffard alors qu'elle tentait de traverser le boulevard pour se rendre à la plage.

Collision mortelle avec des éboueurs

■ Une femme a perdu la vie peu après 14h, hier, sur la route 139 en direction de Wickam, dans la région de Drummondville, quand sa voiture est entrée en collision avec un camion d'éboueurs. Une troisième voiture impliquée dans l'accident aurait fui les lieux. Une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec.

Nouvelle bibliothèque pour Saint-Bruno

■ La ville de Saint-Bruno sera dotée d'une nouvelle bibliothèque au cours de l'été prochain. Il s'agit d'un projet de $1 043 350 qui a fait, cette semaine, l'objet d'une cérémonie d'inauguration à laquelle participaient le maire Marcel Dulude et le député de Chambly, M. Luc Tremblay, qui, à cette occasion, remplaçait le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard. Située au 82 ouest, boulevard Seigneurial, à l'intersection de la rue Roberval, la bâtisse sera assez spacieuse pour y loger, en plus de la bibliothèque, le service municipal de l'évaluation ainsi qu'une salle polyvalente qui sera accessible, par une entrée indépendante, à divers organismes communautaires. 65 p. cent des coûts de construction sont octroyés par le gouvernement provincial, via le ministère des Affaires culturelles, et par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires. L'échéancier des travaux prévoit que la bibliothèque sera prête en juillet.

L'Âge d'or réitère son opposition à la grève dans le secteur public

■ Inquiète devant la perspective d'un prochain débrayage général, illégal et illimité, la Fédération de l'âge d'or du Québec a répété hier, dans un communiqué, sa demande d'abolition du droit de grève dans les secteurs public et parapublic et son remplacement par un mécanisme obligatoire d'arbitrage et de négociations. La fédération a par ailleurs demandé à toutes les personnes âgées de 55 à 65 ans de donner un exemple de civisme en refusant formellement de participer à toute grève.

Des fonctionnaires zélés

■ Bien qu'ils auraient pu bénéficier d'une journée de congé payé, plusieurs fonctionnaires ontariens se sont présentés au travail hier. Environ 5,000 fonctionnaires avaient obtenu un congé, parce qu'une explosion survenue la veille avait privé des immeubles gouvernementaux de chauffage. Mais de nombreux fonctionnaires étaient au travail malgré tout, et le ministre des Services gouvernementaux, M. Doug Wiseman, s'est dit étonné d'apercevoir un nombre aussi élevé d'employés installés à leur bureau et vêtus de leurs manteaux.

L'Église, plus efficace que le NPD

■ Selon le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Pierre Samson, par les temps qui courrent, l'Église est plus efficace que le Nouveau parti démocratique pour la défense des intérêts des travailleurs. Il commentait ainsi, hier à Ottawa, la déclaration du nouvel an de la commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques, qui a dénoncé le système économique de la loi du plus fort. Toutefois, a ajouté M. Samson, « nous avons clairement identifié le coupable, le premier responsable de la crise économique et sociale que nous connaissons, le gouvernement fédéral (...) qui a, de propos délibérés, provoqué une récession pour dénicher certains secteurs de la société et les appauvrir afin que les survivants soient plus forts, plus riches et plus puissants », a-t-il dit.

Chaussures de qualité et à bons prix pour dames et enfants



Solde

Souliers «Naturalizer» pour dames

29,99 Prix Simpsons

Choisissez une paire... ou deux de notre collection automne 82: notre prix vous le permet! Variété de modèles, pointures et coloris dans le groupe. Tous les modèles ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville

Pour achat en personne seulement

En vente jusqu'à épuisement du stock.

Prix Simpsons

79,99

Bottes «Pajar» en suède pour dames

Modèles «Balaika» exclusif à Simpsons! Bottes luxeuses et pratiques doublées laine. Semelle monopièce agrippante, glissière et soufflet latéraux. Noir ou brun. Pointures (avec ½): 6½ à 9½.

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).

Solde!

Bottes d'hiver pour enfants

9,99 *(Prix orig. $13 à $18).*

Notre sélection comprend des bottes en vinyle «Slushmould» ou en nylon, dans une grande variété de modèles et de couleurs. Pour garçons ou fillettes.

Rayon 283, chaussures pour enfants, au cinquième, centre-ville.

Pour achat en personne seulement

En vente jusqu'à épuisement du stock.

RÉNOVATIONS
INNOVATIONS

Venez visiter notre nouveau rayon de chaussures pour dames au troisième, centre-ville.

Toutes la marchandise annoncée sur cette page est aussi offerte à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Simpsons MD